

VII. LE PROGRAMME D'ACTION

Le maintien des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'interventions. Les trois grands principes de gestion énoncés plus haut structurent le programme d'action du DOCOB.

La conjugaison des actions que le programme regroupe doit permettre de répondre aux objectifs de la Directive Habitats.

Le niveau de priorité des actions

Déterminé avec le maître d'ouvrage du DOCOB, il prend en compte les facteurs suivants :

- La nature même de l'action : les actions ayant un lien direct avec le maintien en bon état de conservation des habitats naturels et d'espèces de la Directive « Habitats » (Actions de génie écologique, de restauration et d'entretien des habitats...) sont prioritaires
- Le statut européen de l'habitat naturel ou de l'espèce « d'intérêt communautaire » ou « prioritaire » (ex : une action sur un habitat prioritaire (la ripisylve) pourra être « prioritaire » à une action sur un habitat d'intérêt communautaire ;
- L'ordre logique de mise en œuvre d'actions portant sur le même habitat naturel d'intérêt communautaire ;
- La facilité de mise en œuvre des actions – disponibilité des technologies, des moyens humains et des moyens financiers.

Dans chaque fiche action, les pistes pour la définition du cahier des charges de l'action sont fournies.

VII.1. ELABORATION DES FICHES

➤ Définition des actions de gestion

Le travail en atelier a consisté à préciser la façon la plus réaliste de satisfaire l'orientation de gestion fixée pour les six ans à venir. Certaines orientations ont été rapidement satisfaites, alors que d'autres ont suscité un certain nombre d'échanges.

➤ Elaboration des cahiers des charges

Ils ont pour but de définir et quantifier précisément les tâches à accomplir pour satisfaire chacune des orientations de gestion préalablement définies. Les cahiers des charges constitueront la base des futurs contrats que la structure animatrice aura pour mission de formaliser avec les contractants.

Chaque tâche a fait l'objet d'une estimation de coût. Le coût total de chaque action de gestion a ainsi pu être évalué « **à titre indicatif** » seulement, et devront pour la plupart être précisé par établissement d'un devis, préalable à la mise en œuvre de l'action. De

même la liste des maîtres d'ouvrage potentiels pour la mise en œuvre des actions et la liste des financeurs potentiels sont proposées « **à titre indicatif** ».

➤ **Les fiches**

Au final, nous avons rédigé **42 « fiches action »** sur le site de la « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents ».

Chaque fiche rappelle les objectifs et orientations de gestion auxquelles le (ou les) cahier(s) des charges joint(s) tente(nt) de répondre, ainsi que les habitats et espèces d'intérêt communautaire intéressés. Enfin, un niveau de priorité¹ a été attribué à chaque action de gestion au regard de différents critères énoncés plus haut (& II.).

Les conditions administratives et financières de mise en œuvre de ces actions sont précisées en annexe n°9.

VII.2.LA PHASE D'ANIMATION DU SITE NATURA 2000

La mise en œuvre du DOCOB validé fait l'objet d'une deuxième phase appelée « phase d'animation », au même titre que la phase d'élaboration de ce DOCOB. En application de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (loi DTR), le rôle d'animateur du site Natura 2000 revient aux collectivités territoriales. Le Préfet invitera les collectivités territoriales à choisir parmi elles celle, volontaire, qui sera en charge de suivre la mise en œuvre du Docob. En l'absence de candidatures, l'Etat peut en assurer le suivi. Afin de répondre à cette mission, la structure animatrice doit pouvoir assurer les missions suivantes :

Animation contractuelle proprement dite:

- Contact direct avec tous les acteurs du site, notamment avec les contractants,
- Recherche et synthèse des données nécessaires à la mise en œuvre des mesures de gestion,
- Définition des besoins financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre des mesures de gestion,
- Réalisation des diagnostics préalables,
- Elaboration des contrats (mesures contractuelles)
- Préparation et animation des réunions de comité de pilotage,
- Synthèses et évaluations des actions et des contrats.

Animation des actions hors contrats :

- Définition des besoins financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre des actions de gestion hors contrats,
- Elaboration des cahiers des charges des actions hors contrats (inventaires, communications, formation, suivi des indicateurs),
- Synthèses et évaluations des actions hors contrats.

¹ 3 niveaux de priorité : 1 principal ; 2 secondaire et 3 complémentaire

VII.3.LES FICHES ACTIONS

Code et dénomination de l'action	Code des objectifs opérationnels	Priorité	Budget estimatif sur 5 ans
<i>Préserver les habitats d'intérêt communautaire</i>			
F1 - Gestion de l'habitat de l'Agrion de Mercure	1.2.C ; 1.2.F	2	11 000 €
F2 - Conversion des terres arables en prairies	1.2.C ; 1.2.M ; 1.2.J ;	1	52 670 €
F3 - Restauration et entretien des mégaphorbiaies par la fauche	1.2.C ; 1.2.J ; 1.3.D	3	14 000 €
F4 - Gestion extensive des prairies à papillons d'intérêt communautaire par la fauche	1.2.C ; 1.2.J	1	40 000 €
F5 - Gestion extensive des prairies à papillons d'intérêt communautaire par le pâturage	1.2.C ; 1.2.J	1	31 000 €
F6 - Restauration et entretien des pelouses calcicoles	1.3.A ; 1.3.B	1	92 600 €
F7 - Restauration et entretien des cladiaies	1.3.A ; 1.3.B	2	58 200 €
F8 - Restauration et entretien des prairies à Molinie	1.2.J ; 1.3.A ; 1.3.B	3	10 000 €
F9 - Mise en place d'un groupe de travail pour la rédaction du « référentiel technique de gestion des ripisylves »	1.1.A ; 1.1.C ; 1.2.C	1	3200 €
F10 - Restauration et entretien des ripisylves	1.1.C ; 1.1.E ; 1.2.B ; 1.2.C ; 1.2.D	1	125 000 €
F11 - Restauration et entretien des annexes hydrauliques	1.2.A ; 1.2.B ; 1.2.C ; 1.2.D	1	Non évalué
F12 - Inventaires, suivis et entretien éventuel des frayères à poissons migrateurs	1.2.D ; 2.3.B	1	15200 € (inventaires + suivis)
F13 - Mise en place d'une signalétique visant à protéger les habitats aquatiques	1.2.D ; 1.2.L	2	7 500 €
F14 - Restauration et gestion des ouvrages de petite hydraulique	1.2.A ; 1.2.B ; 1.2.C ; 1.2.D	3	Non évalué
F15 - Mise en place d'un groupe de travail pour la rédaction d'un « document cadre » de gestion des ouvrages hydrauliques	1.1.B ; 1.2.A ; 1.2.B ; 1.2.C	2	3200 €
F16 - Restauration de la transparence migratoire de la Charente et de ses principaux affluents	1.2.D ; 1.2.E	1	104 000 €

F17 - Prise en compte de la problématique « Vison d'Europe » dans le cadre des activités de piégeage	1.2.G	1	« animation » ¹
F18 - Aménagement des ouvrages de franchissement pour la réduction du risque de collision routière	1.2.H ; 1.2.I	1	452 000 €
F19 - Lutte contre les espèces invasives	OLT 1.2	1	15 000 €
F20 - Gestion qualitative intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant	1.2.C ; 1.2.D	1	« animation »
F21 - Gestion quantitative intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant	1.2.A ; 1.2.B ; 1.2.C ; 1.2.D	1	« animation »
F22 - Amélioration de la structure des peuplements forestiers	1.1.F ; 1.1.G	3	90 000 €
F23 - Conservation des vieux arbres disséminés ou en îlots	1.1.D ; 1.1.F ; 1.1.G	1	31 500 €
F24 - Amélioration de la qualité des habitats des insectes saproxyliques	1.1.F ; 1.1.G	2	15 000 €
F25 - Conversion des peupleraies en prairies	1.2.C ; 1.2.J ; 1.2.M	1	50 000 €
F26 - Gestion extensive des peupleraies	1.1.E ; 1.1.F ; 1.1.G ; 1.2.C	1	/
F27 - Gestion extensive des boisements thermophiles et des forêts de pente	1.1.E ; 1.1.F ; 1.1.G	2	/
F28 - Aide à la mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation	3.2.A ; 3.2.B	1	18 000 €
<i>Sensibiliser et informer les acteurs, usagers et public</i>			
F29 - Création et mise à jour d'un site Internet dévolu à la vie du site Natura 2000	3.1.A ; 3.1.B ; 3.2.B	3	15 000 €
F30 - Mise en place d'aménagements ou d'une signalétique visant maîtriser et canaliser la fréquentation sur certains secteurs sensibles	1.2.L ; 3.2.A	2	7500 €
F31 - Révision du périmètre du site Natura 2000	/	1	« animation »
F32 - Intégration des objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires dans les plans d'aménagement du territoire	/	3	« animation »
F33 - Outils pour l'information et la sensibilisation des usagers et du public	3.1.A ; 3.1.B ; 3.2.C ; 3.2.D	1	« animation »
<i>Animer le DOCOB</i>			
F34 - Animation du Document d'Objectifs		1	290 400 €
<i>Suivre l'efficacité des actions de gestion</i>			
F35 - Etudes complémentaires et suivis relatifs aux espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire	2.3.A	1	20 300 €

¹ Intégré au budget relatif à l'animation du site

F36 - Etude complémentaire relative à la Lamproie de Planer	2.3.B	2	6000 €
F37 - Suivis relatifs aux habitats naturels d'intérêt communautaire	2.2.B ; 2.2.C	1	24 000 €
F38 - Suivis relatifs aux papillons d'intérêt communautaire	2.2.D ; 2.3.C	1	6000 €
F39 - Suivis relatifs aux libellules d'intérêt communautaire	OLT 2.3	1	6400 €
F40 - Suivis relatifs aux coléoptères d'intérêt communautaire	2.2.A	1	4400 €
F41 - Inventaire complémentaire relatif à la Cistude d'Europe	OLT 2.3	2	13 200 €
F42 - Inventaires complémentaires relatifs aux mollusques d'intérêt communautaire	OLT 2.3	2	11600 €
Budget estimatif total sur 5 ans			1 643 870 €

PRESERVER LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.F: maintenir un habitat de qualité pour l'Agrion de Mercure OO 1.2.C: maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau
Habitats et espèces concernés	Agrion de Mercure (1044)
Territoires concernés	L'espèce a été observée sur l'ensemble du site, même si les populations les plus importantes sont localisées sur les vallées de la Boème et de l'Echelle. Sont exclus les secteurs sur lesquels est mise en oeuvre l'action n°10.
Surface concernée	Environ 49 km de linéaire d'habitat de l'espèce ont été cartographiés sur le site, dont environ la moitié en contexte agricole, soit 25 km.
Objectifs qualitatifs	L'espèce se développe au sein de ruisseaux et ruisselets affluents de la Charente, de la Soloire, de la Boème et de l'Echelle, ainsi que les cours principaux de ces trois derniers affluents cités. On retrouve également l'Agrion de Mercure sur des bras secondaires de la Charente, ainsi que sur des fossés en zone agricole. L'objectif est de favoriser une gestion douce des habitats situés au sein d'une matrice agricole et qui ne font pas partie des cours principaux (fossés, rigoles de drainages et d'irrigation, canaux alimentant les parcelles agricoles ruisseaux, bras annexes) afin de permettre à l'espèce de se reproduire.
Objectifs quantitatifs	L'objectif est d'agir sur 20% du linéaire de l'habitat de l'Agrion de Mercure identifié en secteur agricole (en priorisant les secteurs agricoles au sein desquels les ruisseaux, fossés ou bras secondaires sont les plus dégradés) soit environ 5 km.
Acteurs concernés	Agriculteurs, propriétaires, gestionnaires des cours d'eau
Structures ressources	DDAF, chambre d'agriculture, CREN, opérateur MAE désigné pour le territoire

Cahier des charges techniques

Cette action s'appliquera en zone agricole :

- Aux ruisselets affluents de la Charente ou des ses affluents
- Aux fossés d'irrigation et de drainage
- Aux canaux alimentant les parcelles agricoles
- Aux ruisseaux de petites tailles, notamment en contexte de maïsiculture intensive

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
✓ <i>Diagnostic parcellaire réalisé par un expert agréé qui devra notamment définir :</i> - L'état de conservation de l'habitat de l'Agrion de Mercure; - Le degré d'intervention requis pour atteindre les objectifs : simple, entretien, réhabilitation; - L'objectif de recouvrement ligneux en fonction de l'ombrage optimum requis ; - Le mode d'intervention pour la restauration et l'entretien: débroussaillage des berges, coupes d'arbres, taille d'arbre, curage..; - La fréquence et la technique d'intervention pour l'entretien et la réhabilitation	/	X				
✓ <i>Modalités de restauration</i> - Travaux effectués entre le 15 septembre et le 1^{er} mars afin d'éviter la période de reproduction de la faune et de respecter le cycle biologique des espèces végétales remarquables ; - La technique de débroussaillage et de déboisement sera déterminée en fonction des contraintes de la parcelle lors du diagnostic parcellaire : broyage au sol, tronçonnage au ras du sol ou arrachage et débroussaillage manuels ; - Sont exclues toutes les interventions devant participer à l'assèchement des milieux humides alentours (prairies...) ; - Sont exclus le recalibrage, l'enrochement, la mise sous buse et la canalisation des ruisseaux et fossés ; - Si un curage est préconisé, il doit être effectué par rotation sur plusieurs tronçons successifs et sur plusieurs années (ex : tiers de linéaire engagés sur 3 ans)	2,84 € / ml / an	X				

✓ <i>Modalités d'entretien</i> - Débroussaillage manuel des berges autorisé du 15 septembre au 1 ^{er} mars ; - Secteurs tampons non exploités > à 10 m de part et d'autre du ruisseau, fossé ou bras secondaire ; - Maintien de la végétation aquatique et hygrophile, à l'exception des espèces envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil, Renouée du Japon) qui feront l'objet d'une élimination manuelle ; - Tenue d'un cahier d'intervention	2,84 € / ml / an	X				X	
TOTAL	2,84 € / ml / an	X	X	X	X	X	X

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réaliser un **diagnostic parcellaire**
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux (cas des MAEt et contrats Natura 2000 mis en oeuvre en régie)

Plan de financement

Coût prévisionnel: la prévision du coût de cette mesure est difficile à évaluer. Il sera précisé à la suite des diagnostics préalables à la signature du contrat, inhérents à cette action.

Budget prévisionnel sur 5ans :

Restauration : /

Entretien : 2,84 € x 5 000 x 2 = 28 400 € sur 5 ans

TOTAL : 10950 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle des opérations entreprises (selon les dates et la fréquence des opérations autorisées, les types d'opérations autorisées)
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises biennales sur les parcelles contractualisées par un expert entomologue et selon la méthode développée dans la fiche F39: évaluation de l'état de conservation de l'habitat de l'Agrion de Mercure, évaluation des populations de l'espèce. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Linéaire de fossés et canaux ayant fait l'objet d'un contrat - Surface de fossés et canaux ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en oeuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution des indices de suivi des habitats et des populations de l'Agrion de Mercure
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de linéaire fixé comme objectif (5km) faisant l'objet d'un contrat		

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.M : maintenir un habitat de qualité pour les chauves-souris OO 1.2.J : maintenir un habitat de qualité pour les papillons prairiaux OO 1.2.C : maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau
Habitats et espèces concernés	- Cuivré des marais (1060), Damier de la Succise (1065) - Loutre d'Europe (1355), Vison d'Europe (1356) - Grand Rhinolophe (1304), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324), Murin à oreilles échancrées (1321), Minioptère de Schreibers (1310) - Rivières à Renoncules (3260) ; Eaux calcaires à chara spp. (3140) ; Rivières à berges vaseuses (3270) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430)
Territoires concernés	Les cultures intensives occupent 2300 ha sur le site, soit 43% de sa surface. Elles sont dominées par les céréales (maïsiculture) et sont réparties sur l'ensemble des vallées du site. Néanmoins, les plus grandes surfaces cultivées sont localisées sur la Soloire, la partie aval de la Boème, et sur la Charente entre Angoulême et Jarnac.
Surface concernée	Cultures intensives (CB 82.1) sur le site : 2300 ha
Objectifs qualitatifs	L'objectif est de favoriser une occupation du sol plus équilibrée entre les grandes cultures, dominées en val de Charente par la maïsiculture, et les surfaces enherbées. La présence d'une surface dominée par la monoculture de maïs, qui a largement remplacé les prairies au cours de dernières décennies, est à l'origine d'une perte de valeur écologique de la vallée, et d'atteintes d'ordre qualitatives et quantitatives de la ressource en eau. Le retour vers un ratio cultures/prairies en faveur des surfaces en herbes sera favorable aux espèces inféodées aux prairies (entomofaune, chauves-souris) et à l'ensemble des espèces et habitats liés à la ressource en eau. Les engagements répondent ainsi à un double objectif de maintien de la biodiversité et de protection des eaux . Il s'agit ainsi au travers de cette action d'inciter les exploitants agricoles à implanter des couverts herbacés pérennes (prairies, bandes enherbées), au-delà des couverts exigés dans le cadre de la conditionnalité.
Objectifs quantitatifs	L'objectif sur 5 ans est de contractualiser environ 1% de la surface en grande culture, soit environ 23 ha.
Acteurs concernés	Agriculteurs
Structures ressources	DDAF, chambre d'agriculture, CREN, opérateur MAE désigné pour le territoire

Cahier des charges techniques

Cas des bandes enherbées

Deux types de mesures réglementaires s'appliquent déjà (et donc les mesures ci-dessous rémunèrent les pratiques allant au-delà) :

- ✓ dans le cadre de la directive « Nitrates », une bande enherbée de 4 mètres, ou une bande enherbée de 2 mètres doublée d'une bande de 2 mètres non fertilisée, est obligatoire le long des cours d'eau (trait bleu continu sur la carte IGN 1/25 000^e) ;
- ✓ dans le cadre de la conditionnalité de la nouvelle PAC qui oblige à implanter 3 % de la SCOP (Surface en céréales et oléo-protéagineux) en bandes enherbées, une bande de 5 à 10 mètres de large en bordure des cours d'eau « en traits bleus pleins et en traits bleus pointillés portant un nom » sur la carte IGN au 1/25000^e la plus récente. Les haies sont considérées comme couvert environnemental dans la limite de 3 mètres et doivent donc être complétées par une bande enherbée pour atteindre la largeur minimale requise. Les espèces : luzerne, dactyle, fétuque des prés, fétuque élevée, fléole des prés, lotier corniculé, minette, ray-grass anglais, ray-grass hybride, sainfoin, trèfle blanc, trèfle de Perse, trèfle d'Alexandrie, trèfle violet, vesce commune, brome cathartique et brome sitchensis.

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)</u> - Couverts herbacés implantés permanents durant les 5 années d'engagement - Bandes enherbées d'une largeur minimale de 10m et d'une largeur maximale de 20m	128 € / ha / an	X	X	X	X	X
<u>Gestion des surfaces en herbe</u> - Absence de destruction des surfaces engagées (labour, nivellement, pose de drains...) - Limitation de la fertilisation azotée totale : <125 unités/ha/an dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral - Limitation de la fertilisation P et K totale - Absence de désherbage chimique sauf ponctuellement pour le pied des clôtures - Maîtrise des refus et des ligneux - Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé	76 € / ha / an	X	X	X	X	X
<u>Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables</u> - Limitation de la fertilisation azotée totale : <30 unités/ha/an dont au maximum 15 unités/ha/an en minéral - Epandage de boues et de compost non autorisé - Apports magnésiens et de chaux interdits	119 € / ha / an					
<u>Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables</u> - Absence totale d'apports de fertilisants minéraux (NPK) et organiques - Absence d'apports magnésiens et de chaux	135 € / ha / an	X	X	X	X	X
TOTAL	323 à 339 € / ha / an	X	X	X	X	X

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réaliser un **diagnostic de territoire**
- Seules peuvent être engagées les surfaces déclarées en grandes cultures, cultures légumières, vignes, vergers lors de la campagne PAC précédant la demande d'engagement*
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux (cas des MAEt et contrats Natura 2000 mis en œuvre en régie)

Plan de financement

Budget prévisionnel sur 5ans : **458 € x 23 x 5 = 52 670 € sur 5 ans**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de l'absence de traces d'épandage, de la hauteur du couvert (selon les dates de fauche autorisées)		
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises biennales sur les parcelles contractualisées par un expert botaniste et selon la méthode développée dans le fiche F37: évaluation de l'état de conservation des habitats naturels etc. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)		

	Effacité	Efficiéce	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats MAEt signés - Surface de cultures ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en prairies sur le site
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface « objectif » (23 ha) ayant fait l'objet d'un contrat - Evolution du ratio prairies/cultures sur le site		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OLT 1.3 : éviter la fermeture de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.C: maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau OO 1.2.J: maintenir un habitat de qualité pour les papillons prairiaux OO 1.3.D: éviter la fermeture des mégaphorbiaies
Habitats et espèces concernés	- Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Cuivré des marais (1060)
Territoires concernés	Les mégaphorbiaies sont disséminées tout le long de la vallée de la Charente, ainsi que dans la partie amont des vallées de la Boême et de l'Echelle. Aucune formation de ce type n'a, en revanche, été observée sur les berges de la Soloire. Il apparaît nécessaire de privilégier la conservation des formations dans un bon état de conservation, présentant une surface importante et situées dans un contexte de déprise telles les formations situées à proximité de Saint-Simeux, ainsi que les formations se reconstituant après exploitation de peupleraies comme c'est le cas au bord du ruisseau de l'Echelle, sur la commune de Dignac.
Surface concernée	Mégaphorbiaies mésotrophes : environ 30 ha Mégaphorbiaies eutrophes : environ 6 ha
Objectifs qualitatifs	Restaurer et entretenir les zones de mégaphorbiaies et ourlets associés diagnostiqués dans le cadre du DOCOB et maintenir les espèces inféodées à ces habitats dont certaines d'intérêt communautaire.
Objectifs quantitatifs	L'objectif est d'agir sur 30% de la surface en mégaphorbaie mésotrophe, en priorisant les plus grandes surfaces d'un seul tenant, soit environ 10 ha : 9ha en MAEt et 1ha en contrat Natura 2000.
Acteurs concernés	Agriculteurs, propriétaires, particuliers
Structures ressources	DDAF, chambre d'agriculture, CREN, opérateur MAE désigné pour le territoire

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
✓ <i>Diagnostic parcellaire réalisé par un expert agréé qui devra notamment définir :</i> - Le taux d'embroussaillage ou d'envahissement initial ; - La localisation des zones d'intervention sur les parcelles cibles (cartographie à l'échelle des parcelles) ; - L'objectif de recouvrement ligneux après ouverture, en fonction du contexte écologique local ; - Le mode d'intervention pour la restauration et l'entretien: fauche mécanique, manuelle, débroussaillage mécanique ; - La fréquence et la technique d'intervention pour l'entretien ✓ <i>Restauration</i> - Arrachage des ligneux année n: Saule roux - Broyage des roseaux année n - Entretien annuel pendant 3 ans par élimination des rejets de ligneux : Saule roux, roseaux - Travaux effectués entre le 15 septembre et le 1er mars afin d'éviter la période de reproduction de la faune et de respecter le cycle biologique des espèces végétales remarquables - Travaux effectués de préférence par temps sec et chaud ; - La technique de débroussaillage et de déboisement sera déterminée en fonction des contraintes de la parcelle lors du diagnostic parcellaire : broyage au sol, tronçonnage au ras du sol ou arrachage et débroussaillage manuels	219 € / ha / an Contrat Natura 2000 : diagnostic parcellaire pris en compte dans le financement « animation »	X	X	X	X	X

✓ <i>Entretien</i> - Fauche automnale triennale - Fauche autorisée du 15 septembre au 30 novembre - Fauche centrifuge dans la mesure du possible pour laisser la faune s'échapper). - Une zone de refuge non fauchée en bordure de mégaphorbiaie est à préserver systématiquement pour la faune : papillons, criquets, sauterelles... (faire varier l'emplacement de cette zone chaque année). - Tenue d'un cahier d'intervention						
TOTAL	219 € / ha / an	X	X	X	X	X

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réaliser un **diagnostic parcellaire**
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux (MAEt et contrats Natura 2000 mis en oeuvre en régie)

Plan de financement

Coût prévisionnel en SAU : la prévision du coût de cette mesure est difficile à évaluer. Il sera précisé à la suite des diagnostics préalables à la signature du contrat, inhérents à cette action.
Restauration et entretien : 219 € / ha / an

Coût prévisionnel contrat Natura 2000 : la prévision du coût de cette mesure est difficile à évaluer. Il sera précisé à la suite des diagnostics préalables à la signature du contrat, inhérents à cette action. Plafond maximum de 5 000 € /ha.
- Arrachage de ligneux et élimination rejets ligneux : 2000 € / ha
- Gestion triennale par la fauche : 1000 € / ha

Budget prévisionnel sur 5ans :

En SAU : 219 € x 9 x 5 = 9855 € sur 5 ans

Contrat Natura 2000 : 2000 € + (1000 € x 2) = 4000 € sur 5 ans

TOTAL : 14 000 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de la hauteur du couvert (selon les dates de fauche et la fréquence autorisées)
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises triennal(le)s sur les parcelles contractualisées par un expert botaniste et phytosociologue, et selon la méthode développée dans la fiche F37: évaluation de l'état de conservation et de la typicité de l'habitat naturel, vérification de la présence des espèces de plantes indicatrices, évaluation de la dynamique d'évolution, cartographie de l'habitat. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>).

	Efficacité	Efficiences	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de mégaphorbiaies ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en oeuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en mégaphorbiaie d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (10 ha) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.C: maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau OO 1.2.J: maintenir un habitat de qualité pour les papillons prairiaux
Habitats et espèces concernés	- Cuivré des marais (1060), - Damier de la Succise (1065)
Territoires concernés	Quelques prairies humides pâturées de la vallée de la Boême en amont de Mouthiers accueillent le Cuivré des marais, alors que quelques prairies (fauchées ou pâturées) en amont de la vallée de l'Echelle accueillent le Damier de la Succise. La plupart de prairies de fauche potentiellement concernées par cette action sont situées dans la vallée de l'Echelle/Touvre. Toutes les prairies de fauche peuvent faire l'objet de cette action.
Surface concernée	Habitat du Cuivré des marais : 18,1 ha (pâturage) Habitat du Damier de la Succise : 2,2 ha (0,9 ha en fauche) Prairies humides sur l'ensemble du site : environ 15 ha Prairies mésophiles de fauche sur l'ensemble du site : environ 400 ha Prairie de fauche accueillant le Damier de la Succise ou le Cuivré des marais : 0,9 ha
Objectifs qualitatifs	Il s'agit de favoriser une gestion extensive par la fauche des prairies pouvant potentiellement accueillir les papillons d'intérêt communautaire observés sur le site. En effet, ce type de gestion assure les conditions écologiques favorables à la reproduction et la survie de ces espèces. De plus, un retard de fauche permettra la survie de la première ponte de Cuivré des marais. Enfin cette action est favorable à un éventuel retour du Rôle des genêts, espèce d'oiseau d'intérêt communautaire prioritaire emblématique du val de Charente, qui souffre de la disparition des prairies alluviales de fauche.
Objectifs quantitatifs	La priorité concerne la vallée de l'Echelle, où existe déjà une population relictuelle de Damier de la Succise. Sur ce territoire, on retrouve environ 50 ha de prairie mésophiles de fauche et de prairies humides. L'objectif sur 5 ans est de contractualiser 30% des prairies de ce secteur, soit environ 15 ha.
Acteurs concernés	Agriculteurs, ayants-droits
Structures ressources	DDAF, chambre d'agriculture, CREN, opérateur MAE désigné pour le territoire

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Gestion des surfaces en herbe peu productives</u> - Absence de destruction des surfaces engagées (labour, nivellement, pose de drains...) - Limitation de la fertilisation totale - Absence de désherbage chimique sauf ponctuellement pour le pied des clôtures - Maîtrise des refus et des ligneux et absence d'écobuage ou de brûlage	76 € / ha / an	X	X	X	X	X
<u>Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables</u> - Absence totale d'apports de fertilisants minéraux (NPK) et organiques - Absence d'apports magnésiens et de chaux	135 € / ha / an	X	X	X	X	X
<u>Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</u> - Fauche autorisée du 15 juillet au 31 avril - Fauche centrifuge si possible, pour laisser la faune s'échapper. - Une zone de refuge non fauchée en bordure de prairie est à préserver systématiquement pour la faune : papillons, criquets, sauterelles... (faire varier l'emplacement de cette zone chaque année). - Une hauteur minimale de 8 cm sera nécessaire pour préserver la base des plantes. Les produits de fauche donneront un foin de moindre qualité, financé par les mesures ci-dessous. L'exportation est primordiale malgré cette moindre valeur (nécessitant des compensations financières) afin d'éviter une fertilisation du milieu qui favorise les espèces à forte croissance (graminées, ligneux) et une végétation nitrophile banale (chardons, orties...). Enfin, le mode de fauche doit être constant d'une année à l'autre afin de permettre aux plantes de s'adapter à la gestion mise en œuvre.	179 € / ha / an	X	X	X	X	X
TOTAL	390 € / ha / an	X	X	X	X	X

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réaliser un **diagnostic de territoire**
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux (MAEt et contrats Natura 2000 mis en oeuvre en régie)

Plan de financement

Coût prévisionnel en SAU : la prévision du coût de cette mesure est difficile à évaluer. Il sera précisé à la suite des diagnostics préalables à la signature du contrat, inhérents à cette action.

Budget prévisionnel sur 5ans : $390 \text{ €} \times 15 \times 5 = 29250 \text{ € sur 5 ans}$

Coût prévisionnel contrat Natura 2000 : la prévision du coût de cette mesure est difficile à évaluer. Il sera précisé à la suite des diagnostics préalables à la signature du contrat, inhérents à cette action.

Evaluation des coûts estimée pour 1 contrat signé pour 2 ha :

Entretien annuel par la fauche : 1000 € / ha ;

Budget prévisionnel sur 5ans : $(1000 \text{ €}) \times 2 \times 5 = 10\,000 \text{ € sur 5 ans}$

TOTAL : 40 000 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de l'absence de traces d'épandage, de la hauteur du couvert (selon les dates de fauche autorisées)
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises biennal(le)s sur les parcelles contractualisées par un expert entomologue et selon la méthode développée dans la fiche F38: évaluation de l'état de conservation et de la typicité de l'habitat des espèces de papillons d'intérêt communautaire, évaluation des populations, relevés de végétation, présence des plantes hôtes, dynamique d'évolution, cartographie de l'habitat. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous).

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de prairies ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en habitat d'espèce d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (15 ha) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Noter que cette fiche action est complétée par les dispositions de la fiche charte « Gestion et entretien des bas-côtés des voies ouvertes à la circulation ». Celle-ci préconise des actions de gestion favorables aux connexions fonctionnelles pour les papillons: zones enherbées connexes aux routes etc.

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.C: maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau OO 1.2.J: maintenir un habitat de qualité pour les papillons prairiaux
Habitats et espèces concernés	- Cuivré des marais (1060), - Damier de la Succise (1065)
Territoires concernés	Quelques prairies humides pâturées de la vallée de la Boème en amont de Mouthiers accueillent le Cuivré des marais, alors que quelques prairies (fauchées ou pâturées) en amont de la vallée de l'Echelle accueillent le Damier de la Succise. La plupart de prairies de pâturage favorables à cette mesure sont situées dans la vallée de la Boème. Toutes les prairies de pâturage du site peuvent néanmoins faire l'objet de cette MAEt.
Surface concernée	Habitat du Cuivré des marais : 18,1 ha (pâturage) Habitat du Damier de la Succise : 2,2 ha (0,9 ha en fauche) Prairies humides sur l'ensemble du site : environ 15 ha Prairies mésophiles de pâturage sur l'ensemble du site : environ 240 ha Prairie de pâturage accueillant le Damier de la Succise ou le Cuivré des marais : 19,2 ha
Objectifs qualitatifs	Il s'agit de favoriser une gestion extensive par pâturage des prairies pouvant potentiellement accueillir les papillons d'intérêt communautaire observés sur le site, principalement le Cuivré des marais. En effet, ce type de gestion assure les conditions écologiques favorables à la reproduction et la survie de ces espèces. L'absence de pâturage hivernal pendant les périodes les plus humides limite la perturbation du milieu par le piétinement des bêtes.
Objectifs quantitatifs	La priorité concerne la vallée de la Boème, où existe déjà une population relictuelle de Cuivré des marais. Sur ce territoire, on retrouve environ 70 ha de prairie mésophiles pâturées et quelques prairies humides. L'objectif sur 5 ans est de contractualiser 30% des prairies favorables de ce secteur, soit environ 20 ha.
Acteurs concernés	Agriculteurs
Structures ressources	DDAF, chambre d'agriculture, CREN, opérateur MAE désigné pour le territoire

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Diagnostic d'exploitation</u> Diagnostic qui permettra d'évaluer la pertinence de la mise en place de la mesure : - potentialité de la parcelle pour offrir un habitat favorable à la reproduction des espèces cibles - définition du chargement adapté à la parcelle - définition des périodes de pâturage à l'année	96 € / an	X	X	X	X	X
<u>Gestion des surfaces en herbe peu productives</u> - Absence de destruction des surfaces engagées (labour, nivellement, pose de drains...) - Limitation de la fertilisation totale - Absence de désherbage chimique sauf ponctuellement pour le pied des clôtures - Maîtrise des refus et des ligneux - Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé	76 € / ha / an	X	X	X	X	X
<u>Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables</u> - Absence totale d'apports de fertilisants minéraux (NPK) et organiques - Absence d'apports magnésiens et de chaux	135 € / ha / an	X	X	X	X	X
<u>Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle)</u> - Respect de la « bonne pression de pâturage », définie en fonction des	33 € / ha / an	X	X	X	X	X

objectifs fixés. Elle est obtenue après plusieurs années d'expérience. Il est préférable de toujours commencer par un nombre restreint d'animaux. Elle est en moyenne de l'ordre d'environ 1 UGB/ha (UGB = Unité Gros Bétail). - Le chargement moyen annuel, à la parcelle culturale, est calculé de la manière suivante : somme des UGB ayant pâturé chaque jour (UGB.jours) sur la parcelle culturale divisée par 365 jours et par la surface considérée. - L'évolution de la végétation sera surveillée durant cette période (parties broutées ou piétinées en premier, puis types de végétaux préférés), et un bilan sur le terrain devra suivre.					
<u>Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables</u> - Pâturage interdit entre le 1 ^{er} mars et le 31 avril	94 € / ha / an	X	X	X	X
Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides - Interdiction de pâturage entre le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} mars	32 € / ha / an (max)	X	X	X	X
TOTAL	244 € / ha / an + 96 € / an	X	X	X	X

Recommandations techniques – Contrat Natura 2000	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Diagnostic parcellaire</u> réalisé par un expert agréé qui devra notamment définir : - la potentialité de la parcelle pour offrir un habitat favorable à la reproduction des espèces cibles - la définition du chargement adapté à la parcelle - la définition des périodes de pâturage à l'année	Pris en compte dans le financement « animation »	X				
<u>Mise en place d'une gestion pastorale: les engagements rémunérés</u> - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux : clôtures, abris, points d'eau etc - Suivi vétérinaire - Affouragement, compléments alimentaires	Transport des animaux : 30€/ha/an Allotement, déplacement, plan de pâturage : 40 €/ha/an Surveillance des animaux : 15 €/h soit environ 225 €/an Pose d'un passage à bovins au dessus d'un ruisseau : 1000 € Pose d'un abreuvoir : 1000 €/unité	X	X	X	X	X
<u>Mise en place d'une gestion pastorale: les engagements non rémunérés</u> - Période d'autorisation de pâturage - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales et des interventions - Absence de fertilisation, de travail du sol, de retournement, de mise en culture, de drainage ou de boisement de la prairie- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés - Traitements phytocides interdits - Utiliser du matériel léger ou manuel	/	X	X	X	X	X

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réaliser un **diagnostic d'exploitation**, dans lequel devra être évalué le caractère favorable à la reproduction du Cuivré des marais et du Damier de la Succise, notamment au regard du degré d'hygrophilie de la parcelle.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux (MAEt et contrats Natura 2000 mis en oeuvre en régie)

Plan de financement

Coût prévisionnel en SAU:

Budget prévisionnel sur 5ans : (244 € x 20 x 5) + (96 x 5 x 5) = 26800€ sur 5 ans

Coût prévisionnel contrat Natura 2000 : la prévision du coût de cette mesure est difficile à évaluer. Il sera précisé à la suite des diagnostics préalables à la signature du contrat, inhérents à cette action.

Evaluation des coûts pour 1 contrat signé pour 3 ha :

Année 1 : 2000 € + 225 € + (30€ x 3) + (40€ x 3) = 2435 €

Année 2 à 5 : 225 € + (30€ x 3) + (40€ x 3) = 435 € / an

Budget prévisionnel sur 5ans : (2435 €) + (435 € x 4) = 4175 € sur 5 ans

TOTAL : 31 000 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de l'absence de traces d'épandage etc
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises biennal(le)s sur les parcelles contractualisées par un expert entomologue et selon la méthode développée dans la fiche F38: évaluation de l'état de conservation et de la typicité de l'habitat des espèces de papillons d'intérêt communautaire, évaluation des populations, relevés de végétation, présence des plantes hôtes, dynamique d'évolution, cartographie de l'habitat. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>).

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de prairies ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en habitat d'espèce d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (23ha) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.3 : éviter la fermeture de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.3.A: éviter la fermeture des milieux ouverts herbacés OO 1.3.B: restaurer les milieux ouverts herbacés en cours de fermeture
Habitats et espèces concernés	- Formations à Genévriers sur landes ou pelouses calcaires (5130), - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210) - Parcours substeppiques de graminées et annuelles (6220*) - Grand Rhinolophe (1304), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324), Murin à oreilles échancrées (1321), Minioptère de Schreibers (1310)
Territoires concernés	Les formations à Genévrier, peu étendues sur le site (1,8 ha), sont localisées sur 2 communes distinctes, Bouthiers-Saint-Trojan et Gensac-la-Pallue (secteur des chaumes de Soubérac). Ce même secteur des chaumes de Soubérac (commune de Gensac-la-Pallue) accueille à lui seul 2 sous-types des pelouses calcicoles du site : les pelouses calcicoles acidoclines (6210-14) et les pelouses calcicoles xérophiles (6210-26), respectivement à hauteur de 12 et 15 ha. Notons que l'habitat prioritaire « Parcours substeppiques à graminées et annuelles » est présent en mosaïque au sein des pelouses xérophiles. Enfin, le sous-type « Pelouses calcicoles méso-xérophiles (6210-12) » se rencontre ça et là (8 ha en tout) sur les communes de Châteauneuf, Sireuil et en amont des vallées de l'Echelle et de la Boème.
Surface concernée	Formations à Genévriers sur landes ou pelouses calcaires (5130) : 1,8 ha Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210) : 35 ha Parcours substeppiques de graminées et annuelles (6220*) : en mosaïque au sein des 15 ha de pelouses xérophiles
Objectifs qualitatifs	Le secteur des Chaumes de Soubérac présente un complexe d'habitats d'intérêt communautaire à très forte valeur patrimoniale sur près de 30 ha. L'association des pelouses et des landes à Genévriers propose un intérêt paysager notable et une biodiversité importante et originale. Témoin de pratiques agro-pastorales anciennes, elle abrite une faune et une flore diversifiée et originale. Des espèces protégées de plantes y sont notamment présentes. Ces milieux particuliers et encore en bon état de conservation sont amenés, en l'absence de gestion pastorale ou mécanique, à se fermer par envahissement par le Brachypode penné, puis par des ligneux bas pour enfin évoluer en chênaie thermophile. L'objectif est de restaurer mécaniquement, dans le cas d'habitats déjà colonisés par des ligneux, et de maintenir en bon état de conservation ces milieux ouverts par un entretien mécanique voire par un pâturage extensif lorsque cela est possible. Noter que la quasi-totalité des Chaumes de Soubérac (et des autres secteurs de pelouses calcaires) n'est pas en SAU.
Objectifs quantitatifs	<u>Cas des parcelles à restaurer</u> Il s'agit des parcelles en mauvais état de conservation, c'est-à-dire avec un envahissement déjà avancé par les ligneux (prunelliers, cornouillers, frênes) et/ou le Brachypode penné. Au regard du diagnostic réalisé en 2004, cela concerne les surfaces suivantes : - Formations à Genévriers sur landes ou pelouses calcaires : environ 0,5 ha à Bouthier-Saint-Trojan - Pelouses calcicoles méso-xérophiles : environ 8ha - Pelouses calcicoles acidoclines : environ 6,5 ha sur la partie au nord de la N141 La nécessité de restauration devra être actualisée lors des diagnostics parcellaires et d'exploitation obligatoires dans le cadre de cette mesure. <u>La gestion des parcelles</u> La gestion sans restauration préalable ne concernera que les habitats suivants : - Formations à Genévriers sur landes ou pelouses calcaires : environ 1,2 ha - Pelouses calcicoles méso-xérophiles : environ 8ha - Pelouses calcicoles acidoclines : environ 12 ha <u>Gestion pastorale</u> L'objectif sera de gérer 30% du secteur des Chaumes de Soubérac, soit 10 ha.
Acteurs concernés	Agriculteurs
Structures ressources	DDAF, chambre d'agriculture, CREN, opérateur MAE désigné pour le territoire

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Ouverture d'un milieu en déprise</u> Diagnostic parcellaire réalisé par un expert agréé qui devra notamment définir : - Le taux d'embroussaillage ou d'envahissement initial ; - La localisation des zones d'intervention et des placettes de brûlage sur les parcelles cibles (cartographie à l'échelle des parcelles) ; - L'objectif de recouvrement ligneux après ouverture, en fonction du contexte écologique local ; - Le mode d'intervention pour la restauration et l'entretien: fauche mécanique, manuelle, débroussaillage mécanique ; - La fréquence d'intervention pour l'entretien	En SAU : 219 € / ha / an	X	X	X	X	X
- <i>Parcelles envahies par le Brachypode penné : restauration</i> - Fauche hivernale (15 septembre – 28 février) année n: lutte contre le Brachypode penné - Exportation ou brûlage des produits de fauche - Ménager des zones non fauchées : zones refuges pour la faune, placettes témoins - Fauche centrifuge pour permettre la fuite de la faune						
- <i>Parcelles envahies par le Brachypode penné : entretien</i> - Fauche hivernale (15 septembre – 28 février) et biennale (année n+2 et n+4) - Exportation ou brûlage des produits de fauche - Ménager des zones non fauchées : zones refuges pour la faune, placettes témoins - Fauche centrifuge pour permettre la fuite de la faune	Contrat Natura 2000 / Restauration : - Intervention mécanique (broyeur forestier) : 450 €/ha - Intervention manuelle (débroussaillage): 1936 €/ha	X				
- <i>Parcelles envahies par les ligneux : restauration et entretien</i> - Arrachage des ligneux année n: prunelliers, cornouillers, frênes - Entretien biennal par élimination des rejets de ligneux : cornouillers, prunelliers - Recouvrement par le genévrier idéal à atteindre : environ 20% - Travaux effectués entre le 15 septembre et le 28 février afin d'éviter la période de reproduction des oiseaux et de respecter le cycle biologique des espèces végétales remarquables ; ils seront réalisés de préférence à la fin de l'hiver (février) afin de préserver les ressources alimentaires pour les oiseaux durant la mauvaise saison ; - Travaux effectués de préférence par temps sec et chaud ; - Tenue d'un cahier d'intervention - La technique de débroussaillage sera déterminée en fonction des contraintes de la parcelle lors du diagnostic parcellaire : broyage au sol, tronçonnage au ras du sol ou arrachage et débroussaillage manuels	Contrat Natura 2000 / Entretien ligneux: - Débroussaillage manuel: 1250 €/ha Contrat Natura 2000 / Entretien brachypode : - Fauche : 2000 €/ha			X		X

Gestion pastorale en SAU Faire réaliser par une structure agréée et en collaboration avec une structure gestionnaire d'espaces naturels un plan de gestion pastoral Mettre en œuvre le plan de gestion pastoral sur les parcelles engagées - Pâturage ovin et/ou caprin tournant - Chargement faible (0,5 à 1 UGB /ha) sans amendement	53 € / ha / an	X	X	X	X	X
Mise en place d'une gestion pastorale hors SAU: les engagements rémunérés <i>Calcul basé sur un temps de pâturage de 15j/an</i> - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau : 1h/j - Entretien d'équipements pastoraux : clôtures, abris, points d'eau etc - Suivi vétérinaire - Affouragement, compléments alimentaires	Contrat Natura 2000 : Transport des animaux : 30€/ha/an Allotement, déplacement, plan de pâturage : 40 €/ha/an Surveillance des animaux : 15 €/h et 1h/j soit environ 225 €/an Pose d'un passage à bovins au dessus d'un ruisseau : 1000 € Pose d'un abreuvoir : 1000 €/unité	X	X	X	X	X
Mise en place d'une gestion pastorale hors SAU: les engagements non rémunérés - Période d'autorisation de pâturage - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales et des interventions - Absence de fertilisation, de travail du sol, de retournement, de mise en culture, de drainage ou de boisement de la prairie- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés - Traitements phytocides interdits - Utiliser du matériel léger ou manuel	/	X	X	X	X	X

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réaliser un **diagnostic parcellaire**
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux (MAEt et contrats Natura 2000 mis en œuvre en régie)

Plan de financement

Coût prévisionnel en SAU : Noter que la quasi-totalité des Chaumes de Soubérac et des secteurs de pelouses calcaires n'est pas en SAU. Ainsi l'évaluation du coût de la mesure est basée sur le seul calcul en « contrat Natura 2000 ».

Coût prévisionnel contrat Natura 2000 : la prévision du coût de cette mesure est difficile à évaluer. Il sera précisé à la suite des diagnostics préalables à la signature du contrat, inhérents à cette action.

Budget prévisionnel sur 5ans :

Restauration sur 15 ha

Brachypode=450 €/ha et ligneux=1936 €/ha : (8 ha x 450) + (7 ha x 1936) = 17 152 €

Entretien sur 21 ha

Entretien des ligneux (10 ha) à 1250 €/ha : (10 x 1250 € x 2) = 25 000 €

Entretien par la fauche (11 ha) à 2000 €/ha : (11 x 2000 € x 2) = 44 000 €

Gestion pastorale sur 10 ha

(70 € x 10 ha x 5) + (225 € x 5) + 1000 € + 1000 € = 6625 €

Soit 92 600 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de la conformité des travaux entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises triennal(le)s sur les parcelles contractualisées par un expert botaniste et phytosociologue et selon la méthode développée dans la fiche F37: évaluation de l'état de conservation et de la typicité de l'habitat naturel, vérification de la présence des espèces de plantes indicatrices, évaluation de la dynamique d'évolution, cartographie de l'habitat. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>).

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de pelouse ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en pelouse d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (50 ha) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.3 : éviter la fermeture de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.3.A: éviter la fermeture des milieux ouverts herbacés OO 1.3.B: restaurer les milieux ouverts herbacés en cours de fermeture
Habitats et espèces concernés	- Marais calcaires à Marisque (7210*) - Vison d'Europe (1356)
Territoires concernés	La cladiaie se rencontre dans le marais de Gensac-la-Pallue, secteur majeur du site de la "vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac", où elle occupe une surface importante d'un seul tenant de près de 40ha.
Surface concernée	Cet habitat occupe près de 40ha sur le site.
Objectifs qualitatifs	L'objectif principal est de restaurer et d'entretenir la cladiaie de Gensac-La-Pallue afin d'enrayer la dynamique de certaines espèces ligneuses qui tendent à coloniser cet habitat prioritaire de la directive. Cette gestion permettra également le maintien du cortège original d'espèces inféodées à ces habitats (insectes notamment), et la préservation de cet espace remarquable et unique en Poitou-Charentes du point de vue paysager, floristique et faunistique.
Objectifs quantitatifs	Le morcellement foncier très important du marais de Gensac-la-Pallue rend peu probable la possibilité de pouvoir gérer la totalité du secteur. Un objectif pour les 5 premières années serait d'intervenir sur 25% de la cladiaie, soit environ 10 ha. Pour l'entretien expérimental, l'objectif est de travailler sur 10 placettes de 100m ² , soit 0,1ha.
Acteurs concernés	Propriétaires et ayants droits des secteurs concernés
Structures ressources	DDAF, chambre d'agriculture, CREN, collectivités, associations de protection de la nature

Cahier des charges techniques

L'objectif est ici de restaurer et d'entretenir la cladiaie, par limitation de la colonisation ligneuse.

L'entretien « en mosaïque » par la fauche permettrait une hétérogénéité structurale de la cladiaie favorable à la diversité faunistique. Il serait dans un premier temps « **expérimental** », effectué annuellement sur des placettes d'intervention d'environ 100m² au sein de la cladiaie. Une évaluation de l'état de conservation de l'habitat et de la diversité faunistique et floristique permettra d'adapter les modalités d'intervention : surface traitée et nombre de placettes, périodicité et période d'intervention. La restauration par bûcheronnage intervient en première année de contrat, alors que le débroussaillage d'entretien est annuel.

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Diagnostic parcellaire</u> réalisé par un expert agréé qui devra notamment définir : - Le taux d'embroussaillage et d'envahissement initial ; - La localisation des zones d'intervention pour la restauration sur les parcelles cibles (cartographie à l'échelle des parcelles) ; - La localisation et la surface des placettes expérimentales d'entretien par la fauche - L'objectif de recouvrement ligneux après ouverture, en fonction du contexte écologique local ; - Le mode d'intervention pour la restauration et l'entretien: abattage, dessouchage, arrachage, fauche ou broyage - La fréquence d'intervention pour l'entretien	Pris en compte dans le financement « animation »	X				
<u>Phase de restauration : année n</u> - Limitation des ligneux colonisateurs (Saulé cendré, Bourdaine) par abattage ou dessouchage - Exportation des produits de coupe - Broyage ou brûlage des rémanents (avec exportation du broyat ou des cendres hors des habitats d'intérêt communautaire, lieu déterminé avec la structure animatrice) - Possibilité de stockage de bois sur lieu déterminé avec la structure	Bûcheronnage et exportation des produits : plafond de 5000 € / ha	X				

animatrice - Les arbres à baies ainsi que les arbres présentant un intérêt écologique peuvent être conservés, en concertation avec la structure animatrice - Interventions à mener entre le 15 septembre et le 30 novembre					
<u>Phase d'entretien : années n+1 à n+5</u> - Fauche exportatrice ou broyage des placettes selon les conditions de terrain, tous les 3 à 5 ans - Débroussaillage léger (tronçonneuse, débroussailleuse à dos) annuel : roseau, saules, Bourdaine - Interventions à mener entre le 15 septembre et le 30 novembre - Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés - Traitements phytocides interdits - Utiliser du matériel léger ou manuel	Fauche ou broyage expérimental d'entretien avec exportation : 700 à 4000 € / ha	X		X	
	Débroussaillage sélectif d'entretien : 200 € / ha		X	X	X

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réaliser un **diagnostic de parcelle**
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux (MAEt et contrats Natura 2000 mis en œuvre en régie)

Plan de financement

La variabilité des coûts d'exécution est liée aux conditions d'accès et de mise en œuvre des opérations (proximité voirie, portance du terrain...). Les montants seront à préciser par l'établissement d'un devis. Une valeur moyenne de 1 000 € / ha a servi de base aux calculs des montants à engager pour l'entretien expérimental par la fauche.

Budget prévisionnel sur 5ans :

Restauration: (5000 x 10) = 50 000 €

Entretien: (1000 x 0,1 x 2) + (200 x 4x10) = 8200 € sur 5 ans

TOTAL : 58 200 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de la conformité des travaux entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises triennal(le)s sur les parcelles contractualisées par un expert botaniste et phytosociologue et selon la méthode développée dans la fiche F37: évaluation de l'état de conservation et de la typicité de l'habitat naturel, vérification de la présence des espèces de plantes indicatrices, évaluation de la dynamique d'évolution, cartographie de l'habitat. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous).

	Efficacité	Efficiencia	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de cladiaie ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en cladiaie d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (10 ha) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OLT 1.3 : éviter la fermeture de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.3.A: éviter la fermeture des milieux ouverts herbacés OO 1.3.B: restaurer les milieux ouverts herbacés en cours de fermeture OO 1.2.J: maintenir un habitat de qualité pour les papillons prairiaux
Habitats et espèces concernés	- Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410), - Damier de la Succise (1065) - Grand Rhinolophe (1304), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324), Murin à oreilles échancrées (1321), Minioptère de Schreibers (1310)
Territoires concernés	Ce type de prairie a exclusivement été observé en rive gauche de la Soloire, à proximité des ruines de chez Bernet, sur la commune de Saint-Brice.
Surface concernée	Cet habitat n'occupe que 5000 m ² sur le site.
Objectifs qualitatifs	Il s'agit ici de formations dans un bon état de conservation. Cependant, ne faisant l'objet d'aucune gestion, elles évoluent lentement vers le boisement, colonisées par des ligneux comme le Frêne commun, l'Orme champêtre et le Pin sylvestre. L'objectif est de maintenir cet habitat en bon état de conservation, en mettant en place une gestion adaptée à ce type de prairie particulier. La principale cause de dégradation de ces milieux étant la colonisation par les ligneux après abandon de pratiques agropastorales, il convient donc, dans un premier temps, de les restaurer, puis de les maintenir à l'aide de pratiques agricoles traditionnelles.
Objectifs quantitatifs	Cette mesure ne concerne qu'une seule parcelle de 5000 m ² , située en rive gauche de la Soloire.
Acteurs concernés	Agriculteurs, propriétaires des secteurs concernés
Structures ressources	DDAF, chambre d'agriculture, CREN

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Phase de restauration</u> - Tronçonnage et bûcheronnage léger : Frêne commun, Orme champêtre, Pin sylvestre - Enlèvement des produits de bûcheronnage hors de la parcelle - Débroussaillage manuel léger avec exportation des produits de coupe - La technique de débroussaillage sera déterminée en fonction des contraintes de la parcelle lors du diagnostic parcellaire : broyage au sol, tronçonnage au ras du sol ou arrachage et débroussaillage manuels - Fauche hivernale de restauration - Interventions à mener entre le 15 septembre et le 28 février	Bûcheronnage léger et débroussaillage manuel (débroussailleuse à dos, tronçonneuse...): 5000 € / ha Fauche mécanique: plafond de 500 € / ha Exportation des produits : plafond de 2000 € / ha	X				
<u>Phase d'entretien</u> - Fauche hivernale (15 septembre – 28 février) annuelle - Exportation des produits de fauche - Fauche centrifuge pour permettre la fuite de la faune - Fauche effectuée de préférence par temps sec et chaud - Tenue d'un cahier d'intervention - Absence de fertilisation minérale et organique	Fauche mécanique : plafond de 500 € / ha Exportation des produits : plafond de 2000 € / ha		X	X	X	X

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réaliser un **diagnostic de parcelle**
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux (MAEt et contrats Natura 2000 mis en oeuvre en régie)

Plan de financement

Coût prévisionnel contrat Natura 2000

Budget prévisionnel sur 5ans :

Restauration: $(5000 \times 0,5) + (500 \times 0,5) + (2000 \times 0,5) = 3750 \text{ €}$

Entretien: $(500 \times 0,5) + (2000 \times 0,5) \times 5 = 6250 \text{ € sur 5 ans}$

TOTAL : 10 000 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de la conformité des travaux entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises triennal(le)s sur les parcelles contractualisées par un expert botaniste et phytosociologue et selon la méthode développée dans la fiche F37: évaluation de l'état de conservation et de la typicité de l'habitat naturel, vérification de la présence des espèces de plantes indicatrices, évaluation de la dynamique d'évolution, cartographie de l'habitat. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>).

	Efficacité	Efficiences	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de prairie ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en oeuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en prairie d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (5000 m ²) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Mise en oeuvre	Action hors contrat
Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.1 : éviter la destruction de certains habitats naturels ou d'espèces OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.1.A: accompagner le travail des syndicats de rivière OO 1.1.C: conserver certains embâcles OO 1.2.C: maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau
Habitats et espèces concernés	- Aulnaies-frênaies alluviales (91^{E0}) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Rivières à renoncules (3260) - Rivières à berges vaseuses (3270) - Vison d'Europe (1356*) et Loutre d'Europe (1355) - Ensemble des chiroptères (1324, 1304, 1310, 1321, 1303, 1308) - Cordulie à corps fin (1041) et Gomphe de Graslin (1046) - Rosalie des Alpes (1087*) - Cistude d'Europe (1220)
Territoires concernés	L'ensemble du site est concerné par la gestion des rivières et de leurs berges : linéaires de la Charente, de la Soloire, de la Boème et de la Touvre/Echelle.
Surface concernée	Linéaire de la Charente : plus de 60 km Linéaire de la Soloire : plus de 20 km Linéaire de la Boème : plus de 35 km Linéaire de la Touvre/Echelle : plus de 30 km
Objectifs qualitatifs	Favoriser une gestion concertée, collective et sélective des cours d'eau, des berges et des ripisylves afin de préserver les conditions écologiques favorables aux espèces et aux habitats qui y sont liés. L'objectif est d' établir un véritable référentiel technique de gestion des ripisylves qui précisera les modalités d'entretien et de restauration des ripisylves du site. Ce référentiel technique de gestion des ripisylves permettra d'adapter les cahiers des charges des différentes structures gestionnaires en intégrant les objectifs de conservations des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, notamment au sein des cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) diffusés dans le cadre des marchés publics de travaux. Il sera également utilisé dans le cadre des MAEt pour la gestion des ripisylves situées en Surface Agricole Utile, ainsi que pour les contrats Natura 2000 forestiers et non forestiers.
Objectifs quantitatifs	L'objectif est de préparer 2 réunions et de réunir les groupes de travail au cours des 2 premières années du DOCOB.
Acteurs et structures ressources	Syndicats Intercommunaux d'Aménagements Hydrauliques (SIAH de la Touvre, de la Boème et de la Soloire), CRPF, ONF, Conseil Général de la Charente, ONEMA, Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, DDAF, CREN, ONCFS (animateur plan de restauration du Vison d'Europe), Agence de l'eau, structure animatrice

Cahier des charges techniques

Elaboration du référentiel technique de gestion des ripisylves du site	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
- Constitution du groupe de travail : contact et information des structures et personnes ressources - Organisation et préparation de réunions de travail - Rédaction d'un référentiel technique pour les programmes d'entretien des berges et du lit des cours d'eau. Ce cahier des charges technique devra préciser : - Les ripisylves éligibles aux contrats relatifs à la gestion des ripisylves - Les techniques de travaux autorisées sur la ripisylve - Les modalités d'entretien : nombre de tailles, d'élagages doux ou de dégagement mécanique au pied des jeunes arbres à effectuer - La liste du matériel autorisé pour chaque type d'opération - Les types de produits autorisés - Les périodes de travaux préconisées pour chaque type d'opération ; entretien automnal ou hivernal (Prise en compte des périodes de reproduction du Vison d'Europe), enlèvement des embâcles en dehors des périodes de fraies etc - Les fréquences interannuelles et annuelles des opérations entreprises - Les modalités d'enlèvement dans le lit du cours d'eau des embâcles dans le cadre d'une gestion sélective: se référer au « <i>guide d'intervention pour l'enlèvement des embâcles</i> » édité par l'Agence de l'eau - Les modalités d'élimination par coupe des arbres morts du côté cours d'eau, lorsque ceux-ci sont susceptibles de créer des embâcles, le dessouchage étant interdit - Les modalités d'enlèvement des branches mortes des arbres conservés du côté cours d'eau - Le devenir des troncs et rémanents - La liste des essences locales à réimplanter : utilisation de jeunes plants (au plus 4 ans) et interdiction du paillage plastique - Chacun de ces points devra être accompagné d'une justification écologique en fonction des objectifs de conservation du DOCOB. - Validation du référentiel technique par le CSRPN	- 6j de préparation de réunion : 2400 € - 2j de réunion de travail : 800 € (Intégré au budget « animation » du site)	X	X			
TOTAL	3200 €	X	X			

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Plan de financement

Financement au titre des « mesures hors contrats », dont le coût est intégré au budget alloué à la mission d'animation du site Natura 2000.

Budget prévisionnel sur 5ans :

8j de travail au cours des 2 premières années, à 400 €TTC/j

TOTAL : 3200 € sur 5 ans

Indicateurs de suivi

	Efficacité	Efficiences	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Elaboration du référentiel technique - Nombre de cahiers des charges de syndicats modifiés conformément au référentiel technique - Nombre d'interventions réalisées conformément au référentiel technique ; - Surface et linéaire traités conformément au référentiel	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en Aulnaie-frênaie d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs bruts :	- Elaboration du référentiel technique - Nombre de cahiers des charges de syndicats modifiés conformément au référentiel technique		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.1 : éviter la destruction de certains habitats naturels ou d'espèces OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.1.C: conserver certains embâcles OO 1.1.E: favoriser une gestion sylvicole environnementale OO 1.2.C: maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau OO 1.2.B: Maintenir le débit des cours d'eau et les niveaux de la nappe alluviale OO 1.2.D: préserver les zones de frayères
Habitats et espèces concernés	- Aulnaies-frênaies alluviales (91 ^{F0}) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Rivières à renoncules (3260) - Rivières à berges vaseuses (3270) - Vison d'Europe (1356*) et Loutre d'Europe (1355) - Ensemble des chiroptères (1324, 1304, 1310, 1321, 1303, 1308) - Cordulie à corps fin (1041) et Gomphe de Graslin (1046) - Rosalie des Alpes (1087*) - Cistude d'Europe (1220)
Territoires concernés	L'ensemble du site est concerné par la gestion des ripisylves : linéaires de la Charente, de la Soloire, de la Boème et de la Touvre/Echelle. La priorité concerne néanmoins les linéaires des 3 affluents, dont la ripisylve de certains tronçons sont très dégradés. Sont exclus les secteurs sur lesquels est mise en oeuvre l'action n°1.
Surface concernée	Linéaire de la Charente : plus de 60 km, ripisylve peu dégradée Linéaire de la Soloire : plus de 20 km, ripisylve dégradée par tronçons Linéaire de la Boème : plus de 35 km, ripisylve dégradée par tronçons Linéaire de la Touvre/Echelle : plus de 30 km, ripisylve dégradée par tronçons L'habitat d'intérêt communautaire « forêt alluviale à aulnes et frênes » (UE 91 ^{F0}) recouvre environ 900 ha sur le site, répartis sur l'ensemble du territoire.
Objectifs qualitatifs	L'objectif est de favoriser une gestion raisonnée et douce des ripisylves et de la végétation de berges. La ripisylve constitue en effet un milieu particulièrement riche dont le rôle est aussi important que divers, notamment dans le cadre des objectifs de Natura 2000: - Rôle d'habitat et /ou de corridor de déplacement pour la faune (Loutre, Vison, Chiroptère, libellules), - Rôle dans la qualité de l'habitat pour la faune piscicole (éclairage, caches...), - Rôle dans le fonctionnement hydrique des systèmes fluviaux : aspect quantitatif de la ressource en eau, - Rôle d'épuration des eaux : aspect qualitatif de la ressource en eau. Les modalités techniques de cette action sont définies dans le référentiel technique de gestion des ripisylves, élaboré à l'échelle du site dans le cadre de l'action F9 du DOCOB.
Objectifs quantitatifs	la priorité concerne les tronçons les plus dégradés des affluents de la Charente : Soloire, Boème, Touvre et Echelle. L'objectif sur 5 ans d'intervenir sur environ 5 km de cours d'eau (soit 10 000 ml de linéaire de ripisylve), sur l'ensemble des 3 affluents.
Acteurs concernés	Agriculteurs, propriétaires, ayants droits en zones rivulaires
Structures ressources	DDAF, chambre d'agriculture, CREN, opérateur MAE désigné pour le territoire, ONEMA, Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, syndicat des propriétaires forestiers, CRPF, SIAH, entreprises de travaux forestiers, Agence de l'eau

Cahier des charges techniques

Les modalités techniques de cette action sont définies dans le **référentiel technique de gestion des ripisylves**, élaboré à l'échelle du site dans le cadre de l'action F9 du DOCOB.

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Entretien des ripisylves en SAU</u> - Définition des ripisylves éligibles en fonction de leur localisation (enjeux « eau et érosion » et enjeu « biodiversité et paysages »), des essences qui la composent, et de la taille de ses éléments constitutifs - Opérations d'entretien et de restauration définies dans le référentiel technique de gestion des ripisylves	1,46 € / ml / an	X	X	X	X	X
<u>Contrats Natura 2000 – Engagements non rémunérés</u> Restauration et entretien : - Période d'autorisation des travaux définie dans le référentiel technique - Interdiction de paillage plastique - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches - Absence de traitement phytosanitaire - Préservation des arbustes de sous-bois et des lianes (exceptées celles qui poussent sur des arbres sélectionnés pour l'avenir) - Conserver les zones de refuges, sans opération de gestion, pour préserver la tranquillité de certaines espèces (Loutre et Vison d'Europe) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions	/	X		X		X
<u>Contrats Natura 2000 forestiers – Engagements non rémunérés</u> - Période d'autorisation des travaux définie dans le référentiel technique - Interdiction de paillage plastique - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches - Absence de traitement phytosanitaire sur une bande d'au moins 35m depuis le cours d'eau - Préservation des arbustes de sous-bois et des lianes (exceptées celles qui poussent sur des arbres sélectionnés pour l'avenir) - Conserver les zones de refuges, sans opération de gestion, pour préserver la tranquillité de certaines espèces (Loutre et Vison d'Europe) - Libre accès des parcelles à l'animateur du site pour le diagnostic préalable et pour les suivis - Diagnostic préalable réalisé en présence du technicien de rivière concerné - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions	/	/	/	/	/	/
<u>Contrats Natura 2000 – Engagements rémunérés</u> Restauration : ouverture à proximité du cours d'eau pour favoriser l'accès de la lumière au sol et sur le cours d'eau, et pour favoriser l'utilisation de ces habitats par les chiroptères - Coupe de bois, dévitalisation par annellation, notamment des espèces invasives - Débroussaillage, fauche, gyrobroyage raisonné avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol Restauration : précaution particulières - Brûlage des rémanents volumineux sur des placettes aménagées - Enlèvement et transferts des produits de coupe vers un lieu de stockage, par un procédé le moins perturbant possible Restauration : reconstitution de peuplement de bord de cours d'eau - Plantation, bouturage - Dégagements, protections individuelles - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Etudes et frais d'expert Entretien : - Taille des arbres, notamment des espèces invasives - Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage raisonné d'entretien avec exportation des produits de coupe (pour éviter l'accumulation de débris végétaux dans le cours d'eau) - Broyage au sol et nettoyage du sol - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Brûlage des rémanents volumineux sur des placettes aménagées - Enlèvement et transferts des produits de coupe vers un lieu de stockage, par un procédé le moins perturbant possible	Aide accordée sur devis Plafond de 7500 € / ha	X		X		X

- Etudes et frais d'expert					
Contrats Natura 2000 forestiers – Engagements rémunérés					
Restauration : - Bûcheronnage sélectif avec abandon des produits et démembrement éventuel des houppiers préparant la régénération par semis, drageons ou rejets des essences composant naturellement la ripisylve ou favorisant les tiges de ces essences quel que soit leur diamètre - Surcoût du à un débardage « doux » (cablage ou débardage à cheval) - Débroussaillage ou broyage raisonné - Pose de clôtures pour protection contre le pâturage bovin, ovin, caprin ou équin - Plantation selon modalités fixées à l'échelle régionale (essences, densités initiales et finales ...). Se référer à la liste des essences préconisées en annexe n°10. - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique sous réserve de compatibilité avec la réglementation la police de l'eau et dans la limite d'un tiers des montants subventionnables Entretien - Entretien des zones ouvertes après les travaux par 1 à 5 dégagements localisés manuels des semis, drageons, et rejets, pendant les 5 années suivant la signature du contrat.	- Aide accordée sur devis estimatif et plafonné aux dépenses réelles - Plafond de 7 500 € / ha - 7,5 € /ml pour la création de boisement linéaire	X		X	X
TOTAL	De 1, 46€ / ml à 7,5 € / ml 3500 € / ha	X	X	X	X

Conditions particulières de mise en oeuvre

Réaliser un **diagnostic préliminaire** (Coût pris en compte dans le financement « animation » dans le cas des contrats Natura 2000) qui devra définir les zones d'intervention et donner des préconisations précises des travaux à effectuer. Cette étude sera réalisée en relation avec la structure animatrice, le technicien rivière de la zone s'il y a un, et l'ONEMA à titre consultatif seulement.

Plan de financement

Coût prévisionnel : l'estimation des coûts est difficile. Il sera précisé à la suite des diagnostics préalables à la signature du contrat, inhérents à cette action.

Les coûts de restauration sont comptés pour l'année n°1, évalués à hauteur de 7,5 € / ml.

Les coûts d'entretien sont comptés pour les années N°1, 3 et 5, évalués à hauteur de 2 € / ml.

Budget prévisionnel sur 5ans : (7,5 x 10 000) + (2 x 10 000 x 3) = 125 000€ sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle des opérations entreprises et comparaison avec les engagements de la mesure
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises triennales par un expert botaniste et phytosociologue, et selon la méthode développée dans la fiche F37 sur les parcelles contractualisées. Évaluation de la qualité du cordon de ripisylve et des boisements alluviaux: typicité et état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, qualité des habitats d'espèce (Vison et loutre d'Europe, odonates...) Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Linéaire de ripisylve ayant fait l'objet d'un contrat - Surface de ripisylve ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en oeuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en Aulnaie-frênaie d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de linéaire de ripisylve faisant l'objet d'un contrat par syndicat / par cours d'eau		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.A: maintenir le régime hydrique des cours d'eau OO 1.2.B: maintenir le débit des cours d'eau et les niveaux de la nappe alluviale OO 1.2.C: maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau OO 1.2.D: préserver les zones de frayères
Habitats et espèces concernés	- Aulnaies-frênaies alluviales (91^{E0}) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Rivières à renoncules (3260) - Rivières à berges vaseuses (3270) - Vison d'Europe (1356*) et Loutre d'Europe (1355) - Ensemble des chiroptères (1324, 1304, 1310, 1321, 1303, 1308) - Cordulie à corps fin (1041) et Gomphe de Graslin (1046) - Rosalie des Alpes (1087*) - Cistude d'Europe (1220)
Territoires concernés	Cours de la Charente. A définir lors de la phase d'inventaire des annexes hydrauliques.
Surface concernée	A définir lors de la phase d'inventaire des annexes hydrauliques.
Objectifs qualitatifs	Sur le cours de la Charente, un inventaire des annexes hydrauliques non fonctionnels sera mené afin de recenser et cartographier par : bras morts, bras annexes etc. Ces annexes ont perdu leurs connexions hydriques avec la Charente et sont voués à disparaître. Or leur rôle est primordial à différents titres : rôle dans la régulation des crues, rôle dans la fonctionnalité hydrique du Fleuve, habitat privilégié pour la faune aquatique et semi-aquatique : poissons, reptiles, amphibiens, mammifères etc. L'objectif est de restaurer la fonctionnalité de ces annexes afin de retrouver une certaine « naturalité » du fleuve Charente : - Améliorer voire rétablir leur alimentation en eau - Effectuer des opérations régulières d'entretien - Préserver certaines zones à fort enjeu patrimonial
Objectifs quantitatifs	L'objectif est de traiter l'ensemble des annexes hydrauliques inventoriés et dont l'état n'est pas satisfaisant (fonctionnalité, habitats présents etc).
Acteurs concernés	Propriétaires et ayants droits des secteurs concernés par les annexes hydrauliques de l'inventaire.
Structures ressources	ONEMA, Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, EPTB Charente, Agence de l'eau, DDAF, CREN, SIAH, entreprises de travaux forestiers

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Inventaire des annexes hydrauliques de la Charente :</u> - Définition d'un cahier des charges de réalisation de l'inventaire. - Campagne de terrain à mener avec le concours de l'ONEMA - Cartographie et description sommaire des annexes recensées	1j de préparation 2j de terrain à 400 € / j	X				
<u>Diagnostic préalable :</u> - Visite de terrain menée par la structure animatrice et/ou l'expert (agent de l'ONEMA,...) pour établir un diagnostic fin relatif à l'annexe hydraulique : topographie, fonctionnalité, connexions hydriques, habitats piscicoles etc - Rédaction d'un document clair et concis décrivant les opérations à mener, accompagnée d'une carte les localisant précisément.	Pris en compte dans le financement « animation »	X				
<u>Opérations d'entretien : les engagements rémunérés</u> - Maintenir l'ouverture de l'annexe hydraulique en entretenant la végétation aquatique et hygrophile (des berges), ainsi que la ripisylve qui menacent de la fermer - Privilégier les actions légères : élagage léger, éventuel traitement en têtard sur certains saules, arrachage de rejets de ligneux dans le berceau des annexes hydrauliques - Afin d'éviter une prolifération algale liée à une soudaine mise en lumière, ces opérations seront raisonnées et ponctuelles. - Opérations de terrassement léger pour par exemple faciliter l'accès des poissons au fond du bras mort - Enlèvement raisonné des embâcles - Faucardage de la végétation aquatique, enlèvement manuel des végétaux ligneux et exportation - Végétalisation	A établir au cas par cas sur devis	X			X	
<u>Opérations de restauration : les engagements rémunérés</u> - Eventuel recreusement n'affectant que les sédiments fins et les limons. Ceux-ci seront selon leur volume soit évacués hors de la zone inondable soit régalez sur place, si peu de matériaux sont concernés. - Le recreusement ne devra pas être uniforme sur tout le profil en long. Cette reconnexion se fera pour une alimentation par la rivière et par l'aval, par des travaux en général assez légers de terrassement de surface qui ne doivent pas atteindre la roche mère (et donc entraîner le « drainage » de la nappe ou de la zone humide selon les saisons) et dont les points bas sont de niveau supérieur au lit de la rivière, voire de niveau supérieur à la ligne d'eau estivale (QMNA/2) pour une vidange naturelle - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage - Modelage des berges en pente douce sur une partie du pourtour - Aboutir à une profondeur dégressive depuis la connexion vers l'amont de la frayère - Travaux de restauration du fonctionnement hydrique : enlèvement de digues, reconnexion..., sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau - Création d'aménagement pour le soutien du niveau de la nappe : barrages-seuil, passages busées sous chaussée... - Terrassement léger, de préférence à l'aval du bras pour un accès facilité par les poissons ; - Fixation ou brûlis de plusieurs encombres (habitats favorables à la reproduction de certains poissons) pour éviter leur transport vers l'aval ; - Remise en lumière par élagage et coupe de certains arbres - Les travaux auront lieu de préférence à la fin de l'été (septembre) pour tenir compte des cycles biologiques des espèces animales présentes	A établir au cas par cas sur devis					

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réaliser un **diagnostic fin à l'échelle parcellaire**
- Tenue d'un **cahier d'enregistrement** des pratiques (dans le cas de travaux en régie) et programme de travaux

Plan de financement

Coût prévisionnel contrat Natura 2000 : il sera précisé à la suite des diagnostics préalables à la signature du contrat, inhérents à cette action.

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques (travaux en régie) ; constatation visuelle de la conformité des travaux entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises annuel(le)s sur les annexes ayant fait l'objet d'opérations: évaluation de l'état de conservation et de la typicité des habitats d'intérêt communautaire selon la méthode développée dans la fiche F37 avec notamment: - Relevés de végétation : groupes d'hydrophytes (espèces immergées) et d'hélophytes (espèces amphibies) - Suivi de l'installation éventuelle d'espèces envahissantes (Jussie, Ecrevisses allochtones...) - Inventaires faunistiques selon les méthodes développées dans les fiches F39 et F41: Cistude, amphibiens, libellules - Inventaires piscicoles (ONEMA) Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre d'annexes hydrauliques restaurées	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	/
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des annexes inventoriées ayant fait l'objet d'une restauration		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire Suivre l'efficacité des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OLT 2.3 : évaluer l'état de conservation des habitats d'espèces au regard des actions de gestion OO 1.2.D: préserver les zones de frayères OO 2.3.B: suivre l'état de conservation de l'habitat des poissons d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	- Rivières à renoncules (3260) - Saumon atlantique (1106), Lamproie marine (1095), Grande Alose (1102), Alose feinte (1103)
Territoires concernés	Sur le cours de la Charente, un certain nombre de frayères à poissons migrateurs d'intérêt communautaire sont connues : Grande Alose et Alose feinte à Cognac, Grande Alose à Jarnac et plus en amont entre Angeac et Angoulême, Lamproie marine à Cognac et Châteauneuf. Il n'existe pas, en l'état actuel des connaissances, de données de frayères sur les affluents de la Charente concernés par ce DOCOB.
Surface concernée	14 frayères de poissons migrateurs d'intérêt communautaire sont totalisées au sein du site Natura 2000 concerné.
Objectifs qualitatifs	L'objectif est multiple : - assurer le maintien de la fonctionnalité des frayères actives identifiées sur le site, par une veille régulière réalisée par des experts qualifiés - actualiser les connaissances en réalisant une campagne de recherche de nouvelles frayères et d'une éventuelle extension du front de colonisation Les frayères peuvent parfois être dégradées: colmatage du substrat, réduction de la percolation et de l'apport d'oxygène aux œufs et alevins... Ces frayères méritent alors d'être entretenues voire restaurées.
Objectifs quantitatifs	14 frayères connues feront l'objet d'un suivi triennal.
Acteurs concernés	Gestionnaires du cours de la Charente
Structures ressources	CG 16, ONEMA, Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, EPTB Charente, Agence de l'eau, DDAF, CREN, SIAH, entreprises de travaux concernées, COGEPOMI

Cahiers des charges techniques

Il est rappelé qu'il convient de privilégier, pour la sauvegarde des frayères à poissons migrateurs identifiés, les interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités. L'ensemble des mesures relatives à la qualité physico-chimique de l'eau ainsi que les MAE qui composent le programme d'action de ce DOCOB, concourent à la réalisation de cet objectif de maintien en bon état de conservation des frayères actives.

Descriptif de l'action	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
Campagne d'actualisation des connaissances : - Réalisation d'inventaires de terrain par un expert (ONEMA, animateur "poissons migrateurs" du Groupement Régional des Fédérations de Pêche de Poitou-Charentes) pour localiser d'éventuelles nouvelles frayères et pour suivre le front de colonisation des espèces migratrices - Actualisation de la cartographie des frayères réalisées en 2000-2003	5 j de terrain / an 400 € / j	X	X	X		
Suivi triennal et diagnostic : - Faire établir par un expert (ONEMA, animateur "poissons migrateurs" du Groupement Régional des Fédérations de Pêche de Poitou-Charentes) un diagnostic fin relatif aux frayères concernées : fonctionnalité de la frayère, état du substrat, menaces. Établir la nécessité de restauration ou d'entretien de la frayère. - Rédaction d'un document clair et concis décrivant les éventuelles opérations à mener, accompagnée d'une carte les localisant précisément.	0,5 j de terrain par frayère : 200 € / frayère Rédaction d'un document de synthèse : 0,5 j par frayère soit 200 € / frayère	X			X	
Opérations de restauration ou d'entretien : les engagements rémunérés - Dégagement des embâcles - Curages locaux - Achat et régalage de matériaux	A établir au cas par cas sur devis					

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réaliser un **diagnostic fin à l'échelle de la frayère**
- Tenue d'un **cahier d'enregistrement** des pratiques et programme de travaux (cas des travaux réalisés en régie)

Plan de financement

Coût prévisionnel contrat Natura 2000 : 14 frayères connues feront l'objet d'un suivi triennal. Pour l'entretien et la restauration, le coût sera à définir en fonction du nombre de frayères à restaurer et aux types de travaux à engager.

Budget prévisionnel sur 5ans :

Campagne d'inventaire : $5 \times 2 \times 400 = 4000 \text{ €}$ sur 5 ans

Suivi triennal : $(14 \times 400) \times 2 = 11\,200 \text{ €}$ sur 5 ans

Restauration: à définir en fonction du nombre de frayère

Entretien: à définir en fonction du nombre de frayère

TOTAL : 15 200 € sur 5 ans pour les campagnes d'inventaire et les suivis

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de la conformité des travaux entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises quinquennales , menés à l'étiage (août), sur les frayères connues du site: - Évaluation de l'état de conservation et de la fonctionnalité de ces frayères - Nombre de frayères actives - Évolution du front de colonisation des espèces sur la Charente Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Production d'un document d'actualisation de l'inventaire des frayères des poissons migrateurs - Production d'un document de gestion des frayères - Production de l'actualisation triennale de la cartographie - Nombre et surface des frayères restaurées	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution du nombre de frayères et de leur surface - Évolution du front de colonisation des espèces concernées - Évolution éventuellement des effectifs des espèces concernées
Indicateurs descriptifs élaborés :	- Proportion des frayères connues ayant fait l'objet d'un diagnostic		/

Mise en place d'une signalétique visant à protéger les habitats aquatiques

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.D: préserver les zones de frayères OO 1.2.L: Maîtriser la fréquentation sur certains secteurs sensibles
Habitats et espèces concernés	- Rivières à renoncules (3260) ; Rivières à berges vaseuses (3270) - Ensemble des poissons migrateurs d'intérêt communautaire (1095, 1102, 1103, 1106) - Cordulie à corps fin (1041) et Gomphe de Graslin (1046) - Cistude d'Europe (1220)
Territoires concernés	Potentiellement la totalité du cours du fleuve Charente : développement de herbiers de l'habitat élémentaire UE 3260-5, présence de frayères de poissons migrateurs d'intérêt communautaire. Amont de la Touvre où se développe l'habitat élémentaire UE 3260-6.
Surface concernée	Ponctuel selon la présence d'herbiers d'intérêt communautaire ou de frayères à poissons migrateurs.
Objectifs qualitatifs	Sur le cours de la Charente, plusieurs habitats « aquatiques » sont particulièrement fragiles et vulnérables : frayères de poissons migrateurs, herbiers de plantes aquatiques, habitats de berge etc. Un certain nombre d'activités touristiques liées au fleuve sont susceptibles de menacer ces habitats par le simple manque de connaissances à leur égard. L'objectif est de mettre en place différentes signalétiques permettant la protection de ses habitats : - Installation de panneaux d'information, - Mise en place d'aménagements de fléchage, - Mise en place d'aménagements de mise en défens.
Objectifs quantitatifs	Estimation calculée sur la base de 5 panneaux installés sur 5 ans.
Acteurs concernés	Entreprises et clubs de tourisme nautique et fluvial, Conseil Général de Charente
Structures ressources	ONEMA, Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, EPTB Charente, Agence de l'eau, DDAF, CREN, SIAH

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Diagnostic préalable :</u> - Visite de terrain menée par la structure animatrice et/ou un expert (agent de l'ONEMA, botaniste...) sur le tronçon utilisé par la structure pour établir un diagnostic fin relatif à la présence d'habitat d'intérêt communautaire : herbier aquatique, frayère. - Cartographie précise au 1/5000 des secteurs sensibles éventuellement recensés. - Rédaction d'un document clair et concis décrivant les opérations à mener, accompagné d'une carte les localisant précisément.	Pris en compte dans le financement « animation »	X				
<u>Opérations d'aménagement : les engagements rémunérés</u> - Conception et réalisation de panneaux d'information à l'attention du public, réalisé par un prestataire extérieur spécialisé en communication sur l'environnement. - Installation des panneaux d'information en des lieux stratégiques visant à toucher un maximum de public : accueil de clubs d'activités nautiques, embarcadère etc. - Conception et réalisation d'une signalétique visant à guider, dérouter ou canaliser le passage d'embarcations sur le fleuve Charente : alignement de bouées, plaquette localisant précisément sur une carte les cheminement préférentiels, etc. Dans le cas d'installation de bouées, l'animateur se rapprochera du service navigation du fleuve Charente (Conseil Général 16) afin de respecter le règlement particulier y afférent - Conception, réalisation et installation d'aménagement permettant la mise en défens des secteurs les plus sensibles à la fréquentation par des embarcations.	A établir au cas par cas sur devis	X			X	

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réaliser un **diagnostic fin à l'échelle parcellaire**
- Tenue d'un **cahier d'enregistrement** des pratiques et programme de travaux (cas des travaux réalisés en régie)

Plan de financement

Coût prévisionnel contrat Natura 2000 : à définir en fonction du type d'aménagement prévu, du nombre de panneaux installés etc.

A titre indicatif, compter environ 1500 € par panneau (conception, réalisation et pose).

Budget prévisionnel sur 5ans : **(1500 € x 5) = 7 500 € sur 5 ans**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de la conformité des travaux entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises trisannuel(le)s sur les tronçons ayant fait l'objet d'opérations: évaluation de l'état de conservation et de la typicité des habitats d'intérêt communautaire: - Relevés de végétation : groupes d'hydrophytes (espèces immergées) et d'hélophytes (espèces amphibies) - Expertises piscicoles (ONEMA) : fonctionnalité des frayères Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)

	Efficacité	Efficienne	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre de panneaux et de fléchage installés - Surface d'habitat mis en défens	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface des herbiers recensés
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des frayères et des herbiers vulnérables mis en défens		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure - Évolution du nombre constaté de dégradation d'herbier ou de frayère dues à la fréquentation

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.A: maintenir le régime hydrique des cours d'eau OO 1.2.B: maintenir les débits des cours d'eau et les niveaux de la nappe alluviale OO 1.2.C: maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau OO 1.2.D: préserver les zones de frayères
Habitats et espèces concernés	- Aulnaies-frênaies alluviales (91 ^{E0}) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Rivières à renoncules (3260) - Rivières à berges vaseuses (3270) - Vison d'Europe (1356*) et Loutre d'Europe (1355) - Ensemble des poissons migrateurs d'intérêt communautaire (1095, 1102, 1103, 1106) - Cordulie à corps fin (1041) et Gomphe de Graslin (1046) - Rosalie des Alpes (1087*) - Cistude d'Europe (1220)
Territoires concernés	Ensemble des ouvrages des affluents de la Charente. De nombreux ouvrages hydrauliques sont installés sur le lit de ces cours d'eau : moulins, papeteries, piscicultures...
Objectifs qualitatifs	Sur le cours de la Touvre, de la Soloire et de la Boème, un certain nombre de seuils sont installés pour réguler les niveaux d'eau et favoriser l'implantation d'activités nécessitant sa présence. Sur ces affluents, la gestion de ces ouvrages est assurée par les syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique et par le SIVOM du cognaçais pour la Soloire. Il s'agira de faciliter voire de rétablir la fonctionnalité d'un maximum d'ouvrages, en priorisant les seuils en plus mauvais état, et d'en organiser la gestion concertée afin d'atteindre certains objectifs de conservation du DOCOB liés aux habitats et aux espèces aquatiques ou de milieux humides. En effet, leur bon état de conservation dépend généralement en partie du maintien de conditions hydrologiques et hydrauliques particulières et locales. Ces conditions, en présence d'ouvrages sur les cours d'eau, peuvent nécessiter des prestations ponctuelles pour manipuler des vannes,atardeaux, pelles, clapets ou seuil en fonction des saisons ou des conditions climatiques ponctuelles.
Acteurs concernés	Syndicats Intercommunaux d'Aménagements Hydrauliques (SIAH de la Touvre, de la Boème et de la Soloire), communes, propriétaires de moulins
Structures ressources	Agence de l'eau, DDAF, Conseil Général de la Charente, ONEMA, Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, CREN, structure animatrice

Cahier des charges techniques

Il est rappelé qu'il convient de privilégier les interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités. **La politique actuelle (DCE, loi sur l'eau...) est orientée vers l'effacement des ouvrages hydrauliques afin d'assurer la libre circulation des poissons et des sédiments.** Les objectifs prioritaires sont donc l'effacement des ouvrages, et la gestion concertée de ceux pour lesquels l'effacement n'est pas envisageable.

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Restauration ou effacement des ouvrages :</u> - Faire établir par un expert (ONEMA, bureau d'étude) un diagnostic local permettant de statuer sur la nature des travaux à engager. - Aménagement ou effacement de l'ouvrage de petite hydraulique rurale	Pris en compte dans le financement « animation » A établir au cas par cas sur devis	X	X	X	X	X
<u>Gestion des ouvrages</u> - Application des préconisations de gestion listées dans le document cadre de gestion des ouvrages hydrauliques, élaboré dans le cadre de la fiche action F15	/					

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Respect des documents de planification de la politique de l'eau (SDAGE, SAGE) et des arrêtés préfectoraux statuant sur la gestion de l'eau

Plan de financement

Financement au titre des mesures hors contrats, coordonnées et mises en œuvre par la structure animatrice.

Contrôles et suivi

Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Expertises quinquennales sur les ouvrages ayant fait l'objet d'opérations: évaluation de la fonctionnalité des ouvrages restaurés. Évolution des débits d'étiage et des niveaux d'eau sur plusieurs années. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)
--	--

	Efficacité	Efficienne	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre d'ouvrages restaurés - Nombre de propriétaires participant à la gestion coordonnée des ouvrages	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Evolution des débits d'étiage des cours d'eau concernés
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des ouvrages restaurés par cours d'eau		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Mise en place d'un groupe de travail pour la rédaction d'un « document cadre » de gestion des ouvrages hydrauliques

Mise en oeuvre	Action hors contrat
Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.1 : éviter la destruction de certains habitats naturels ou d'espèces OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.1.B: présenter les pratiques favorables aux propriétaires OO 1.2.A: maintenir le régime hydrique des cours d'eau OO 1.2.B: maintenir le débit des cours d'eau et les niveaux de la nappe alluviale OO 1.2.C: maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau
Habitats et espèces concernés	- Aulnaies-frênaies alluviales (91^{E0}) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Rivières à renoncules (3260) - Rivières à berges vaseuses (3270) - Vison d'Europe (1356*) et Loutre d'Europe (1355) - Cordulie à corps fin (1041) et Gomphe de Graslin (1046) - Rosalie des Alpes (1087*) - Cistude d'Europe (1220) - Ensemble des poissons migrateurs d'intérêt communautaire (1095, 1102, 1103, 1106)
Territoires concernés	L'ensemble du site est concerné par la gestion des ouvrages de petite hydraulique: linéaires de la Charente, de la Soloire, de la Boème et de la Touvre/Echelle. Sur la Charente, un certain nombre d'ouvrage est géré par le Conseil Général, mais sur les affluents, de nombreux propriétaires privés ont cette gestion à leur charge.
Surface concernée	Linéaire de la Charente : plus de 60 km Linéaire de la Soloire : plus de 20 km Linéaire de la Boème : plus de 35 km Linéaire de la Touvre/Echelle : plus de 30 km
Objectifs qualitatifs	Favoriser une gestion concertée et collective des ouvrages de petite hydraulique afin de préserver les conditions écologiques favorables aux espèces et aux habitats qui y sont liés. L'objectif est d' établir un véritable document cadre de gestion des ouvrages qui précisera les modalités de manipulation des ouvrages et ira au-delà du simple suivi de la réglementation en cours (arrêtés préfectoraux).
Objectifs quantitatifs	L'objectif est de préparer 2 réunions et de réunir les groupes de travail au cours des 2 premières années du DOCOB.
Acteurs et structures ressources	Associations de propriétaires de moulins et de pêcheries (« Les essacs de St Simeux »...), Syndicats Intercommunaux d'Aménagements Hydrauliques (SIAH de la Touvre, de la Boème et de la Soloire), Conseil Général de la Charente, ONEMA, Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, DDAF, CREN, ONCFS, Agence de l'eau, Mission Vison d'Europe, structure animatrice

Cahier des charges techniques

Rappel de la réglementation en cours:

La largeur des coursiers (pelles) des moulins et pêcheries est réglementée par les textes datant de Napoléon III. Les arrêtés préfectoraux transmis (directement aux propriétaires ou via les mairies concernées) en période d'étiage définissent les périodes de non ouverture des ouvrages afin de maintenir des niveaux d'eau suffisants. La seule condition pour une manipulation des ouvrages lors de ces périodes concerne le maintien de la salubrité du cours d'eau concerné.

Elaboration du document cadre de gestion des ouvrages hydrauliques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)					
- Constitution du groupe de travail : contact et information des structures et personnes ressources - Organisation et préparation de réunions de travail - Rédaction d'un document cadre pour une gestion coordonnée des ouvrages. Ce document devra préciser : - Les périodes de travaux préconisées pour chaque type d'opération ; - Les fréquences théoriques interannuelles et annuelles des opérations entreprises; - Les modalités d'adaptation de la manipulation des ouvrages en fonction des conditions météorologiques - Chacun de ces points devra être accompagné d'une justification écologique en fonction des objectifs de conservation du DOCOB. - Le travail pourra se baser sur le document « Ouvrages hydrauliques du bassin de la Sèvre Niortaise » édité par l'Institution Interdépartementale de la Sèvre Nantaise	- 6j de préparation de réunion : 2000 € - 2j de réunion de travail : 800 € (Intégré au budget « animation » du site)	X	X				
TOTAL	3200 €	X	X				

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Plan de financement

Financement au titre des « mesures hors contrats », dont le coût est intégré au budget alloué à la mission d'animation du site Natura 2000.

Budget prévisionnel sur 5ans :

8j de travail au cours des 2 premières années, à 400 €TTC/j

TOTAL : 3200 € sur 5 ans

Indicateurs de suivi

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Elaboration du document cadre - Nombre de propriétaires adoptant les préconisations du document cadre	/	- Evolution des niveaux d'étiage - Evolution à moyen et long terme des indices de l'état quantitatif de la Charente: DCR, DOE...
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % du linéaire de chaque cours d'eau géré conformément au document cadre	/	- Evolution des indices de suivi des espèces ciblées.

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.D: préserver les zones de frayères OO 1.2.E: favoriser la franchissabilité des ouvrages pour les poissons migrateurs
Habitats et espèces concernés	- Saumon atlantique (1106), Lamproie marine (1095), Grande Alose (1102), Alose feinte (1103)
Territoires concernés	Ensemble du cours de la Charente et de ses affluents. Les principaux seuils « points noirs » ont été localisés sur la Charente vers Cognac et entre Châteauneuf et Angoulême.
Surface concernée	Ensemble du site Natura 2000. Environ 15 ouvrages de classe 3 à 5 sur la Charente et la Touvre ; à déterminer sur la Soloire et la Boême.
Objectifs qualitatifs	Sur le cours de la Charente et de la Touvre, un certain nombre de seuils proposant un obstacle plus ou moins infranchissable pour les poissons migrateurs d'intérêt communautaire ont été identifiés sur la Charente (<i>Etude des potentialités piscicoles des bassins de la Charente et de la Seudre pour les poissons migrateurs, EPTB Charente et Hydroconcept, 2000-2003</i>) : barrages, moulins etc. Les franchissements recensés ont fait l'objet d'une typologie, qualifiée par un indice (de 0 à 5) indiquant son degré de franchissabilité. Il s'agira de faciliter voire de rétablir la franchissabilité d'un maximum d'ouvrages, en priorisant les seuils les moins transparents : ouvrages de classe 3 à 5 répertoriés dans l'étude précitée.
Objectifs quantitatifs	L'objectif peut être fixé à la restauration de 5 ouvrages sur 5 ans.
Acteurs concernés	Gestionnaires ayants droits du fleuve Charente et de ses affluents : Conseil Général de la Charente, SIAH, propriétaires de moulins.
Structures ressources	CG 16, ONEMA, Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, EPTB Charente, Agence de l'eau, DDAF, CREN, SIAH, entreprises de travaux concernées, COGEPOMI

Cahier des charges techniques

Il est rappelé qu'il convient de privilégier les interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités : Plan de gestion des Poissons Migrateurs.

Cette mesure n'est pas éligible pour les ouvrages soumis à application de l'article L 432-6 du code de l'environnement. Sur le site, la Charente et La Touvre sont classés au titre de cet article mais il n'existe pas à l'heure de la rédaction de ce DOCOB de liste d'espèces migratrices. Les ouvrages existants ne sont donc pas soumis à l'obligation de mise en conformité. Par ailleurs la Soloire et la Boême ne sont pas classés au titre de cet article.

La loi du 30 décembre 2006 a institué un nouvel article du code de l'environnement, le L 214-17 qui institue un nouveau dispositif de classement des cours d'eau avec 2 listes (Les cours d'eau peuvent être dans la liste 1 et 2) :

- L 214-17-1 : cours d'eau en TBE, à enjeux migrateurs amphihalins, réservoirs biologiques (doit répondre à 1 des catégories)
- L 214 -17-.2 : transport des sédiments et circulation de tous les poissons migrateurs

La publication des listes sera établie dans son intégralité avant le 1 janvier 2014.

Ce dispositif remplacera progressivement celui existant et prévu à l'article L 432-6 du code de l'environnement.

Ainsi et dans l'attente de la publication des listes, l'ensemble des ouvrages du site est éligible à cette mesure.

La mise en œuvre de cette mesure pourra répondre à 3 objectifs :

- Compléter les connaissances relatives aux franchissements sur les affluents n'ayant pas été intégrés à l'étude des potentialités piscicoles menée en 2003
- Appuyer le programme de rétablissement de la transparence des ouvrages sur la Charente déjà lancé et menée par le Conseil Général de la Charente.
- Permettre d'étendre ces interventions aux affluents qui présentent des enjeux en terme de poissons migrateurs : aval de la Soloire, Touvre notamment.

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Inventaire complémentaire :</u> - Faire établir par un expert (ONEMA, animateur "poissons migrateurs" du Groupement Régional des Fédérations de Pêche de Poitou-Charentes...) un diagnostic relatif aux ouvrages de franchissement sur les affluents non investigués dans le cadre de l'étude des potentialités piscicoles : Soloire, Boème. - Rédaction d'un document de synthèse du même type que l'étude menée sur la Charente, classant chaque franchissement selon la typologie utilisée dans ce document (indice de 0 à 5 qualifiant le caractère de franchissabilité).	- 3 j de terrain par affluent à 400 € / j - Rédaction d'un document de synthèse : 2 j par affluent à 400 € / j	X				
<u>Opérations de restauration des ouvrages: les engagements rémunérés</u> - Expertise des ouvrages à restaurer (ONEMA, bureau d'étude spécialisé...) - Effacement des ouvrages - Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible : démontage des vannes ou portiques, création d'échancrures dans le mur du seuil etc - Installation de passes à poissons	A établir au cas par cas sur devis					

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Tenue d'un **cahier d'enregistrement** des pratiques et programme de travaux (cas des travaux en régie).
- Opération non éligible pour les ouvrages soumis à l'application de l'article L 432-6 du code de l'environnement.

Plan de financement

Coût prévisionnel contrat Natura 2000 : à définir en fonction du nombre d'ouvrages à restaurer et aux types de travaux à engager. L'estimation est calculée sur la base d'un coût moyen de 20 000 € par ouvrage.

Budget prévisionnel sur 5ans :

Inventaire et typologie des ouvrages des affluents : 10 x 400 = 4000 € sur 5 ans

Restauration: 5 x 20 000 € = 100 000 € sur 5 ans

TOTAL : 104 000 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de la conformité des travaux entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Expertises trisannuelles sur les ouvrages ayant fait l'objet d'opérations: évaluation de la fonctionnalité des ouvrages restaurés ou des passes installées. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficiency	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre d'ouvrages restaurés - Rédaction du diagnostic et de la typologie des ouvrages sur la Soloire et la Boème		- Evolution à moyen et long terme des effectifs de poissons migrateurs
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des ouvrages restaurés par cours d'eau - % des ouvrages restaurés par niveau hiérarchique d'urgence (Cf. indices de la typologie)	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure - Avancée sur le long terme du front de colonisation des espèces cibles

Mise en oeuvre	Action hors contrat
Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.G: poursuivre les efforts de conservation du Vison d'Europe dans le cadre de la lutte contre les populations de nuisibles
Habitats et espèces concernés	- Vison d'Europe (1356)
Territoires concernés	Communes du site Natura 2000 et de son bassin versant
Objectifs	Soutenir, poursuivre et améliorer la prise en compte du Vison d'Europe par l'ensemble des structures impliquées dans l'activité de piégeage dans l'effort de lutte contre les espèces nuisibles comme le Ragondin.
Acteurs concernés	ONCFS (animateur plan de restauration du Vison d'Europe), associations départementales de piégeurs agréés, FDGDON 16, 17 et 33, fédérations de chasse, piégeurs agréés, communes.
Structures ressources	FDGDON, DDAF, ONCFS (Mission Vison d'Europe) DIREN, CREN, SIAH

Cahier des charges techniques

Descriptif de l'action	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
Actions de sensibilisation et d'information : - Former les piégeurs et les partenaires à la problématique particulière du Vison d'Europe (identification, exigences particulières) : formations, réunions d'information. Cela pourra être mené dans le cadre des actions 25 et 26 du plan de restauration du Vison d'Europe animé par l'ONCFS, ou dans le cadre des réunions organisées par l'animateur Natura 2000 - Diffusion des brochures existantes aux partenaires de la lutte et aux piégeurs	Intégré au budget « mise en œuvre des actions » de l'animation 2 j/an	X	X	X	X	X

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Plan de financement

Financement au titre des « mesures hors contrats », dont le coût est intégré au budget alloué à la mission d'animation du site Natura 2000. L'objectif est d'aborder la problématique Vison d'Europe lors des réunions d'information organisées par l'animateur. Une part importante de cette action sera prise en charge par le chargé de mission responsable du plan de restauration du Vison d'Europe : participation aux réunions des associations agréées de piégeurs, des fédérations départementales de chasse etc.

Budget prévisionnel sur 5ans : intégré au budget « animation ».

Indicateurs de suivi

	Efficacité	Efficiencia	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de réunions organisées - Nombre de formations effectuées - Nombre de brochures distribuées - Nombre de cages-pièges équipées par le kit de renforcement	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Evolution du nombre de données de captures accidentelles
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des communes ayant accueillies une réunion ou une formation - % d'associations agréées de piégeurs du territoire ayant accueillies une réunion ou une formation thématique		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure (Cf résultats et suivis menés dans le cadre du plan de restauration du Vison d'Europe)

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.H : réduire les risques de mortalité routière sur les franchissements existants OO 1.2.I : éviter l'augmentation des risques de mortalité routière lors de la réalisation ou la rénovation de franchissements neufs
Habitats et espèces concernés	- Vison d'Europe (1356*) et Loutre d'Europe (1355)
Territoires concernés	L'ensemble du réseau hydrographique en connexion avec le site est concerné. La cartographie et la typologie des niveaux de risque de collision de 354 franchissements ont été effectués dans le cadre de l'élaboration de ce DOCOB, et sont présentés dans le volet « Vison/Loutre » du volume II
Objectifs qualitatifs	La Loutre et le Vison d'Europe sont deux mustélidés semi-aquatiques dont les statuts de conservation sont « en danger » et « menacés d'extinction » respectivement. La mortalité par collision routière fait partie d'un ensemble de facteurs concourant à ce déclin. Deux objectifs doivent être poursuivis de front pour réduire l'impact des infrastructures routières sur la Loutre et le Vison d'Europe à l'échelle du site : - Ne pas dégrader la situation actuelle : prise en compte systématique de la problématique de conservation de ces espèces dans tout projet neuf - Réduire l'impact existant en réaménageant les franchissements de cours d'eau et de zones humides présentant un risque de collision
Objectifs quantitatifs	La priorité concerne les 10 franchissements à risque R5, à aménager durant la première année de mise en œuvre du DOCOB. Les 7 franchissements à risque R4 seront pris en charge l'année 2, alors que les 27 franchissements R3 seront aménagés entre l'année 3 et l'année 5 de la mise en œuvre du DOCOB
Acteurs concernés	Conseil Général de Charente, communes, Direction Régionale de l'Équipement
Structures ressources	ONCFS (animateur plan de restauration du Vison d'Europe), Agence de l'eau, CREN, bureaux d'étude

Cahier des charges techniques

On se référera largement au travail présenté dans le volume II Vison/Loutre : prise en compte de la Loutre et du Vison d'Europe : la mortalité par collision routière.

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Cas des projets neufs :</u> - Faire adopter par les maîtres d'ouvrage un cahier des charges spécifique à annexer aux études d'avant projet sommaire, pour les projets qui ne seraient pas soumis à une évaluation des incidences au titre de natura 2000 : voir proposition de cahier des charges plus bas. - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour tout nouveau projet : assistance technique et suivi de chantier	Intégré au budget « animation » : - Démarchage auprès des maîtres d'ouvrage potentiel : 2j la première année soit 800 € - Mission d'assistance à maîtrise d'œuvre : 10j / an soit 4000 € /an	X	X	X	X	X
<u>Cas du réseau routier existant : on se basera sur les résultats du volet Vison/Loutre du DOCOB :</u> Réaménagement des 44 franchissements les plus à risque (R3, R4 et R5) identifiés dans le DOCOB: - Diagnostic détaillé par ouvrage précisant le type d'aménagement nécessaire et les linéaires à protéger - Travaux de rétablissement de la transparence : banquettes, encorbellement - et/ou aménagement d'une protection empêchant les animaux de franchir la chaussée - Faire suivre tout chantier par un expert écologue spécialisé	Année 1: R5 10 ouvrages	X				
	Année 2 : R4 7 ouvrages		X	X		
	Années 3, 4 et 5 : R3 27 ouvrages				X	X

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle des opérations entreprises et comparaison avec les engagements de la mesure ; vérification des factures ou des pièces de valeur probante
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaire quinquennal des franchissements à risque réaménagés Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)

	Efficacité	Efficiencie	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre d'ouvrages aménagés - Rédaction du diagnostic des ouvrages à risque moyen et fort pour lesquels les données étaient manquantes - Nombre de suivis de chantier réalisés - Nombre de cahier des charges d'avant projet aménagés	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Evolution à moyen et long terme des données de collision routière (Vison, Loutre...)
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des ouvrages restaurés par niveau hiérarchique d'urgence (<i>Cf. rapport spécifique collision routière</i>)		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure - Avancée sur le long terme du niveau de colonisation du Vison d'Europe sur les différents bassins versants du territoire

Cahier des charges à annexer aux études d'Avant Projet Sommaire (APS) et les études d'incidences pour les projets d'ouvrages neufs

Source : brochure « Le Vison d'Europe et sa conservation », Mission Vison d'Europe.

Volet « milieux naturels » de l'état initial

- Investigations de terrain et analyse précise des habitats naturels favorables (utilisables, préférentiels) du Vison d'Europe : prairies humides, boisement marécageux, saulaies, roselières, cariçaies etc
- Cartographie au 1/10 000 voire au 1/ 5000 de ces habitats
- Analyse des interrelations et des connectivités entre ces habitats : fonctionnalité de l'aire d'étude pour l'espèce.

Comparaison des variantes et optimisation des tracés afin d'éviter les habitats préférentiels de l'espèce

- Prise en compte de l'état initial dans le choix du tracé et du type d'ouvrage

Evaluation des incidences directes ou indirectes, temporaires ou permanentes du projet sur l'espèce et sur son habitat

- Incidences liées à la destruction ou à la dégradation des habitats
- Incidences liées au cloisonnement de populations, à la rupture de corridors de déplacement
- Incidences liées à la mortalité par collision routière
- Incidences liées à la phase chantier : destruction d'individus, dérangement, destruction d'habitat...

Propositions de mesures de suppression ou de réduction d'incidence

- Choix du tracé
- Choix du type d'ouvrage : ponts dalles etc
- Aménagements de ouvrages : berges artificielles, banquettes, encorbellement, buses sèches, rampes d'accès végétalisées aux passages artificiels, dispositifs de protection (grillage petite faune) empêchant les animaux de franchir la chaussée etc
- Choix des périodes et du phasage du chantier

Appui technique au gestionnaire pour la réalisation des plans d'exécution et des plans d'ouvrage

- Mise à disposition d'un écologue spécialisé lors de l'élaboration des documents

Mise en place d'un suivi de la phase chantier

- Mise à disposition d'un écologue spécialisé qui sera présent sur le terrain
- Suivi de la mise en place des aménagements préconisés
- Orientation des entreprises peu habituées à ce type de travaux apparenté à de la petite maçonnerie

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces
Habitats et espèces concernés	- Rivières à renoncules (3260) - Rivières à berges vaseuses (3270) - Eaux oligo-mésotrophes calcaires à <i>chara ssp.</i> (3140) - Vison d'Europe (1356*) et Loutre d'Europe (1355) - Ensemble des poissons d'intérêt communautaire (1095, 1102, 1103, 1106) - Cordulie à corps fin (1041) et Gomphe de Graslin (1046)
Territoires concernés	Ensemble du lit mineur de la Charente et de ses affluents
Surface concernée	Plusieurs centaines de m ²
Objectifs qualitatifs	Plante aquatique originaire d'Amérique du sud, la Jussie colonise un nombre croissant de zones humides sur le territoire français. Cette plante forme des herbiers très denses composé d'un réseau inextricable de tiges rigides et ramifiées. Elle modifie l'activité biologique aquatique et affecte la qualité de l'eau, la circulation et la disponibilité en nourriture pour des espèces comme la Loutre d'Europe. Sur le cours de la Charente, un inventaire des herbiers de Jussie a été mené par le Conseil Général, et des chantiers d'arrachage manuel de l'espèce sont organisés. L'objectif est de soutenir de telles actions et d'en élargir la réalisation aux affluents de la Charente colonisés par l'espèce.
Objectifs quantitatifs	L'objectif est de traiter 1000 m ² d'herbier.
Acteurs concernés	Conseil Général de la Charente, SIAH
Structures ressources	ONEMA, Fédérations de pêche, EPTB Charente, Agence de l'eau, DDAF, CREN, SIAH, entreprises de travaux forestiers

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Diagnostic préalable :</u> - Visite de terrain menée par la structure animatrice et/ou l'expert pour établir un diagnostic fin relatif à la zone d'herbier à traiter : surface de l'herbier, accessibilité, degré de colonisation etc. - Rédaction d'un document clair et concis décrivant les opérations à mener, accompagnée d'une carte les localisant précisément.	Pris en compte dans le financement « animation »	X	X	X	X	X
<u>Opérations d'élimination : les engagements rémunérés</u> <i>Cas d'un envahissement encore peu prononcé :</i> - L'arrachage manuel est préconisé - Chantier long et fastidieux : prévoir un nombre suffisant de personnel <i>Cas d'un envahissement prononcé et d'une accessibilité longitudinale :</i> - L'arrachage mécanique est préconisé - Matériel envisageable : - Pelles mécaniques équipées de godets classiques ou adaptés à ce type de travaux - Pontons flottants équipés d'un bras hydrauliques sur lequel est fixé divers outils (Griffes à dents rapprochées par exemple)	Première opération d'arrachage mécanique, avec exportation Sur devis au cas par cas, plafonné à 500 €/100 m ² de zone colonisée par la jussie					
<i>Préconisations à suivre pour tout type de chantier</i> - La biomasse arrachée doit être évacuée : brûlage, compostage... - Veiller à ne laisser aucun fragment de la plante dont le mode de dissémination par bouturage est très efficace - Limiter les risques de dissémination lors des chantiers en disposant des barrages flottants ou des grilles positionnés à l'aval du chantier - Prévoir une organisation régulière et fréquente des chantier d'élimination : une à deux fois par an entre juin et août	Interventions d'arrachage manuel, avec exportation, et autres opérations ultérieures Sur devis au cas par cas, plafonné à 1050 €/100 m ² de zone colonisée par la jussie	X	X	X	X	X

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €/TTC/j

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réaliser un **diagnostic fin à l'échelle parcellaire**
- Tenue d'un **cahier d'enregistrement** des travaux (cas des travaux réalisés en régie)

Plan de financement

Coût prévisionnel contrat Natura 2000 : estimé sur la base de 1500 € / 100m².

Budget prévisionnel sur 5ans :
15 000 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de la conformité des travaux entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises annuel(le)s sur les secteurs ayant fait l'objet d'opérations: évaluation de l'état de colonisation des herbiers de Jussie. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)

	Effacité	Efficiency	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre de chantiers organisés - Surface d'herbier de Jussie traitée		/
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des herbiers de Jussie connus traités	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure - Avancée sur le long terme du front de colonisation des herbiers de Jussie



Chantier d'arrachage mécanique de Jussie

Gestion qualitative intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant

Fiche n°20

Priorité :
1

Mise en oeuvre	Action d'accompagnement (animation)
Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.C: maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau OO 1.2.D: préserver les zones de frayères
Habitats et espèces concernés	- Aulnaies-frênaies alluviales (91^{E0}*) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Rivières à renoncules (3260) - Rivières à berges vaseuses (3270) - Vison d'Europe (1356*) et Loutre d'Europe (1355) - Ensemble des poissons d'intérêt communautaire (1095, 1102, 1103, 1106) - Cordulie à corps fin (1041) et Gomphe de Graslin (1046) - Rosalie des Alpes (1087*) - Cistude d'Europe (1220)
Territoires concernés	L'ensemble du site et de son bassin versant est concerné par la gestion qualitative de la ressource en eau : linéaires de la Charente, de la Soloire, de la Boème et de la Touvre/Echelle.
Objectifs qualitatifs	Favoriser une gestion concertée, collective et intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de la Charente. L'objectif principal est de préserver voire d'améliorer la qualité de l'eau du bassin versant en utilisant les outils agri environnementaux disponibles et en soutenant l'ensemble des politiques sectorielles favorables liées à la ressource en eau.
Objectifs quantitatifs	L'objectif est de participer à environ 6 réunions par an pendant la durée de la mission d'animation.
Acteurs et structures ressources	Institution Charente, Syndicats Intercommunaux d'Aménagements Hydrauliques (SIAH de la Touvre, de la Boème et de la Soloire), Agence de l'eau, DDAF, Conseil Général de la Charente, élus locaux, ONEMA, Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu aquatique, CRPF, CREN, Chambres d'Agriculture, ADASEA, syndicats agricoles, exploitants agricoles, structure animatrice

Cahier des charges techniques

La mise en œuvre de cette action consistera principalement en la participation de la structure animatrice aux réunions de concertation organisées dans le cadre de l'application de politiques sectorielles relatives à la ressource en eau.

Favoriser et soutenir une gestion intégrée de la ressource en eau
- Soutenir et encourager l'application de la réglementation en vigueur : - Loi sur l'eau - Directive Nitrate - Eco conditionnalités de la PAC - Encourager sur le site et son bassin versant, la construction de projets agri environnementaux et de Mesures Agri-Environnementales adaptés à la préservation de la ressource en eau du point de vue qualitatif. Au moment où est rédigé ce DOCOB, l'outil utilisé est appelé Mesure Agri Environnementale territorialisée (MAEt). Il s'agit de favoriser les mesures construites sur la base des Engagements Unitaires suivants : - COUVER_XX : engagements favorisant l'implantation de couverts herbacés - FERTI_XX : engagement lié à la réduction de la fertilisation azotée sur grande culture - HERBE_XX : engagements liés au raisonnement de la gestion des prairies - PHYTO_XX : engagements liés au raisonnement de l'utilisation de produits phytosanitaires - Soutenir et appuyer la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Charente »

Plan de financement

Financement au titre des « mesures hors contrats », dont le coût est intégré au budget alloué à la mission d'animation du site Natura 2000.

Budget prévisionnel sur 5ans :

6j de travail par an pendant 5 ans, à 400 €TTC/j

TOTAL : 12000 € sur 5 ans

Indicateurs de suivi

	Effacité	Effcience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de participation de la structure animatrice à des réunions relative au thème de la gestion qualitative de la ressource en eau - Nombre de MAE relative à la gestion qualitative de la ressource en eau signées sur le bassin versant de la Charente	/	- Evolution à moyen et long terme des indices de qualité de l'eau de la Charente
Indicateurs descriptifs élaborés :	- Avancée de la mise en place d'un SAGE Charente		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Mise en oeuvre	Action d'accompagnement (animation)
Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.A: maintenir le régime hydrique des cours d'eau OO 1.2.B: maintenir le débit des cours d'eau et les niveaux de la nappe alluviale OO 1.2.C: maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau OO 1.2.D: préserver les zones de frayères
Habitats et espèces concernés	- Aulnaies-frênaies alluviales (91 ^{E0} *) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Rivières à renoncules (3260) - Rivières à berges vaseuses (3270) - Vison d'Europe (1356*) et Loutre d'Europe (1355) - Ensemble des poissons migrateurs d'intérêt communautaire (1095, 1102, 1103, 1106) - Cordulie à corps fin (1041) et Gomphe de Graslin (1046) - Rosalie des Alpes (1087*) - Cistude d'Europe (1220)
Territoires concernés	L'ensemble du site et de son bassin versant est concerné par la gestion quantitative de la ressource en eau : linéaires de la Charente, de la Soloire, de la Boème et de la Touvre/Echelle.
Objectifs qualitatifs	Favoriser une gestion concertée, collective et intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de la Charente. L'objectif principal est d'atteindre les Débits Objectifs d'Etiage (DOE) établis par le SDAGE Adour-Garonne, notamment en réduisant les prélèvements, en renaturant favorablement le bassin versant et en soutenant l'ensemble des politiques sectorielles favorables liées à la ressource en eau.
Objectifs quantitatifs	L'objectif est de participer à environ 3 réunions par an pendant la durée de la mission d'animation.
Acteurs et structures ressources	Institution Charente, Syndicats Intercommunaux d'Aménagements Hydrauliques (SIAH de la Touvre, de la Boème et de la Soloire), Agence de l'eau, DDAF, Conseil Général de la Charente, élus locaux, ONEMA, Fédérations de pêche, CRPF, CREN, Chambres d'Agriculture, ADASEA, syndicats agricoles, exploitants agricoles, structure animatrice
Type financement	Intégré au budget d'animation du site.

Cahier des charges techniques

La mise en œuvre de cette action consistera principalement en la participation de la structure animatrice aux réunions de concertation organisées dans le cadre de l'application de politiques sectorielles relatives à la ressource en eau.

Favoriser et soutenir une gestion intégrée de la ressource en eau
- Soutenir et encourager l'application de la réglementation en vigueur : - Loi sur l'eau - Arrêtés préfectoraux statuant les prélèvements d'eau - Soutenir et participer à la mise en œuvre du Plan de Gestion des Etiages (PGE) - Participer aux réunions de mise en place du PGE - S'assurer de la cohérence du PGE avec les objectifs du site Natura 2000, avec le SDAGE - Travailler sur une déclinaison par affluent des Débits Objectifs d'Etiage (DOE) et des Débits de Crise (DCR) - Soutenir et participer à la mise en œuvre du Plan de Gestion des Ouvrages (PGO) - Participer aux réunions de mise en place du PGO - S'assurer de la cohérence du PGO avec les objectifs du site Natura 2000, avec le SDAGE - Proposer de s'appuyer sur les associations de propriétaires de moulin pour une gestion concertée des ouvrages hydrauliques privés (Notamment sur les affluents) - Participer à la mise en place du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), partenariat entre l'état et l'institution Charente : - Participer aux réunions de mise en place du PAPI - S'assurer de la cohérence du PAPI avec les objectifs du site Natura 2000, avec le SDAGE - Soutenir les actions visant à la recréation de zones d'expansion des crues

- Encourager sur le site et son bassin versant, la construction de projets agri environnementaux et de Mesures Agri-Environnementales adaptées à la préservation de la ressource en eau du point de vue quantitatif. Au moment où est rédigé ce DOCOB, l'outil utilisé est appelé Mesure Agri Environnementale territorialisée (MAEt). Il s'agit de favoriser les mesures construites sur la base des Engagements Unitaires suivants :
 - IRRIG_XX : engagements directement liés au raisonnement de l'irrigation
 - LINEA_XX : engagements liés à l'entretien d'éléments du paysage qui participent au fonctionnement hydrique à l'échelle du bassin versant
- Soutenir et appuyer la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Charente »

Plan de financement

Financement au titre des « mesures hors contrats », dont le coût est intégré au budget alloué à la mission d'animation du site Natura 2000.

2j de travail sont nécessaires par réunion : préparation, participation, comptes-rendus...

Budget prévisionnel sur 5ans :

6j de travail par an pendant 5 ans, à 400 €TTC/j

TOTAL : 12 000 € sur 5 ans

Indicateurs de suivi

	Effacité	Efficiency	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de participation de la structure animatrice à des réunions relative au thème de la gestion quantitative de la ressource en eau - Nombre de MAEt relative à la gestion quantitative de la ressource en eau signées sur le bassin versant de la Charente	/	- Evolution à moyen et long terme des indices de l'état quantitatif de la Charente: DCR, DOE...
Indicateurs descriptifs élaborés :	- Avancée de la mise en place d'un SAGE Charente, du PGE et du PGO Charente		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.1 : éviter la destruction de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.1.F: conserver l'habitat de la Barbastelle OO 1.1.G: conserver l'habitat des insectes saproxyliques
Habitats et espèces concernés	Barbastelle (1308), Grand Rhinolophe (1304), Petit Rhinolophe (1303), Rosalie des Alpes (1087*), Grand Capricorne (1088), Forêts de Chênes verts (9340), Forêts alluviales (91E0*)
Territoires concernés	L'ensemble du site est concerné par la présence de boisements (hors boisements de production) : boisements alluviaux, chênaies-charmaies, chênaies thermophiles, chênaies vertes etc.
Surface concernée	On compte environ 1150 ha de boisements feuillus sur le site : - Forêts alluviales : 880 ha - Frênaies: 12,1 ha - Chênaies-Charmaies : 155 ha - Forêts mixtes de pentes et ravins : 10,2 ha - Formations riveraines de saules : 37 ha - Bois marécageux d'Aulne, de Saule : 0,4 ha
Objectifs qualitatifs	Il s'agit de favoriser l'état d'irrégularité des peuplements et la multiplication des strates afin d'améliorer l'état de conservation d'espèces d'intérêt communautaire (Insectes, chauves-souris).
Objectifs quantitatifs	L'objectif serait de contractualiser 5% des boisements éligibles sur 5 ans, soit environ 60 ha.
Acteurs concernés	Propriétaires forestiers, sylviculteurs, organismes de regroupement forestier, ASL de la Charente Cognacaise
Structures ressources	CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Propriétaires / exploitants forestiers

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Contrats Natura 2000 forestiers – Engagements rémunérés</u> - Réalisation d'un diagnostic préalable : inventaire et cartographie des habitats et espèces d'IC, confirmation de l'opportunité des actions en fonction des enjeux identifiés, cartographie à la parcelle des zones de travaux, précision des modalités techniques de mise en œuvre des opérations de gestion - Accompagnement de la régénération et des jeunes stades par la coupe de sujets de la strate dominante au profit de petit bois ou de taches de régénération acquise, ou pour réaliser ponctuellement des espaces de recrus et de régénération. - Pose de protections individuelles contre les rongeurs et cervidés	- Diagnostic pris en compte dans le financement « animation » - Aide accordée sur devis estimatif et plafonné aux dépenses réelles - Plafonds éligible 1500 €/ha	X	X	X	X	X

Contrats Natura 2000 forestiers – Engagements non rémunérés - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Respect des pratiques de bonne gestion forestière conformément à un document de gestion durable - Période de travaux en dehors de la tranche 15 mars – 31 juillet - Outils d'exploitation et de débardage respectant les sols et les cours d'eau - Modes d'évacuation des produits d'exploitation et des produits de coupe respectant les espèces et les milieux - Utilisation de produits phytocides proscrite sauf justification technique de la structure animatrice - Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu - Gestion des déchets de l'activité - Libre accès à la parcelle pour le suivi scientifique après travaux - Brûlage possible des rémanents sur avis de la structure animatrice - Les opérations doivent concerner 15 à 25% de la surface totale de la parcelle, par bouquets - La surface terrière des peuplements doit être maintenue entre 10 et 20m2/ha.	Non rémunérés					
--	---------------	--	--	--	--	--

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réalisation du diagnostic préalable
- Si le contrat porte sur une action nécessitant une procédure administrative celle-ci devra être réalisée au préalable à la signature du contrat
- Tenue d'un **cahier d'enregistrement** des travaux (cas des travaux réalisés en régie)

Plan de financement

Coût prévisionnel contrat Natura 2000 : il sera précisé à la suite des diagnostics préalables à la signature du contrat, inhérents à cette action.

Budget prévisionnel sur 5ans :

(1500 €/ha) x (60 ha) = 90 000 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (cas des travaux en régie) ; réalisation effective par comparaisons des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés ; vérification de la quotité des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Suivis et évaluation des populations des espèces cibles sur les parcelles contractualisées (biennal pour les chauves-souris, quinquennaux pour les insectes saproxylophages) Comparaison des peuplements avec l'état initial : répartition des classes d'âge, diversité des essences... Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficiéce	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de boisements ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en habitats forestiers d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des boisements éligibles faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.1 : éviter la destruction de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.1.D: laisser évoluer naturellement certains habitats forestiers OO 1.1.F: conserver l'habitat de la Barbastelle OO 1.1.G: conserver l'habitat des insectes saproxyliques
Habitats et espèces concernés	Barbastelle (1308), Rosalie des Alpes (1087*), Grand Capricorne (1088), Forêts de Chênes verts (9340), Forêts alluviales (91E0*)
Territoires concernés	L'ensemble du site est concerné avec la présence de boisements alluviaux d'intérêt communautaire d'amont en aval. Les communes de St Brice et de Bourg Charente et dans une moindre mesure de Cognac sont également concernées par la présence de boisements de Chênes verts d'intérêt communautaire.
Surface concernée	Forêts alluviales à aulnes et frênes (UE : 91E0*) : 900 ha Forêts de Chênes verts (UE : 9340) : 13,5 ha
Objectifs qualitatifs	Il s'agit de favoriser le développement de vieux arbres en forêts afin d'améliorer l'état de conservation d'espèces d'intérêt communautaire (Insectes, chauves-souris).
Objectifs quantitatifs	10% de la surface concernée, soit environ 90 ha.
Acteurs concernés	Propriétaires forestiers, sylviculteurs.
Structures ressources	CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Propriétaires / exploitants forestiers

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Contrats Natura 2000 forestiers – Engagements rémunérés</u> - Réalisation d'un diagnostic préalable : inventaire et cartographie des arbres d'intérêt, confirmation de l'opportunité des actions en fonction des enjeux identifiés, cartographie à la parcelle des arbres sélectionnés - Maintien sur pied d'au moins 15 m3/ha (et idéalement jusqu'à 30 m3/ha) de bois fort d'arbres vieux isolés, en îlots ou de préférence associant îlots et arbres seuls, pendant 30 ans. - Le diamètre des arbres mesuré à 1,30m doit être supérieur ou égal au diamètre d'exploitabilité (fixé régionalement par essence – Cf. tableau ci-dessous) - Les arbres doivent présenter un houppier de forte dimension - Les arbres doivent être déjà sénescents, ou présenter des fissures, branches mortes ou cavités	- Diagnostic pris en compte dans le financement « animation » - Voir tableaux ci-dessous Plafonné à 2000 €/ha	X	X	X	X	X
<u>Contrats Natura 2000 forestiers (F 27012) – Engagements non rémunérés</u> - Sur la durée de l'engagement (30 ans), il est admis que celui-ci n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis, attaques d'insectes. - Maintenir dans la mesure du possible des arbres morts sur pied en plus des arbres sélectionnés comme vieux - Marquage et/ou repérage des arbres sélectionnés et entretien de celui-ci.	Non rémunérés					

Diamètre d'exploitabilité par essence d'arbre							
	Chênes Sessile et Pédonculé	Châtaignier	Hêtre	Feuillus précieux	Autres feuillus à bois dur	Autres feuillus à bois tendre	Pin Maritime
Diamètre des arbres sélectionnables	60	40	60	30	40	40	45

Base forfaitaire du montant de l'aide par essence d'arbre							
	Chênes Sessile et Pédonculé	Châtaignier	Hêtre	Feuillus précieux	Autres feuillus à bois dur	Autres feuillus à bois tendre	Pin Maritime
Aide forfaitaire par arbre en €	90	70	80	55	40	30	35

Modalité particulière : en l'absence de normes précises sur la distance des arbres morts/sénescents à proximité des zones fréquentées par le public, il est conseillé de maintenir une distance entre les arbres et les zones fréquentées au moins égale à la hauteur des arbres sénescents/morts à conserver.

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Les surfaces se trouvant dans une situation **d'absence de sylviculture** par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) **ne sont pas éligibles**
- Mesure contractualisable qu'accompagnée d'autres actions de gestion des milieux forestiers
- Réalisation du diagnostic préalable
- Si le contrat porte sur une action nécessitant une procédure administrative celle-ci devra être réalisée au préalable à la signature du contrat
- Tenue d'un **cahier d'enregistrement** des travaux (cas des travaux réalisés en régie)

Plan de financement

Coût prévisionnel : 10% de la surface, soit 90 ha avec un forfait moyen de 350 euros/ha dans le cas de feuillus précieux soit un coût prévisionnel maximum sur 5 ans de **31 500 euros**.

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Présence des bois marqués sur pieds pendant 30 ans ; présence et entretien des dispositifs de marquage et/ou repérage des arbres ou îlots sélectionnés
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Evaluation des populations d'insectes saproxyliques (suivis quinquennaux) Evaluation des populations de chauves-souris (suivis bisannuels) Nombre d'arbres sénescents ou à cavités présents sur les parcelles Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)

	Effacité	Efficiency	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de boisements ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en habitats forestiers d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des boisements éligibles faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.1 : éviter la destruction de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.1.F: conserver l'habitat de la Barbastelle OO 1.1.G: conserver l'habitat des insectes saproxyliques
Habitats et espèces concernés	Barbastelle (1308), Rosalie des Alpes (1087*), Grand Capricorne (1088)
Territoires concernés	L'ensemble du site est concerné par la présence de boisements alluviaux favorables à la Rosalie des Alpes et à la Barbastelle
Surface concernée	On compte environ 1000 ha de boisements potentiellement favorables: - Forêts alluviales : 880 ha - Frênaies: 12,1 ha
Objectifs qualitatifs	Il s'agit de favoriser l'état de conservation de certaines espèces forestières par des travaux d'entretien de certains arbres. Il s'agira ici de réaliser la taille de certains frênes en têtard, qui favorise les espèces d'insectes et de chauves-souris visées par la mesure.
Objectifs quantitatifs	L'objectif serait de contractualiser 50 opérations de restauration de têtard sur 5 ans.
Acteurs concernés	Propriétaires forestiers, sylviculteurs.
Structures ressources	CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Propriétaires / exploitants forestiers

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
Contrats Natura 2000 forestiers – Engagements rémunérés - Réalisation d'un diagnostic préalable : inventaire, description (essence, diamètre et volume estimé en stère) et cartographie des arbres à exploiter, confirmation de l'opportunité des actions en fonction des enjeux identifiés, cartographie à la parcelle des arbres sélectionnés - Création de jeunes têtards : coupe à la tronçonneuse en biseau de la tige sur des arbres de 8 à 12 cm de diamètre, à 1,50 à 2 m de haut, sur des frênes communs (<i>Fraxinus excelsior</i>) - Elagage des branches basses pour éviter que le sujet parte en buisson ; la première coupe est suivie d'un étêtage tous les 3 ou 4 ans, trois fois, pour bien former la tête - Restauration de vieux têtards : coupe des rejets tous les 8 à 12 ans. - Evacuation des résidus de taille ou accumulation sur place ; brûlage possible mais hors habitat d'intérêt communautaire et pas à proximité des arbres.	- Diagnostic pris en compte dans le financement « animation » - Aide accordée sur devis estimatif et plafonné aux dépenses réelles - Plafonds éligible : 300 €/ opération de restauration comprenant la taille d'un vieux têtard et la création de 3 jeunes	X	X	X	X	X

Contrats Natura 2000 forestier – Engagements non rémunérés - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Période de travaux en dehors de la tranche 15 mars – 31 juillet. Intervention de préférence entre début novembre et fin janvier - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes (tronçonneuse ou scie manuelle) - Pas de fertilisation - Respect des pratiques de bonne gestion forestière conformément à un document de gestion durable - Modes d'évacuation des produits d'exploitation et des produits de coupe respectant les espèces et les milieux - Utilisation de produits phytocides proscrite sauf justification technique de la structure animatrice - Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu - Gestion des déchets de l'activité - Libre accès à la parcelle pour le suivi scientifique après travaux - Brûlage possible des rémanents sur avis de la structure animatrice	Non rémunérés					
--	---------------	--	--	--	--	--

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Opérations à faire réaliser par des professionnels agréés pour la taille, l'émondage et l'élagage
- Réalisation du diagnostic préalable
- Tenue d'un **cahier d'enregistrement** des travaux (cas des travaux réalisés en régie)

Plan de financement

Coût prévisionnel : (300 €/opération) x (50) = 15 000 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (cas des travaux en régie) ; réalisation effective par comparaisons des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés ; vérification de la quotité des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Evaluation des populations d'insectes saproxyliques (suivis quinquennaux) Evaluation des populations de chauves-souris (suivis bisannuels) Nombre d'arbres sénescents ou à cavités présents sur les parcelles Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de boisements ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en habitats d'insecte d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des boisements éligibles faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.C: maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau OO 1.2.J: maintenir un habitat de qualité pour les papillons prairiaux OO 1.2.M: maintenir un habitat de qualité pour les chauves-souris
Habitats et espèces concernés	- Cuivré des marais (1060), Damier de la Succise (1065) - Loutre d'Europe (1355), Vison d'Europe (1356) - Grand Rhinolophe (1304), Petit Rhinolophe (1303), Grand Murin (1324), Murin à oreilles échancrées (1321), Minioptère de Schreibers (1310) - Rivières à Renoncules (3260) ; Eaux calcaires à chara spp. (3140) ; Rivières à berges vaseuses (3270) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430)
Territoires concernés	Sur le site les plantations de peupliers se sont effectuées de part et d'autre de Jarnac principalement, et plus ponctuellement sur l'ensemble du site.
Surface concernée	528 ha de plantations de peupliers ont été cartographiés au sein du site, soit près de 10% de sa surface totale, et 30% de sa surface boisée.
Objectifs qualitatifs	Lorsqu'elles sont étendues et si leur sous-étage est absent, les peupleraies forment un boisement monospécifique peu intéressant sur le plan biologique. Après leur exploitation, il est envisageable de convertir certaines parcelles en prairies humides, ou mégaphorbiaies, dans l'objectif d'une extension de certains habitats d'intérêt communautaire du site: mégaphorbiaies, Cuivré des marais etc. Il s'agit de transformer les peupleraies en herbages extensifs de type prairie permanente pendant au moins 5 ans. La couverture herbacée permet également d'éviter le lessivage d'eaux chargées en produits chimiques vers les nappes et rivières.
Objectifs quantitatifs	L'objectif est de convertir 1% de la surface actuelle vouée à la populiculture, soit 5 ha.
Acteurs concernés	Propriétaires forestiers, sylviculteurs, agriculteurs.
Structures ressources	CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Propriétaires / exploitants forestiers, services fiscaux

Cahier des charges techniques

Les secteurs de peupleraies n'étant pas en SAU, les MAEt ne peuvent s'y appliquer ; le passage en SAU ne peut être envisagé que si un agriculteur reprend les parcelles une fois les arbres coupés et exploités.

Ainsi, sur les secteurs forestiers, il est intéressant de proposer le contrat Natura 2000 forestier « mesure L / F 27 013 « Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats ».

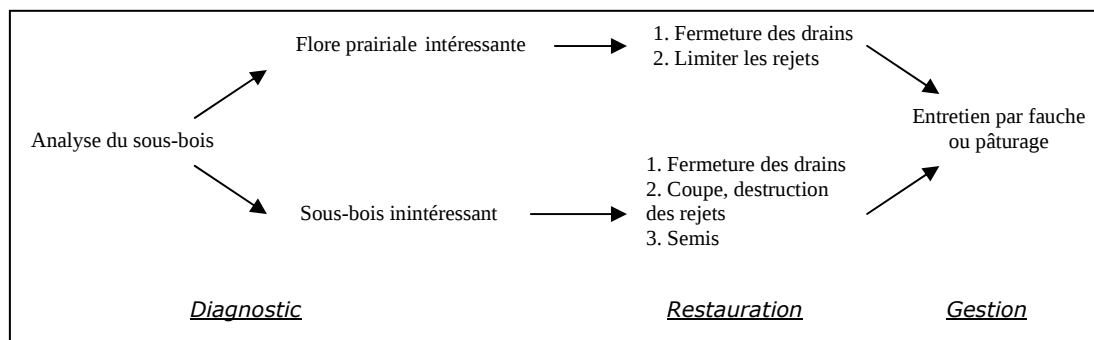
Principe :

Etape 1 : déclassement des peupleraies éventuellement inscrites en espaces boisés classés dans les documents d'urbanisme des communes

Etape 2 : s'assurer que les peupleraies visées ne sont pas soumises à des obligations auprès de la DDAF et du CRPF, puis faire une demande d'autorisation préfectorale de défrichement.

Etape 3 : Si le sous-bois est encore composé d'une flore prairiale, il suffit de limiter les rejets de peupliers et de mettre en place un programme d'entretien par fauche ou pâturage, selon les modalités des action F4 ou F5. Il est également intéressant de prévoir une fermeture des drains afin de rétablir l'hydromorphie du sol.

Si le sous-bois n'est pas constitué d'une flore prairiale, la reconversion est plus longue et coûteuse : après la coupe des peupliers, il sera alors nécessaire de retourner la terre et de semer un mélange de graines prairiales.



Sources:

Ministère de l'écologie et du développement durable & Agences de l'eau, Les zones humides et la ressource en eau – Guide technique, Études sur l'eau n°89, 2002

DOCOB du site 5400417 « Vallée du Né »

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
Contrats Natura 2000 forestier : Engagements rémunérés - Réalisation d'un diagnostic préalable : inventaire et cartographie des habitats et espèces d'IC, confirmation de l'opportunité des actions en fonction des enjeux identifiés, cartographie à la parcelle des zones de travaux, précision des modalités techniques de mise en œuvre des opérations de gestion - Ensemble des opérations nécessaire à la conversion : coupes, labours, semis, fauche/pâturage	- Diagnostic pris en compte dans le financement « animation » - Indemnité calculée sur la base d'un devis réalisé par le demandeur de l'aide - Montant de l'aide plafonné à 10 000 €/ ha travaillé	X	X	X	X	X
Contrats Natura 2000 forestier : Engagements non rémunérés - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Période de travaux en dehors de la tranche 15 mars – 31 juillet. - Modes d'évacuation des produits d'exploitation et des produits de coupe respectant les espèces et les milieux - Utilisation de produits phytocides proscrite sauf justification technique de la structure animatrice - Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu - Gestion des déchets de l'activité - Libre accès à la parcelle pour le suivi scientifique après travaux - Brûlage possible des rémanents sur avis de la structure animatrice	Non rémunérés					

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réalisation du diagnostic préalable

Il est à noter que, compte tenu du caractère innovant des opérations :

- ✓ un suivi de la mise en œuvre de la mesure doit être mis en place de manière globale sur le site par l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (Cemagref, ONF, IDF) ou d'experts reconnus dont le choix est validé par le préfet de région ;
- ✓ le protocole de suivi doit être prévu dans le document d'objectifs ;
- ✓ les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validés par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ;
- ✓ un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire. Ce rapport comprendra :
 - le rappel des objectifs à atteindre,
 - le protocole de mise en place et de suivi,
 - le coût des opérations mises en place
 - un exposé des résultats obtenus.
- Tenue d'un **cahier d'enregistrement** des travaux (cas des travaux réalisés en régie)

Plan de financement

Coût prévisionnel contrat Natura 2000 : il sera précisé à la suite des diagnostics préalables à la signature du contrat, inhérents à cette action.

Budget prévisionnel sur 5ans :

(10 000 €/ha) x (5 ha) = 50 000 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (cas des travaux en régie) ; réalisation effective par comparaisons des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés ; vérification de la quotité des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Suivis et évaluation des populations des espèces cibles sur les parcelles contractualisées : quinquennaux pour les insectes saproxylophages, triennaux pour les habitats naturels, et biennaux pour les Chauves-souris et les papillons, Recherche des espèces végétales patrimoniales ; Reportage photographique ; Suivi de la végétation avant et après travaux (relevés phytosociologique) ; Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de populiculture ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en prairies sur le site
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface en peupliers ayant fait l'objet d'un contrat - Evolution du ratio prairies/populiculture sur le site		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Mise en oeuvre	Charte Natura 2000
Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.1 : éviter la destruction de certains habitats naturels ou d'espèces OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO1.1.E: Favoriser une gestion sylvicole « environnementale » OO 1.1.F: Conserver l'habitat de la Barbastelle OO 1.1.G: Conserver l'habitat des insectes saproxyliques* OO 1.2.C: maintenir ou améliorer la qualité physico-chimique de l'eau
Habitats et espèces concernés	91E0 : Forêts alluviales à Aulnes et Frênes 6430 : Mégaphorbiaies 1356 et 1355 : Vison et Loutre d'Europe 1308, 1324, 1304, 1310, 1321, 1303 : Chauves-souris 1087 : Rosalie des Alpes
Territoires concernés	Sur le site les plantations de peupliers se sont effectuées de part et d'autre de Jarnac principalement, et plus ponctuellement sur l'ensemble du site.
Surface concernée	528 ha de plantations de peupliers ont été cartographiés au sein du site, soit près de 10% de sa surface totale, et 30% de sa surface boisée.
Objectifs	Il s'agit de promouvoir des modalités douces d'entretien sylvicole des peupleraies favorables à la qualité générale du milieu (qualité de l'eau, milieux connexes aux peupleraies, ressources trophiques) et à certains habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire: mégaphorbiaies, Vison d'Europe, Rosalie des Alpes, chauves-souris...
Acteurs concernés	Propriétaires forestiers, sylviculteurs.
Structures ressources	CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Propriétaires / exploitants forestiers

Cahier des charges techniques

Ici sont repris les engagements de la charte Natura 2000, qui constitue la modalité de mise en œuvre de cette action:

1- Ne pas installer ses plantations à moins de 5m du cours d'eau et à adopter une densité de peuplement inférieure à 210 plants/ha

Point de contrôle : Contrôle sur place de la densité de plantation

2- Exploiter des plantations d'une surface inférieure à 3 ha, ou à espacer d'éventuels blocs de surface supérieure à 3 ha par des bandes boisées spontanées ou de frênes d'une largeur de 5m

Point de contrôle : Contrôle sur place des surfaces unitaires de plantations

3- Ne pas effectuer de travail du sol, sauf dans le cas de conversion culture - peupleraie

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de travail du sol avant la plantation

4- Ne pratiquer un éventuel désherbage qu'au maximum au cours des 2 premières années suivant la plantation, avec une application localisée au pied des plants

Point de contrôle : Contrôle sur place des pratiques de désherbage

5- Ne pas effectuer de fertilisation et de traitement phytocide dans les 10 m en bordure de cours d'eau

Point de contrôle : Contrôle sur place des pratiques de fertilisation

6- Effectuer un entretien minimal du sous étage afin de laisser se développer une végétation herbacée (prairie humide ou mégaphorbiaie), ou arbustive (sous étage de frênes), dès lors que le dernier élagage est terminé : pour les sous-étages de mégaphorbiaies, fauche ou broyage de l'ensemble de la parcelle tous les 3 ans en moyenne ; pour les sous-étages de frênes, broyage d'entretien le long de la ligne de plantation uniquement

Point de contrôle : Contrôle sur place des pratiques

Indicateurs de suivi

	Efficacité	Efficiéce	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de signataires de la charte - Surface de boisements ayant fait l'objet d'une adhésion charte	/	- Évolution de la surface en habitats d'intérêt communautaire au sein des peupleraies
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des boisements éligibles faisant l'objet d'une charte		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Mise en oeuvre	Charte Natura 2000
Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.1 : éviter la destruction de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.1.E: Favoriser une gestion sylvicole « environnementale » OO 1.1.G: Conserver l'habitat des insectes saproxyliques OO1.1.F: Conserver l'habitat de la Barbastelle
Habitats et espèces concernés	Barbastelle (1308), Rosalie des Alpes (1087*), Grand Capricorne (1088) Forêts de Chênes verts (9340)
Territoires concernés	Les boisements thermophiles, et notamment les chênaies vertes, sont principalement localisés sur les pentes calcaires qui bordent la vallée de la Charente entre Cognac et Bourg-Charente. Les plus grandes entités sont localisées sur les communes de Saint-Brice et de Bourg-Charente.
Surface concernée	On compte environ 60 ha de boisements potentiellement favorables: - Forêt de Chênes verts d'intérêt communautaire : 13,5 ha - Chênaies thermophiles: 35 ha - Forêts mixtes de pentes et ravins: 10,5 ha
Objectifs	Il s'agit de favoriser l'état de conservation de ces milieux forestiers particuliers qui constituent l'habitat privilégié de plusieurs espèces d'intérêt communautaire: chauves-souris, Grand Capricorne.
Acteurs concernés	Propriétaires forestiers, sylviculteurs.
Structures ressources	CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Propriétaires / exploitants forestiers

Cahier des charges techniques

Ici sont repris les engagements de la charte Natura 2000, qui constitue la modalité de mise en œuvre de cette action:

1- Maintenir les surfaces et la nature des boisements actuels : pas de défrichement, pas de plantation de résineux et d'essences exotiques

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de défrichement, de plantations de résineux et d'essences exotiques

2- Dans le cas de forêts de pente (>30%) laisser les parcelles en libre évolution. Dans les autres cas, mettre en œuvre une gestion extensive des parcelles sans coupes rases sur une surface > 2 ha

Point de contrôle : Contrôle sur place des modalités de gestion

3- Mettre en œuvre ses travaux et coupes (taille, élagage, abattage, débroussaillage etc.) entre le 15 juillet et le 1er mars (**le CSRPN préconise une période d'intervention comprise entre le 15 août et le 1er mars**)

Point de contrôle : Absence de travaux et coupes en cours lors d'un contrôle réalisé en période sensible

4- Laisser au sol une partie du bois mort et les vieilles souches, favorables aux insectes saproxyliques

Point de contrôle : Présence de bois mort au sol.

Indicateurs de suivi

	Effacité	Efficiency	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de signataires de la charte - Surface de boisements ayant fait l'objet d'une adhésion charte	/	- Évolution de la surface en habitats forestiers d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des boisements éligibles faisant l'objet d'une charte		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

SENSIBILISER ET INFORMER
LES ACTEURS, USAGERS ET LE
PUBLIC

Grand principe de gestion	Sensibiliser et informer les acteurs, usagers et le public
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 3.2 : impliquer les usagers concernés par les habitats naturels et d'espèces OO 3.2.A: mettre en place une signalétique sur la richesse du site OO 3.2.B: favoriser la mise en valeur de la richesse patrimoniale du site pour le grand public
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire (annexe I directive Habitats) : tous Espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la directive Habitats) : tous
Territoires concernés	L'ensemble du site Natura 2000
Objectifs qualitatifs	Différents projets portés par des collectivités ou des particuliers au sein du périmètre Natura 2000 portent sur la découverte de ce territoire et notamment sur les milieux naturels. L'objet de cette action est donc de participer à ces projets par la mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation : réalisation de sentiers de découverte, organisation d'animation de sensibilisation et de découverte du patrimoine naturel, pose de supports d'information...
Objectifs quantitatifs	6,5 jours de travail/an pour la structure animatrice Pose de 2 panneaux d'information / an
Structures ressources	DIREN, structure animatrice, prestataires spécialisés, associations naturalistes, CREN
Acteurs concernés	Communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, Conseil Général, structure animatrice, SIAH, associations naturalistes

Cahier des charges techniques

Concernant la mise en place de panneaux d'information, ces derniers devront nécessairement présenter :

- les habitats et espèces présents,
- les différentes actions menées pour leur conservation
- une cartographie des limites du site

Ces supports devront être placés en des lieux stratégiques du site Natura 2000 : ex parkings, sentiers de randonnées...La signalétique à mettre en place devra être harmonisée avec les supports déjà en place sur le site et sur les sites Natura 2000 voisins et de la région.

Descriptif de l'action	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Conception et création de sentiers de découvertes</u> : - Assistance à la conception du projet auprès du porteur de projet - Assistance à la maîtrise d'œuvre auprès du maître d'œuvre	Rôle de la structure animatrice. 5 jours par an : 2000 €/an	X	X	X	X	X
<u>Pose de supports d'information</u> : - Visite de terrain menée par la structure animatrice et/ou un expert sur le secteur proposé pour établir un diagnostic relatif à la présence d'habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire. - Rédaction d'un document clair et concis décrivant les opérations à mener, accompagnée d'une carte les localisant précisément : supports d'information et/ou de recommandation, textes et photos à faire apparaître sur le panneau etc. - Réalisation de panneaux d'information à l'attention du public, réalisé par un prestataire extérieur spécialisé en communication sur l'environnement. - Installation des supports d'information sur des sites stratégiques définis dans le diagnostic préalable.	- 1j de terrain par site visité 400 € / site - Rédaction d'un document de synthèse : 1j par site soit 400 € / site - Conception, réalisation et installation de panneaux : 1000 € / panneau - 2 panneaux par an : 3600 €/an	X	X	X	X	X
<u>Assistance à l'organisation de sorties naturalistes</u> : - Assistance pour la préparation de sorties naturalistes thématiques - Assistance pour l'organisation des sorties naturalistes sur le terrain, afin de présenter les différents milieux et espèces, ainsi que les différentes actions menées sur le site.	- 0,5 j de travail par sortie organisée - 3 sorties par an soit 600 €/an	X	X	X	X	X

Conditions particulières de mise en oeuvre

Contrat Natura 2000 forestier :

- Mesure contractualisable qu'accompagne d'une autre mesure de gestion des milieux forestiers
- Respect de la charte graphique du site
- Obturation des poteaux creux
- Plafond pour le montant des aides : 2000 €/panneau

Plan de financement

Assistance pour les sentiers de découvertes et les sorties naturalistes : financement au titre des mesures hors contrats, coordonnées voire mises en oeuvre par la structure animatrice selon ses compétences en interne.

Panneaux: financement au titre des contrats Natura 2000 forestiers ou non forestiers

Coût prévisionnel:

Assistance de l'animateur pour la conception de sentiers: 2000 €/an

Pose de supports d'information : 3600 €/an

Assistance pour l'animation de sorties pédagogiques: 600 €/an

Budget prévisionnel sur 5ans : **48 000 € sur 5 ans dont 18 000 € de panneaux (contrats Natura 2000)**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des
Indicateurs	Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>).

	Efficacité	Efficiences	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre de visites organisées par an - Nombre de participants aux sorties - naturalistes - Nombre de supports posés par an	- Evolution du coût de mise en oeuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la participation aux visites
Indicateurs descriptifs élaborés :	- Nombre de supports posés / visites organisées par an et par commune - Nombre de supports posés / visites organisées par an et par bassin versant (Soloire, Boème, Echelle/Touvre, Charente)		- Indicateurs qualitatifs: enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs

Mise en oeuvre	<u>Action hors contrat</u>
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 3.1 : impliquer les propriétaires concernés par les habitats naturels et d'espèces OLT 3.2 : impliquer les usagers concernés par les habitats naturels et d'espèces OO 3.1.A : sensibiliser et informer les propriétaires OO 3.1.B : permettre un retour d'information aux propriétaires OO 3.2.B : favoriser la mise en valeur de la richesse patrimoniale du site pour le grand public
Objectifs	Utiliser l'outil Internet pour permettre un accès facilité à l'information relative au site Natura 2000 de la « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents »
Habitats et espèces concernés	Tous
Territoires concernés	L'ensemble du site
Acteurs concernés	Structure animatrice, prestataire spécialisé

Cahier des charges techniques

L'objectif est d'utiliser la plate forme que constituerait un site Internet pour la communication autour de la vie du site Natura 2000 :

- Mise en ligne des cartographies du diagnostic du DOCOB,
- Mise en ligne du Document d'Objectifs,
- Mise en ligne de différentes études, documents, lettres d'information etc,
- Mise en ligne de l'Infosite,
- Mise en ligne de la liste des adhérents signataires de la charte Natura 2000
- Information sur la vie du site : dates de réunions publiques, nouveaux contrats signés, diffusions des résultats de suivis naturalistes,
- Ouverture d'un forum de discussion et de questions relatives au site,
- Liens vers des sites en lien avec la démarche Natura 2000.

Descriptif de l'action	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
Création d'un site internet « clef en main » par un prestataire spécialisé : charte graphique, interface pour administrateur, formation, ...	Environ 5 000 €	X				
Mettre à jour le site Internet, actualiser les données et les informations disponibles sur le site.	Rôle de la structure animatrice. 5 jours par an : 2000 €/an	X	X	X	X	X

Plan de financement

Financement au titre des mesures hors contrats, coordonnées et mises en œuvre par la structure animatrice.

Coût prévisionnel: intégré au budget « animation ».

Budget prévisionnel sur 5ans : 15 000 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Dates de mises à jour du site.
Indicateurs	Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous).

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de connexions annuelles au site Internet	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution du nombre de connexions
Indicateurs descriptifs élaborés :	- Nombre de pages, de liens, de produits à télécharger disponibles sur le site		- Indicateurs qualitatifs: enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs

Mise en place d'aménagements ou d'une signalétique visant à maîtriser et canaliser la fréquentation sur certains secteurs sensibles

Grand principe de gestion	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire Sensibiliser et informer les acteurs, usagers et le public
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 1.2 : éviter la perturbation de certains habitats naturels ou d'espèces OO 1.2.L: Maîtriser la fréquentation sur certains secteurs sensibles OLT 3.2 : impliquer les usagers concernés par les habitats naturels et d'espèces OO 3.2.A: Mettre en place une signalétique sur la richesse du site
Habitats et espèces concernés	Ensemble des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
Territoires concernés	Potentiellement la totalité du site Natura 2000. Les secteurs de quiétude seront définis par l'animateur et les structures compétentes : ONCFS, ONEMA, CREN, fédérations départementales de pêche, de chasse... Certains sites ont déjà été proposés comme sites de quiétude : marais de Gensac-la-Pallue, fleuve Charente en amont d'Angoulême...
Objectifs qualitatifs	Sur le cours de la Charente, un certain nombre d'espèces sont particulièrement sensibles au bruit et au dérangement : Loutre et Vison d'Europe, Cistude d'Europe etc. Un certain nombre d'activités touristiques liées au fleuve sont susceptibles de causer un dérangement notable sur certains secteurs sensibles. La présence du chemin de halage, de sentiers de randonnée ou de chemins communaux peut localement présenter ces risques de dérangement. L'objectif est de mettre en place différentes signalétiques permettant la protection de ces secteurs en dérivant les usagers des secteurs les plus sensibles, en les canalisant sur des cheminements définis ou en les informant des recommandations à respecter : - Installation de panneaux d'information, - Mise en place d'aménagements de fléchage, - Mise en place d'aménagements de mise en défens.
Objectifs quantitatifs	L'objectif est d'installer un panneau par an, soit 5 panneaux sur 5 ans
Acteurs concernés	Cubs de tourisme et d'activités de sports et de loisirs (randonnée équestre et pédestre, cyclo-tourisme, associations de pêcheurs), Conseil Général de Charente
Structures ressources	ONEMA, ONCFS, Fédérations départementales de pêche et de chasse, EPTB Charente, CREN, SIAH, animateur

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Diagnostic préalable :</u> - Visite de terrain menée par la structure animatrice et/ou un expert sur le secteur proposé pour établir un diagnostic fin relatif à la présence d'espèces sensibles au dérangement et à la fréquentation humaine. - Cartographie précise au 1/5000 des secteurs sensibles éventuellement recensés, des cheminements problématiques, des cheminements préférentiels, des périodes les plus sensibles - Rédaction d'un document clair et concis décrivant les opérations à mener, accompagnée d'une carte les localisant précisément : fléchage et déroutage, panneaux d'information et de recommandation, mise en défens, interdiction de passage...	Pris en compte dans le financement « animation »	X				
<u>Opérations d'aménagement : les engagements rémunérés</u> - Conception et réalisation de panneaux d'information à l'attention du public, réalisé par un prestataire extérieur spécialisé en communication sur l'environnement - Installation des panneaux d'information en des lieux stratégiques visant à toucher un maximum de public : passage obligatoire sur un sentier, aire de stationnement, aire de pique-nique etc - Conception et réalisation d'une signalétique visant à guider, dérouter ou canaliser le passage des usagers sur le secteur considéré : balises, panneaux fléchés, plaquette localisant précisément sur une carte les cheminements préférentiels, etc - Conception, réalisation et installation d'aménagement permettant la mise en défens des secteurs les plus sensibles à la fréquentation par les usagers	A établir au cas par cas sur devis	X			X	

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réaliser un **diagnostic fin à l'échelle parcellaire**.
- Tenue d'un **cahier d'enregistrement** des travaux (cas des travaux réalisés en régie)

Contrat Natura 2000 forestier :

- Mesure contractualisable qu'accompagne d'une autre mesure de gestion des milieux forestiers.

Plan de financement

Coût prévisionnel contrat Natura 2000 : à définir en fonction du type d'aménagement prévu, du nombre de panneaux installés etc.

A titre indicatif, compter environ 1500 € par panneau (conception, réalisation et pose).

Budget prévisionnel sur 5ans : **(1500 € x 5) = 7 500 € sur 5 ans**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de la conformité des travaux entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises (quinquennales, triennales ou biennales en fonction de l'espèce ou de l'habitat cible) selon les méthodes développées dans les fiches F35 à F41, par un expert fauniste ou botaniste: évaluation de l'état de conservation et de la typicité de l'habitat naturel ou d'espèce, évaluation des populations, relevés de végétation, présence des plantes hôtes, dynamique d'évolution, cartographie de l'habitat. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Effacité	Efficiency	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre de panneaux et de fléchage installés - Surface d'habitat mis en défens	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	/
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des sites sensibles pris en compte		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure - Évolution du nombre constaté de dégradation ou de dérangement dues à la fréquentation

Fiche n°31 Révision du périmètre du site Natura 2000

Priorité :
1

Mise en oeuvre	Action d'accompagnement (animation)
Objectifs	Renforcer la cohérence et ajuster le périmètre Natura 2000
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire (annexe I directive Habitats) : tous Espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la directive Habitats) : toutes
Territoires concernés	L'ensemble du site Natura 2000
Acteurs concernés	DIREN, communes, structure animatrice
Type financement	Action d'accompagnement – Animation du DOCOB

Cahier des charges techniques

La révision du périmètre est nécessaire pour renforcer la cohérence de la conservation des habitats d'intérêt communautaire. Cette révision est à réaliser dès la validation du DOCOB.

Cette révision passe par :

- **la validation du travail de réajustement cartographique du périmètre suite aux incohérences constatées, aux résultats des inventaires biologiques et aux consultations communales. Le réajustement sera réalisé à une échelle de 1/5000, sur un fond Orthophoto, en suivant des repères fixes visibles ou les limites du cadastre.**

Les modifications du tracé du périmètre, pour être validées, doivent donner lieu à une re-consultation des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés conformément au décret du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000.

- **l'intégration de secteurs d'intérêt biologique fort situés actuellement hors du périmètre** (voir tableau et cartographie ci-dessous)

Les inventaires menés lors de la cartographie des habitats ont permis de constater que certains secteurs (voir tableau plus bas) particulièrement importants pour la conservation des habitats d'intérêt communautaire, n'étaient pas inclus dans le site. L'intégration de ces secteurs est un préalable nécessaire qui permettra à leurs propriétaires ou gestionnaires de contractualiser des contrats Natura 2000 ou Mesures Agri Environnementales territorialisées, ou d'être signataire de la Charte Natura 2000, au même titre que d'autres secteurs identiques du site de la vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac.

- **La diffusion des nouvelles cartographies** du site Natura 2000 à l'échelle 1 / 25000^{ème} auprès des communes

Plan de financement

Financement au titre des mesures hors contrats, coordonnées et mises en œuvre par la structure animatrice. La remise à jour du SIG et du périmètre sera réalisée par la structure animatrice (temps consacré : 8 jours).

Coût prévisionnel: intégré au budget « animation ».

Budget prévisionnel sur 5ans : 3200 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	- Réalisation de la révision du périmètre - Remise à jour du SIG
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	- Cartographie du périmètre actualisé et diffusée auprès des communes

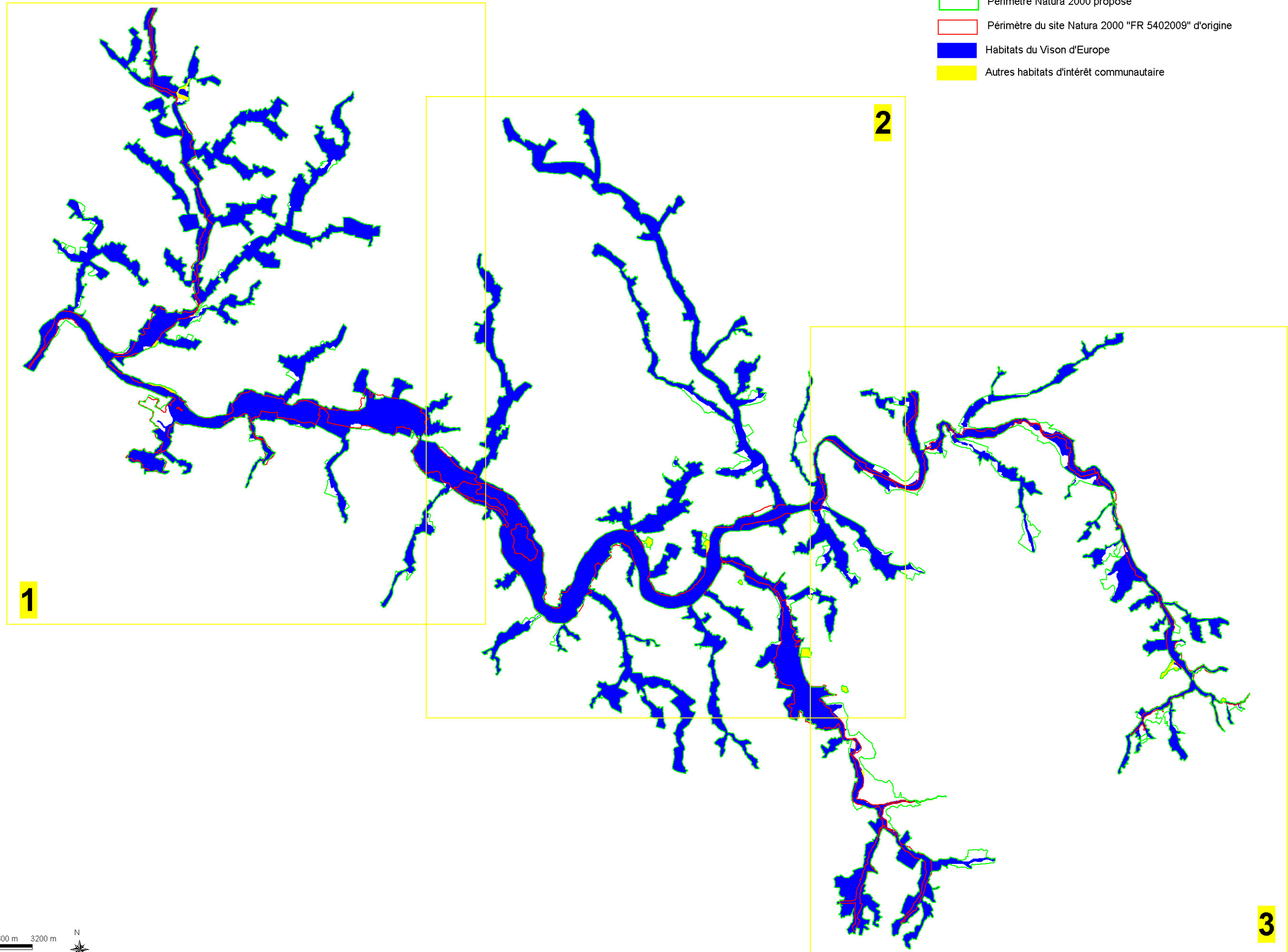
Propositions d'extensions du périmètre du site					
Nom ou type de l'extension	Localisation	Surface/Linéaire	Arguments en faveur	Arguments en défaveur	Avis du comité de pilotage
1- Marais du Pradeau	La Couronne	15 ha	- L'un des derniers marais turfiques du département - Ilot naturel hygrophile au cœur d'une zone de culture intensive - Présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire de la Directive Habitats : « Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> (UE 7210*) - Présence d'un habitat à Vison d'Europe de qualité	/	
2- Marais de Bréville	Bréville	10 ha	- Présence potentielle d'un habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire de la Directive Habitats : « Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> (UE 7210*) - Présence potentielle d'un habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire de la Directive Habitats : « Aulnaie-frênaie alluviale (UE 91 ^{F0} *) - Présence d'un habitat à Vison d'Europe de qualité	/	
3- Cartographie de l'habitat favorable au Vison d'Europe	Ensemble du site et nouveaux affluents	/	- Cohérence vis-à-vis de l'objectif de conservation de cette espèce d'intérêt communautaire prioritaire	/	
4- Sites d'hivernage ou de transit de chauves souris d'intérêt communautaire : cavités	- Commune de Sers / Lieu-dit Le Peupla	Cavités	- Présence d'une cavité favorable à l'hivernage ou au transit de chauves-souris d'intérêt communautaire : Petit Rhinolophe (UE 1303), Grand Rhinolophe (UE 1304)	/	
	- Commune de Mouthiers-sur-Boëme / Lieu-dit Le Brisset		- Présence d'une cavité favorable à l'hivernage ou au transit de chauves-souris d'intérêt communautaire : Petit Rhinolophe (UE 1303), Grand Rhinolophe (UE 1304), Grand murin (UE 1324)		
	- Commune de Nersac / Lieu-dit Le Brandart		- Présence d'une cavité favorable à l'hivernage ou au transit de chauves-souris d'intérêt communautaire : Minioptère se Schreibers (UE 1310)		
	- Commune de Trois-Palis / Lieu-dit La Folie		- Présence d'une cavité favorable à l'hivernage ou au transit de chauves-souris d'intérêt communautaire : Grand murin (UE 1324)		
	- Commune de Sireuil / Lieu-dit Les Amelins de la Vallade		- Présence d'une cavité favorable à l'hivernage ou au transit de chauves-souris d'intérêt communautaire : Petit Rhinolophe (UE 1303), Grand Rhinolophe (UE 1304), Grand murin (UE 1324), Minioptère se Schreibers (UE 1310), Barbastelle (UE 1308), Murin à oreilles échancrées (UE 1321)		
5- Boisements de Rochecorail	- Commune de Trois-Palis / Lieu-dit Rochecorail	8,5 ha	- Présence d'un habitat favorable à la Barbastelle (UE 1308)	/	
6- Petits affluents favorables à l'Agrion de Mercure	- Commune de Sers / Lieu-dit Fontaine Miraculeuse	650 m	- Présence d'un habitat favorable à l'Agrion de Mercure (UE 1044)	/	
	- Commune de Bréville / Lieu-dit La Coudre	800 m			
7- Cavités naturelles	- Commune de Sers / Lieu-dit Le Roc	Cavités	- Présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire : « Grottes non exploitées par le tourisme » (UE 8310)	/	
	- Commune de Bouex / Lieu-dit Les Grands Moulins				
	- Commune de Voulgezac / Lieu-dit Fontaine Robert				
8- Sites d'hivernage ou de transit de chauves souris d'intérêt communautaire et habitat d'intérêt communautaire	- Commune de Sers / Lieu-dit Fontaine Miraculeuse	Cavités	- Présence d'une cavité favorable à l'hivernage ou au transit de chauves-souris d'intérêt communautaire : Petit Rhinolophe (UE 1303) - Présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire : « Grottes non exploitées par le tourisme » (UE 8310)	/	
	- Commune de Mouthiers-sur-Boëme / Lieu-dit La Cabane	Cavités	- Présence d'une cavité favorable à l'hivernage ou au transit de chauves-souris d'intérêt communautaire : Petit Rhinolophe (UE 1303), Grand Rhinolophe (UE 1304), Grand murin (UE 1324) - Présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire : « Grottes non exploitées par le tourisme » (UE 8310)	/	
9- Chênaie verte de Saint-Brice	- Commune de Saint-Brice / Lieu-dit Le Verdut	8 ha	- Présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire : « Chênaies vertes aquitaniennes » (UE 9340)	/	

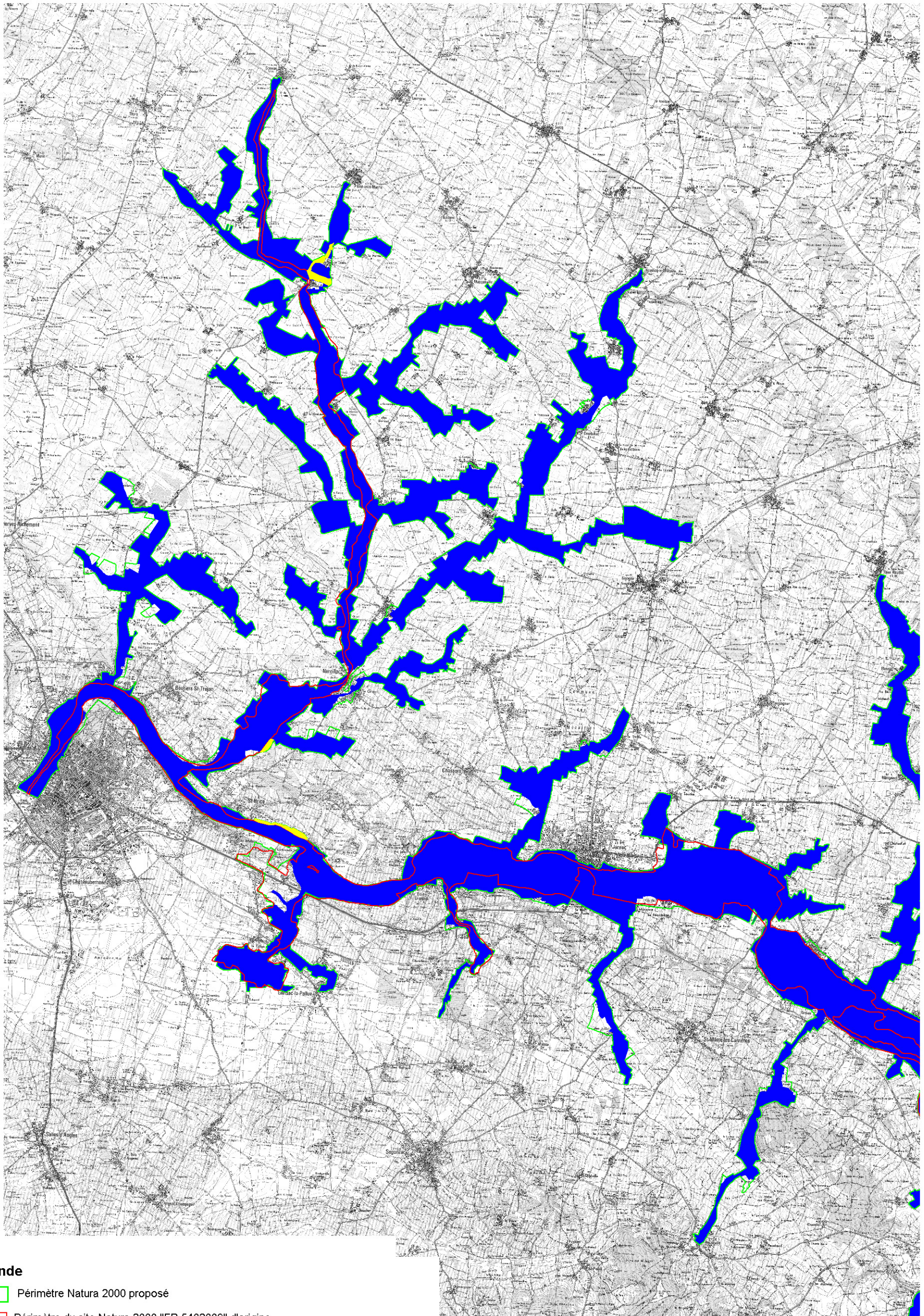
Propositions d’extensions du périmètre du site					
Nom ou type de l’extension	Localisation	Surface/Linéaire	Arguments en faveur	Arguments en défaveur	Avis du comité de pilotage
10- Prairies paratourbeuses de Saint-Brice	- Commune de Saint-Brice / Lieu-dit Chez Bernet	0,5 ha	- Présence d’un habitat naturel d’intérêt communautaire : « Prairies à Molinie sur sols calcaires » (UE 6410)	/	

PROPOSITION POUR UNE EXTENSION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000

Légende

- Périmètre Natura 2000 proposé
- Périmètre du site Natura 2000 "FR 5402009" d'origine
- Habitats du Vison d'Europe
- Autres habitats d'intérêt communautaire

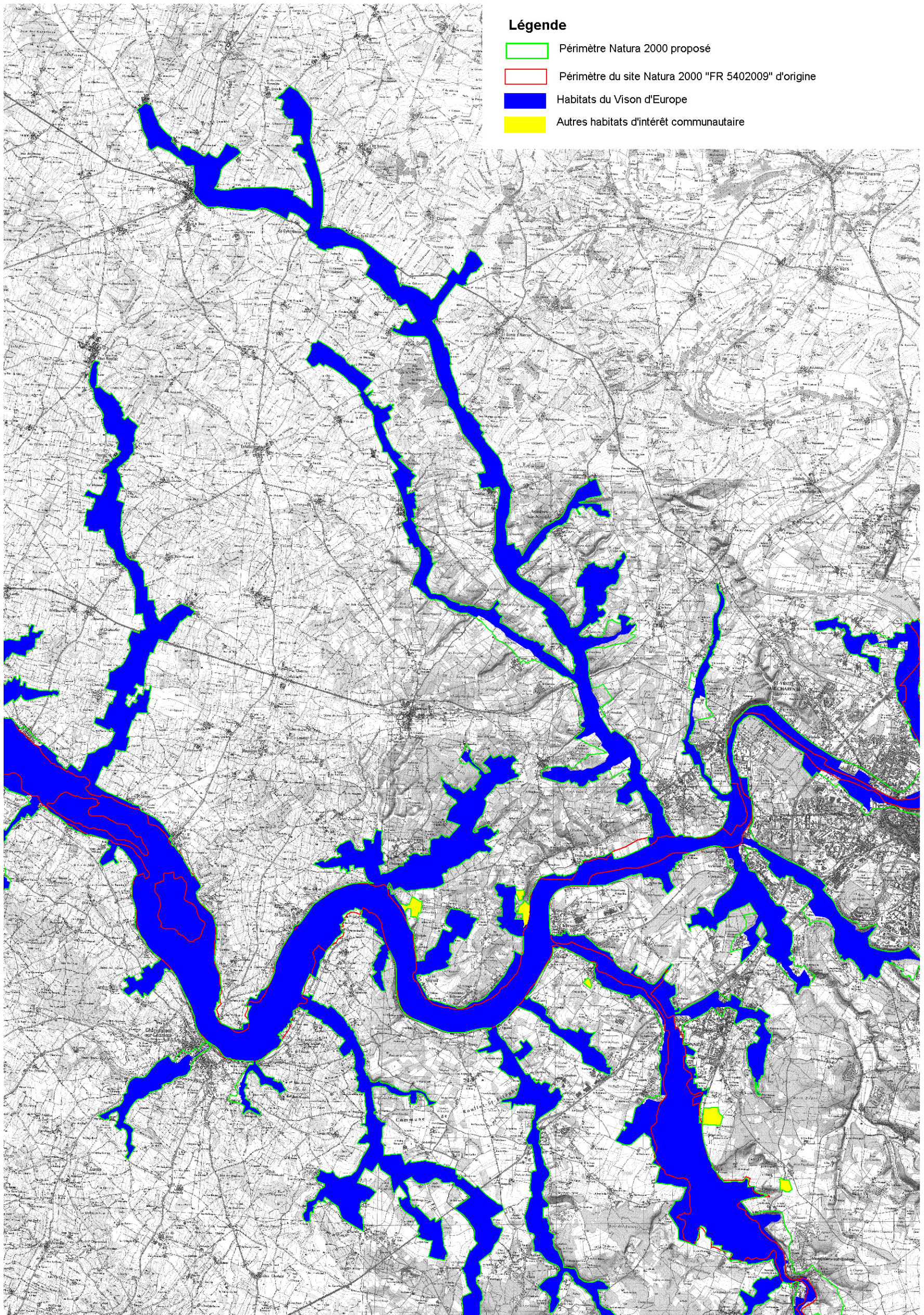


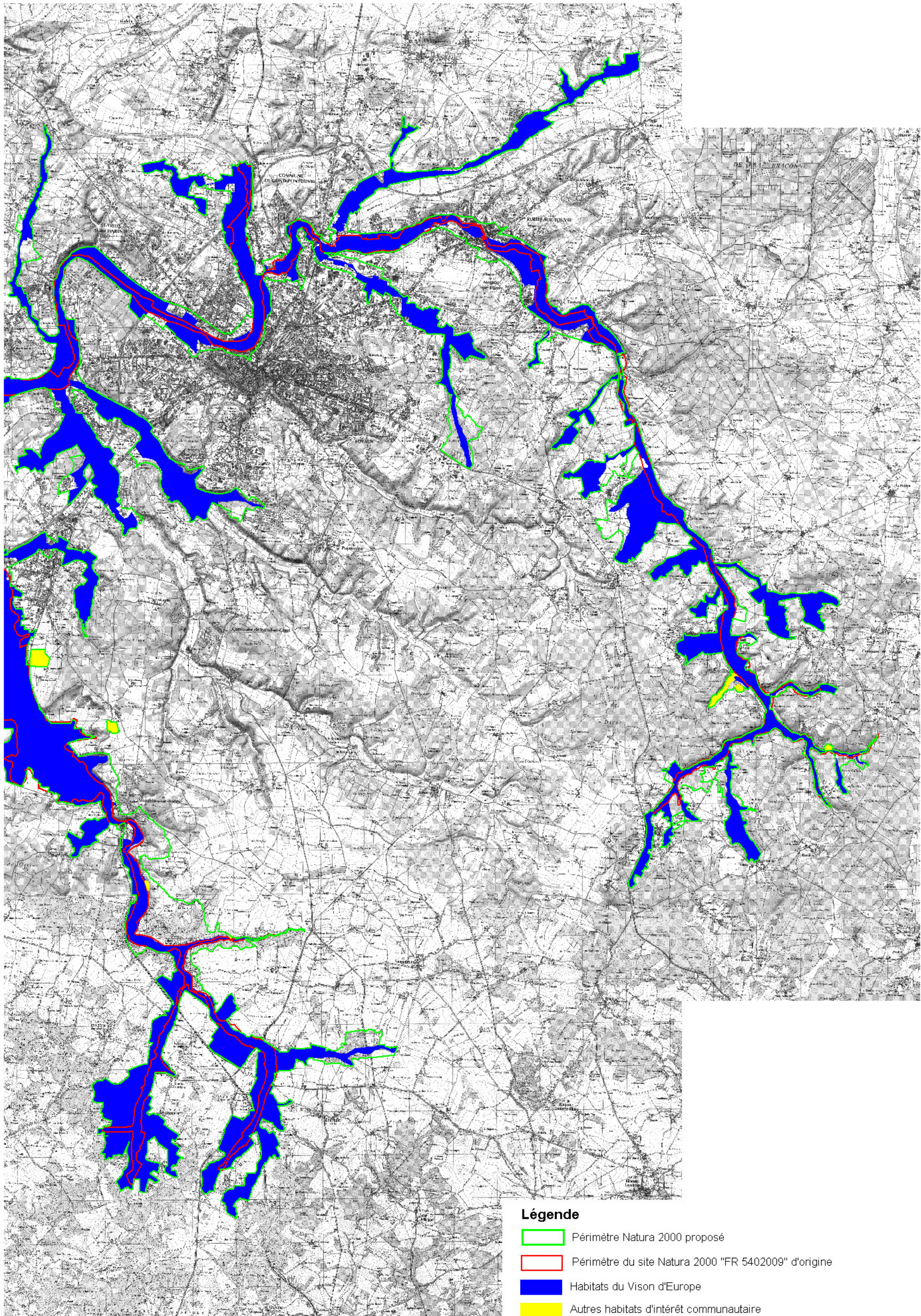


Source et cartographie : Biotope & D'IREN, 2006.

Légende

- Périmètre Natura 2000 proposé
- Périmètre du site Natura 2000 "FR 5402009" d'origine
- Habitats du Vison d'Europe
- Autres habitats d'intérêt communautaire





Fiche n°32

Intégration des objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires dans les plans d'aménagement du territoire

**Priorité :
3**

Mise en oeuvre	Action d'accompagnement (animation)
Objectifs qualitatifs	Mettre en cohérence les différents programmes ou schémas d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, cartes communales, PPR, SAGE...) avec les objectifs de préservation des habitats naturels et habitats d'espèces définis dans le DOCOB.
Objectifs quantitatifs	Participation de la structure animatrice à 5 réunions par an
Habitats et espèces concernés	Tous
Territoires concernés	L'ensemble du site
Acteurs concernés	Elus locaux, communes, collectivités, CG 16, DDE, structure animatrice

Cahier des charges techniques

RECOMMANDATIONS :

- Inscrire explicitement via l'évaluation environnementale des SCOTs et des PLUs (lors de leur élaboration ou de leur révision), le périmètre du site et sa vocation de conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié sa désignation (art. L414-1 du code de l'environnement).
- Affecter au site et plus particulièrement aux habitats d'intérêt communautaire recensés un zonage qui garantisse durablement cet objectif (zones N dans les PLU).
- Prendre en compte la conservation des habitats d'intérêt communautaire lors de l'élaboration des Plans de Préventions des Risques Inondations.
- Intégrer lors de l'élaboration et application du SAGE Charente, les enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire liés au bon fonctionnement de la zone humide, déclinés dans le présent document d'objectifs.

Descriptif de l'action	Coûts	Calendrier (5 ans)				
Participer voir organiser des réunions d'information auprès des élus et/ou responsables de l'aménagement du territoire afin de leur présenter les objectifs du DOCOB et de les aider à intégrer ces objectifs dans les PLU, SCOT, PPR et autres documents d'aménagements	Rôle de la structure animatrice. 5 réunions par an soit 5j/an : 2000 €/an	X	X	X	X	X

Plan de financement

Coût prévisionnel : intégré au budget « animation ».
Budget prévisionnel sur 5ans : **10 000 € sur 5 ans**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Mention du document d'objectifs dans les schémas d'aménagement de chaque commune ou intercommunalité
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficiencia	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de communes ayant intégré les objectifs du DOCOB dans leur document d'urbanisme - Nombre de réunions organisées par an	/	/
Indicateurs descriptifs élaborés :	- Nombre d'évaluations environnementales de documents d'urbanisme réalisés par les communes du site - Avancée du SAGE Charente		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Mise en oeuvre	Action d'accompagnement (animation)
Grand principe de gestion	Sensibiliser et informer les acteurs, usagers et le public
Objectif à long terme	OLT 3.1 : impliquer les propriétaires concernés par les habitats naturels et d'espèces OO 3.1.A: sensibiliser et informer les propriétaires OO 3.1.B: permettre un retour d'information aux propriétaires OLT 3.2 : impliquer les usagers concernés par les habitats naturels et d'espèces OO 3.2.C: faire circuler une plaquette d'information sur le site Natura 2000 OO 3.2.D: organiser des réunions publiques
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire (annexe I directive Habitats) : tous Espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la directive Habitats) : tous
Territoires concernés	L'ensemble du site Natura 2000
Objectifs qualitatifs	La mission d'animation du site passe par l'application d'un véritable plan de communication, afin d'accompagner les actions mises en œuvre dans le cadre du DOCOB. Un certain nombre d'outils de communication pourront être utilisés par la structure animatrice afin permettre une diffusion vulgarisée accessible à tous d'un maximum d'information : - Diffusion de plaquettes d'informations thématiques visant une catégorie spécifique d'usagers - Conception, rédaction et diffusion d'un bulletin annuel d'information sur la vie du site - Organisation et animation de réunions publiques thématiques
Objectifs quantitatifs	29 jours de travail par an pour la structure animatrice
Structures ressources	DIREN, associations naturalistes, CREN, FDGDON, mission Vison d'Europe, ONEMA, ONCFS, fédérations départementales de pêche et de chasse, clubs d'activités de loisirs
Acteurs concernés	Structure animatrice
Type financement	Action d'accompagnement – Animation du DOCOB
Actions liées	F9, F15, F16, F17

Cahier des charges

Descriptif de l'action	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Mise en place d'un plan de communication pour la promotion des outils de mise en œuvre de la démarche Natura 2000 (Charte et contrats):</u> - Publication d'articles d'information dans la presse locale - Publication d'articles d'information via les bulletins locaux de structures : bulletins communaux, bulletin des chambres d'agriculture, bulletin du CRPF etc - Rencontre avec les techniciens et chargés de mission concernés par la démarche : techniciens de rivières, agent communaux, chargé de mission environnement de collectivités locales etc	Rôle de la structure animatrice. 10 jours par an: 4000 €/an	X	X	X	X	X
<u>Aide à la conception de plaquettes d'informations ciblant différentes catégories d'usagers :</u> - Clubs d'activités nautiques (navigation, location d'embarcations) - Clubs d'activités motorisées : moto-clubs etc - Clubs de randonnées : pédestre, équestre, VTT - Associations agréées de piégeurs (action F16)	Rôle de la structure animatrice. 5 jours par an: 2000 €/an	X	X	X	X	X
<u>Conception, rédaction et diffusion d'un bulletin annuel d'information sur la vie du site :</u> - Bilan des contrats signés - Actions en cours et prévues - Date, lieu et ordre du jour des réunions publiques organisées - Informations diverses relatives à la vie du site Natura 2000	Rôle de la structure animatrice. 5 jours par an: 2000 €/an	X	X	X	X	X
<u>Organisation et animation de réunions publiques thématiques :</u> - Préparation de réunions publiques thématiques - Organisation et animation de réunions publiques thématiques : « Natura 2000 et documents d'urbanisme », « prise en compte du Vison d'Europe dans l'activité de piégeage », « Charte Natura 2000 » etc	- 3 réunions par an soit 1200 €/an	X	X	X	X	X

Organisation et animation de réunions de travail dans le cadre d'actions hors contrat : - Préparation des réunions de travail - Organisation et animation des réunions de travail : - « Rédaction du Plan de Gestion des ripisylves » - Action F9 - « Rédaction du Plan de Gestion des ouvrages hydrauliques » - Action F15 - « Prise en compte du Vison d'Europe dans l'activité de piégeage » - Action F17	- 2 j de travail par réunion organisée - 3 réunions par an soit 2400 €/an	X	X	X	X	X
Préparation et animation des réunions de Comité de Pilotage (COPIL)	1 réunion par an soit 800 €/an (1j de préparation)	X	X	X	X	X

Plan de financement

Financement au titre des mesures hors contrats, coordonnées et mises en œuvre par la structure animatrice.

Coût prévisionnel:

Mise en place d'un plan de communication pour la promotion des outils de mise en œuvre de la démarche Natura 2000 (Charte et contrats) : 4000 €/an

Aide à la conception de plaquettes d'informations ciblant différentes catégories d'utilisateurs : 2000 €/an

Conception, rédaction et diffusion d'un bulletin annuel d'information sur la vie du site : 2000 €/an

Organisation et animation de réunions publiques thématiques : 1200 €/an

Organisation et animation de réunions de travail dans le cadre d'actions hors contrat : 2400 €/an

Préparation et animation des réunions de COPIL : 800 €/an

Budget prévisionnel sur 5ans : 62 000 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous).
--	--

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de parution d'articles dans la presse locale - Nombre de réunions publiques organisées par an - Nombre de réunions de travail organisées par an - Nombre de plaquettes et brochures diffusées par an - Diffusion du bulletin annuel d'information	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la participation aux réunions publiques et de travail
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des communes du site impliquées par cette action - % des collectivités potentielles du site impliquées par cette action - % des associations potentielles du site impliquées par cette action		- Indicateurs qualitatifs: enquêtes de satisfaction auprès des ayants droits du site

Mise en oeuvre	Action hors contrat
Grand principe de gestion	Suivre l'efficacité des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB
Objectif à long terme	OLT 2.1 : animer la mise en œuvre du DOCOB
Habitats et espèces concernés	<u>Habitats d'intérêt communautaire</u> (annexe I directive Habitats) : tous <u>Espèces d'intérêt communautaire</u> (annexe II de la directive Habitats) : tous
Territoires concernés	L'ensemble du site Natura 2000
Objectifs qualitatifs	La « structure animatrice » est responsable de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB. Elle a notamment pour rôle de recenser les bénéficiaires qui sont prêts à mettre en œuvre des mesures contractuelles conformément aux objectifs et modalités de gestion des cahiers des charges types. Elle assure l'animation, l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut selon ses propres compétences réaliser elle-même l'ensemble des missions ou recourir à des sous traitants. Elle doit assurer la coordination des interventions afin de permettre la mise en œuvre des actions figurant dans le DOCOB
Objectifs quantitatifs	Cf. tableau ci-dessous
Structures ressources	DIREN
Acteurs concernés	Structure animatrice

Cahier des charges

Les différentes missions de la structure animatrice :

Assurer un rôle de relais local : constituer le référent du site au niveau local, répondre aux questions et aux demandes, relatives aux actions menées, faire remonter les propositions et favoriser les échanges entre acteurs

Mettre en œuvre les mesures contractuelles : recenser les bénéficiaires potentiels de contrats Natura 2000 et établir avec eux des projets de contrats conformes aux cahiers des charges définis, assurer le montage et le suivi des dossiers auprès des services instructeurs

Soutenir les actions hors contrat : favoriser la mise en place de ces actions par un travail de coordination des acteurs locaux, organiser des réunions, rechercher des porteurs de projets, rechercher des financements

Sensibiliser et conseiller les acteurs et les usagers : rencontrer, sensibiliser, informer et conseiller l'ensemble des usagers du site, organiser des réunions publiques

Accompagner les programmes de travaux et les projets : apporter une assistance technique pour la prise en compte des objectifs de conservation dans les différents projets et travaux

S'assurer d'une cohérence des politiques publiques avec le DOCOB : faire valoir les objectifs de conservation du DOCOB dans le cadre de la définition de politiques publiques : élaboration de documents d'urbanisme, de SAGE...

En italique, on retrouvera les références faites sur l'animation dans les fiches actions

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	Nombre de jours	Calendrier (5 ans)				
Recherche des propriétaires et ayants droits des secteurs prioritaires du site, identification cadastrale	5 j / an	x	x	x	x	x
Contact, sensibilisation et proposition de contrats auprès des propriétaires privées et ayants droits : téléphone, réunions, rencontres	5 j / an	x	x	x	x	x
Réalisation des diagnostics parcellaires d'état initial préalables à tous les contrats Natura 2000 : visite de terrain, cartographie et rédaction d'un document de synthèse	20j / an	x	x	x	x	x
Aide au montage de dossiers pour la mise en place de contrats Natura 2000 : affinage de contrats, examen des demandes, dépôts des dossiers	5 j / an	x	x	x	x	x
Sollicitation de financements pour les actions hors contrats	2 j / an	x	x	x	x	x
Organisation, coordination et mise en œuvre de certaines mesures hors contrats (réunions de travail, démarchage auprès de maîtres d'ouvrage etc) (<i>fiches F9, F17, F18, F15</i>)	2 j / an + 23 j 7j année 1 (<i>F18</i>) 2 j / an (<i>F17</i>) 16j années 1 et 2 (<i>F9 et F15</i>)	x	x	x	x	x
Assistance technique et scientifique dans la réalisation de divers projets : <i>sentiers de découverte, panneaux d'information, organisation de sorties pédagogiques, aménagement d'ouvrages de franchissement, etc (fiches F18, F28)</i>	20 j / an 10 j / an (<i>F18</i>) 5,5 j / an (<i>F28</i>) 2,5j / an (<i>autre</i>)	x	x	x	x	x
ACTIONS DE COMMUNICATION	Nombre de jours	Calendrier (5 ans)				
Plan de communication pour la promotion des outils (<i>fiche F33</i>)	10 j / an	x	x	x	x	x
Préparation et animation des comités de pilotage (<i>fiche F33</i>)	2 j / an	x	x	x	x	x
Organisation de réunions publiques (<i>fiche F33</i>)	3 j / an	x	x	x	x	x
Disponibilité pour la diffusion des connaissances et pour du conseil auprès des élus et des principaux usagers	10 j / an	x	x	x	x	x
Participation à des réunions diverses afin d'intégrer les objectifs du DOCOB dans ceux de divers plans et programmes d'aménagement du territoire (<i>fiches F20, F21, F32</i>) : <i>qualité de la ressource en eau (F20), quantité de la ressource en eau (F21), autres, plans d'aménagement du territoire (F32)</i>	20 j / an 6j / an (<i>F20</i>) 6 j / an (<i>F21</i>) 5 j / an (<i>F32</i>) 3j / an (<i>autre</i>)	x	x	x	x	x
Aide à la conception de plaquettes et brochures (<i>fiche F33</i>)	5 j / an	x	x	x	x	x
Conception du bulletin annuel d'information (<i>fiche F33</i>)	5 j / an	x	x	x	x	x
Gestion du site Internet (<i>fiche F29</i>)	5 j / an	x	x	x	x	x
Suivis	Nombre de jours	Calendrier (5 ans)				
Homogénéisation et actualisation de la base de données cartographique (SIG)	3 j / an	x	x	x	x	x
Synthèse annuelle des différents suivis et adaptation éventuelles des cahiers de charges des actions en fonction des résultats	5 j / an	x	x	x	x	x
Suivi de la mise en place des contrats Natura 2000 (cartographie des contrats)	3 j / an		x	x	x	x
Remise à jour du périmètre (<i>fiche F31</i>)	8 j année 1	x				
Suivi des opérations soumises à étude d'incidences (appui technique de la DIREN)	5 j / an	x	x	x	x	x
Evaluation du DOCOB (6ème année). Il n'y a pas obligation de modifier le docob au terme de 6 années d'application.	30 j					
TOTAL	133 j / an 1ère année : 156 j 2ère année : 141 j 6ème année : 30 j					

Coût total (Prix journée : 400€HT) :

Année	1	2	3	4	5	6	Total
Jours	156	141	133	133	133	30	726/6 ans
Coût	62 400 €	56 400 €	53 200 €	53 200 €	53 200 €	53 200 €	290 400 €HT

SUIVRE L'EFFICACITE DES ACTIONS DE GESTION

Fiche n°35 Etudes complémentaires et suivis relatifs aux espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire

Priorité : 1

Mise en oeuvre	Action hors contrat
Grand principe de gestion	Evaluer la performance des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 2.3 : évaluer l'état de conservation des habitats d'espèces au regard des actions de gestion OO 2.3.A: suivre l'état de conservation de l'habitat des chauves-souris
Habitats et espèces concernés	Ensemble des chauves-souris d'intérêt communautaire : - Grand Rhinolophe (1304) - Petit Rhinolophe (1303) - Grand Murin (1324) - Minioptère de Schreibers (1310) - Murin à oreilles échancrées (1321) - Barbastelle (1308)
Territoires concernés	Potentiellement la totalité du site Natura 2000. Les territoires prioritaires : - prairies et boisement rivulaires pour les zones de chasse - cavités, vieux bâtiments et vieux arbres pour la recherche de colonies de reproduction.
Objectifs qualitatifs	Déterminer les éventuels sites de reproduction (et la gestion éventuelle) des chauves-souris recensées sur le site. Même si les effectifs des individus hivernants sont relativement faibles, des colonies de reproduction sont à rechercher dans les bâtiments du site : châteaux, églises, combles, dans les cavités de vieux arbres (Barbastelle), dans les ouvrages d'art. Il serait par ailleurs souhaitable de mieux comprendre l'utilisation du site par les chauves-souris d'intérêt communautaire, de préciser l'abondance des chauves-souris utilisant le site comme zone de chasse, et de suivre l'évolution des effectifs des différentes espèces et la réalisation des actions de gestion des habitats dans le cadre du document d'objectifs. L'ensemble des données recueillies permettra de mieux évaluer l'intérêt du site pour ces espèces d'intérêt communautaire et de réactualiser le document d'objectifs. Il est aussi prévu un suivi à long terme des cavités et bâtiments connus pour héberger des chauves-souris, de façon à connaître l'évolution des effectifs hivernants et des éventuelles colonies.
Objectifs quantitatifs	- Recherche de sites de reproduction dans les 51 communes du site - 10 j d'inventaires complémentaires - Visite tous les 2 ans des sites connus : hivernage et reproduction
Structures ressources	CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés en chiroptérologie, DIREN

Cahier des charges

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2005 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et au préalable par des naturalistes. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser le statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis, d'intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

Descriptif de l'action	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Recherche de sites de reproduction :</u> - Prospections de terrain menée par la structure compétente sur les communes du site : visite des châteaux, des églises, des vieux bâtiments favorables, des ouvrages d'art, des vieux arbres creux... - Cartographie des éventuels sites trouvés et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB - Rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB	- 0,5j de terrain par commune visité : 10 000 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 3j pour l'ensemble du site soit 1200 €	X				
<u>Inventaires complémentaires pour la mise en évidence de l'utilisation du site par les chauves-souris:</u> - Parcours dans les secteurs les plus favorables : zones de prairies, à proximité de boisements anciens/ non entretenus et de vieilles haies bocagères... Détermination de transects au sein de ces différents milieux	- Environ 10 soirées d'écoute soit 5j de terrain : 2000 € - Rédaction d'un document de synthèse et	X				

- Enregistrement par détection ultra-sonore (« BatBox ») et suivi des déplacements nocturnes en période estivale et à la nuit tombée pour cerner les habitats de chasse utilisés. - Prospection nocturne l'été (10 soirées par campagne). Ce système peut également aussi servir pour repérer d'autres gîtes encore inconnus. - Cartographie des contacts et des éventuels cheminements et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB - Rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB	cartographie: 3j pour l'ensemble du site soit 1200 €					
Suivi des cavités et des éventuels sites de reproduction: - Visite tous les 2 ans (comptage et détermination des espèces) des sites connus pour une évaluation annuelle des effectifs et de l'état de conservation de l'habitat : hivernage (3j en janvier), reproduction (1j en juillet). - Rédaction d'un document de synthèse annuelle	- 4j /an pour la visite des sites: 1600 €/an - Rédaction d'un document de synthèse : 1j/an pour l'ensemble des sites soit 400 €/an	X		X		X

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Toutes observations supplémentaires d'espèces d'intérêt communautaire autres que les espèces mentionnées devront être transmises à la structure animatrice.

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Recherche de sites de reproduction : 11200 €

Inventaires complémentaires : 3200 €

Suivi bisannuel : 2000 €/an

Budget prévisionnel sur 5ans : 20 300 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Caractérisation des colonies trouvées: espèces, nombre, possibilité de maintien de la colonie Caractérisation et emplacements des territoires de chasse: espèces, localisation des cheminements Comparaisons des inventaires et des expertises inter-annuel(le)s sur les sites suivis (hivernage, reproduction) : effectif par site et par espèce, état de conservation des habitats d'espèces, menaces Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficiencia	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de colonie de reproduction et de sites d'hivernage trouvés
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface du site couvert par les prospections complémentaires - % du nombre de cavités et bâtiments potentiels visités dans le cadre de cette mesure		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire

Mise en oeuvre	Action hors contrat
Grand principe de gestion	Suivre l'efficacité des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 2.3 : évaluer l'état de conservation des habitats d'espèces au regard des actions de gestion OO 2.3.B: suivre l'état de conservation de l'habitat des poissons d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Lamproie de Planer (1096)
Territoires concernés	Potentiellement la totalité du site Natura 2000. Touvre, Echelle, Boème, Soloire principalement.
Objectifs qualitatifs	Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2005 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et au préalable par des naturalistes. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser le statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis, d'intégrer les résultats à la base de données du DOCOB. Il s'agit principalement d'améliorer les connaissances relatives à la présence de cette espèce sur le site. Peu de données existent et sa présence n'est pas avérée sur le site.
Objectifs quantitatifs	1 campagne de recensement par pêche électrique sur chaque affluent : Touvre/Echelle, Boème, Soloire
Structures ressources	ONEMA, fédération départementale de pêche, CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés en ichtyologie, DIREN

Cahier des charges techniques

Descriptif de l'action	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
Expertises de terrain menées par la structure compétente : - Campagne d'inventaire pour détecter la présence de l'espèce - Suivi des zones d'accueil potentielles pour ces espèces, évaluation du nombre d'individus par zone, caractérisation écologique de la zone (habitats d'espèces) – 3 campagnes de pêche électrique entre juin et août sur les 3 affluents. - Cartographie des observations et des habitats et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB - Rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB	- 3 pêches électriques - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 3x2000 €	X				
Recommandations techniques						
- Campagnes de terrain menées entre juin et août ; - Organisation de pêches électriques (méthode De Lury) sur les secteurs favorables ; - Analyse de la qualité de l'habitat pour l'espèce sur les tronçons investigués : faciès de cours d'eau, nature du fond, qualité de l'eau etc.						

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Campagne de pêche électrique : 2000 €/campagne

Budget prévisionnel sur 5ans : 6000 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Caractérisation des populations trouvées: structuration du peuplement, estimation du nombre d'individus, possibilité de maintien Caractérisation et état de conservation des habitats d'espèce: régime hydrique, nature du substrat, qualité des eaux, nature du cours d'eau. Comparaisons des inventaires et des expertises inter-annuel(le)s sur les sites suivis: effectif par site, état de conservation des habitats, menaces Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)

	Efficacité	Efficiencia	Pertinencia
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de sites de présence de la Lamproie de Planer trouvés
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % du linéaire des cours d'eau favorables du site couvert par les prospections complémentaires		- Évolution des indices de suivi des habitats aquatiques et des poissons d'intérêt communautaire

Mise en oeuvre	Action hors contrat
Grand principe de gestion	Suivre l'efficacité des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 2.2 : suivre l'évolution de certains habitats OO 2.2.B et 2.2.C: suivre l'état de conservation des habitats naturels ouverts et forestiers
Habitats et espèces concernés	Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire ayant fait l'objet d'une gestion (entretien, restauration) dans le cadre des actions du DOCOB
Territoires concernés	Potentiellement la totalité du site Natura 2000
Objectifs qualitatifs	L'objectif est de suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site, et notamment ceux sur lesquels des actions de gestion ont été définies. Ces inventaires devront nous permettre d'estimer l'évolution des surfaces des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation. Ce suivi servira également de bilan pour évaluer la pertinence des mesures de gestion sur la conservation des habitats
Objectifs quantitatifs	2 campagnes de suivis à mener par quinquennat, à raison de 20j de terrain suivis de 10j de rédaction de synthèse et de cartographie par campagne.
Structures ressources	CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés en botanique et en phytosociologie, DIREN

Cahier des charges technique

Descriptif de l'action	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
Suivi et cartographie des habitats: - Sur les parcelles contractualisées, un suivi biennal ou triennal sera mené à partir de l'année suivant la signature du contrat: Cf. fiches actions relatives aux habitats naturels d'intérêt communautaire - L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du diagnostic du DOCOB fera l'objet d'un suivi triennal à débiter dès l'année du lancement de l'animation du DOCOB - L'expertise de terrain suivra la méthode phytosociologique classique (relevés phytosociologiques quantitatifs en abondance / dominance au sein de formations homogènes) L'expertise aura pour objectifs: l'évaluation de l'état de conservation et de la typicité de l'habitat naturel, la vérification de la présence des espèces de plantes indicatrices, l'évaluation de la dynamique d'évolution et des menaces éventuelles, la cartographie de l'habitat et la rédaction d'une note de synthèse proposant le cas échéant des adaptations techniques relatives au cahier des charges du contrat - Le renseignement de la base de données (SIG) devra reprendre la nomenclature européenne des habitats d'intérêt communautaire	- 20j de terrain par campagne : 8000 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 10j par campagne soit 4000 € - A adapter en fonction du nombre de contrats signés	X			X	

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €/TTC/j

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Suivi trisannuel : 12000 €/campagne

Budget prévisionnel sur 5ans : **24 000 € sur 5 ans**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Comparaisons des inventaires et des expertises triennales sur les sites suivis. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)

	Efficacité	Efficiéce	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction du résultat et de l'interprétation des suivis
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des habitats naturels d'intérêt communautaire du site parcourus dans le cadre des suivis - % de la surface des parcelles contractualisées ayant faits l'objet d'un suivi		- Évolution des indices de suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire

Mise en oeuvre	<u>Mesure hors contrat</u>
Grand principe de gestion	Evaluer la performance des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 2.2 : suivre l'évolution de certains habitats OLT 2.3 : évaluer l'état de conservation des habitats d'espèces au regard des actions de gestion OO 2.2.D : suivre l'évolution des habitats de papillons d'intérêt communautaire OO 2.3.C: suivre l'état de conservation de l'habitat des papillons d'intérêt communautaire sur les parcelles contractualisées
Habitats et espèces concernés	Ensemble des insectes d'intérêt communautaire : - Cuivré des marais (1060) ; Damier de la Succise (1065)
Territoires concernés	Parcelles au sein desquelles ces espèces ont été répertoriées lors du diagnostic. Parcelles ayant fait l'objet d'une contractualisation visant ces espèces. Prairies favorables des vallées de l'Echelle et de la Boême. Potentiellement la totalité du site Natura 2000.
Objectifs qualitatifs	Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2005 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et au préalable par des naturalistes. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser le statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis, d'intégrer les résultats à la base de données du DOCOB
Objectifs quantitatifs	3 campagnes de suivis à mener par quinquennat, à raison de 4j de terrain suivis de 1j de rédaction de synthèse et de cartographie par campagne
Structures ressources	CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés en entomologie, DIREN

Cahier des charges techniques

Descriptif de l'action	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Expertises de terrain menées par la structure compétente :</u> - Suivi des populations de Cuivré des marais et de Damier de la Succise sur les parcelles contractualisées et sur l'ensemble des habitats favorables cartographiés dans le diagnostic - Suivi des zones d'accueil potentielles pour ces espèces, évaluation du nombre d'individus par zone, caractérisation écologique de la zone (habitats d'espèces) – 4 jours par campagne entre mi-mai et mi-juin - Cartographie des observations et des habitats et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB - Rédaction d'une note de synthèse proposant le cas échéant des adaptations au cahier des charges du contrat	- 4j de terrain par campagne (2j par passage): 1600 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 1j par campagne soit 400 €	X		X		X

Recommandations techniques
- Suivi biennal ; Campagnes de terrain menées entre début mai et fin juin, avec 2 passages par campagne ; - Observation à la jumelle et capture éventuelle des imagos pour détermination ; - Pour les prospections de nouveaux secteurs favorables : parcours de l'ensemble de la parcelle; - Pour les suivis de secteurs ou l'espèce est connue, appliquer la méthode du transect : définition d'un trajet et dénombrement des adultes observés de part et d'autre (2 passages annuels) ; - Cartographie du transect ou des cheminements et repérage sur le terrain (utilisation éventuelle du GPS) pour être reproductible ; - Indication de pistes de gestion conservatoire à mettre en place dès le prochain DOCOB. L'habitat potentiel du Cuivré des marais est constitué des divers milieux humides riches en différentes espèces d'oseilles (genre <i>Rumex</i>) : prairies humides, friches humides, formations à grandes herbes du bord des eaux (mégaphorbiaies). L'habitat potentiel du Damier de la Succise est constitué des divers milieux riches en différentes espèces de Scabieuses (<i>Succisia pratensis</i> principalement) : prairies humides plutôt tourbeuses, lisières sèches, pelouses, parfois bas-côtés de routes, bas-fonds humides. Rque: Toutes observations supplémentaires d'espèces d'intérêt communautaire autres que les espèces mentionnées devront être transmises à la structure animatrice.

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Suivi biennal : 2000 €/an

Budget prévisionnel sur 5ans : **6000 € sur 5 ans**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Caractérisation des populations trouvées (espèce, nombre d'individus, possibilité de maintien, menaces) Caractérisation, dynamique et état de conservation des habitats d'espèce Comparaisons des inventaires et des expertises triennales sur les sites suivis. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficienc	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction du résultat et de l'interprétation des suivis
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des habitats d'espèce d'intérêt communautaire du site parcourus dans le cadre des suivis - % de la surface des parcelles contractualisées ayant faits l'objet d'un suivi		- Évolution des indices de suivi des habitats de lépidoptères d'intérêt communautaire

Mise en oeuvre	Action hors contrat
Grand principe de gestion	Evaluer la performance des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB
Objectif à long terme	OLT 2.3 : évaluer l'état de conservation des habitats d'espèces au regard des actions de gestion OO : suivre l'état de conservation de l'habitat des libellules d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Ensemble des insectes d'intérêt communautaire : - Cordulie à corps fin (1041) - Gomphe de Graslin (1046) - Agrion de Mercure (1044)
Territoires concernés	Parcelles ou tronçons au sein desquelles ces espèces ont été répertoriées lors du diagnostic : cours de la Charente pour la Cordulie à corps fin et le Gomphe de Graslin, cours de l'Echelle et de la Boème ainsi que les petits affluents de la Charente pour l'Agrion de Mercure. Tronçons et parcelles ayant fait l'objet d'une contractualisation visant ces espèces. Potentiellement la totalité du site Natura 2000.
Objectifs qualitatifs	Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2005 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et au préalable par des naturalistes. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser le statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances (en recherchant notamment la Cordulie splendide (<i>Macromia splendens</i>), présente 1km en aval du site) et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis, d'intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.
Objectifs quantitatifs	3 campagnes de suivis à mener par quinquennat, à raison de 14j de terrain suivis de 2j de rédaction de synthèse et de cartographie par campagne
Structures ressources	CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés en entomologie, DIREN

Cahier des charges techniques

Descriptif de l'action	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Expertises de terrain menées par la structure compétente :</u> - Suivi des populations de ces 3 espèces. - Recherche spécifique de la Cordulie splendide - Suivi des zones d'accueil potentielles pour ces espèces, évaluation du nombre d'individus par zone, caractérisation écologique de la zone (habitats d'espèces) – 16 jours par campagne entre juillet et août. - Cartographie des observations et des habitats et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB. - Rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB.	- 14j de terrain par campagne (7j par passage): 5600 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 2j par campagne soit 800 €	X		X		X
Recommandations techniques						
- Suivi biennal ; - Campagnes de terrain menées lors de journées ensoleillées en juillet pour la Cordulie à corps fin, la Cordulie splendide et le Gomphe de Graslin, avec 2 passages par campagne ; - Campagnes de terrain menées lors de journées ensoleillées entre juin et août pour l'Agrion de Mercure, avec 2 passages par campagne ; - Recherche des exuvies en période favorable en fonction des espèces visées et des conditions météorologiques du moment ; on prendra soin de noter le microhabitat sur lequel est retrouvée l'exuvie ; - Observation à la jumelle et capture éventuelle des imagos pour détermination. - Cartographie des cheminements suivis pour les inventaires et repérage sur le terrain (utilisation éventuelle du GPS) pour être reproductible ; - Indication de pistes d'actualisation des actions de gestion du DOCOB.						

L'habitat potentiel du Gomphe de Graslin et de la Cordulie à corps fin (et de la Cordulie splendide) est constitué des parties calmes des grandes rivières aux rives plus ou moins boisées, parfois des eaux stagnantes (mares, étangs...) pour la Cordulie. Il s'agit principalement sur le site du cours principal de la Charente.

L'habitat potentiel de l'Agrion de Mercure est constitué d'eaux courantes ensoleillées et végétalisées. Il s'agit principalement sur le site des vallées de l'Echelle et de la Boême, et de certains petits affluents et bras annexes de la Charente.

Rque: Toutes observations supplémentaires d'espèces d'intérêt communautaire autres que les espèces mentionnées devront être transmises à la structure animatrice.

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Suivi biennal : 6400 €/an

Budget prévisionnel sur 5ans : 19 200 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Caractérisation des populations trouvées (espèce, nombre d'individus, possibilité de maintien, menaces) Caractérisation, dynamique et état de conservation des habitats d'espèce Comparaisons des inventaires et des expertises biennales sur les sites suivis. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction du résultat et de l'interprétation des suivis
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface et du linéaire des habitats d'espèce d'intérêt communautaire du site parcourus dans le cadre des suivis - % de la surface des parcelles ou du linéaire contractualisées ayant faits l'objet d'un suivi		- Évolution des indices de suivi des habitats d'odonates d'intérêt communautaire

Mise en oeuvre	Mesure hors contrat
Grand principe de gestion	Evaluer la performance des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 2.2 : suivre l'évolution de certains habitats OO 2.2.A : suivre l'évolution des habitats des insectes saproxyliques OLT 2.3 : évaluer l'état de conservation des habitats d'espèces au regard des actions
Habitats et espèces concernés	Ensemble des insectes d'intérêt communautaire : - Grand Capricorne (1088) ; Rosalie des Alpes (1087*)
Territoires concernés	Parcelles au sein desquelles ces espèces ont été répertoriées lors du diagnostic. Parcelles ayant fait l'objet d'une contractualisation visant ces espèces. Boisements favorables sur la totalité du site Natura 2000.
Objectifs qualitatifs	Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2005 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et au préalable par des naturalistes. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser le statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis, d'intégrer les résultats à la base de données du DOCOB. Il s'agit principalement d'améliorer les connaissances relatives à la présence de ces 2 espèces sur le site. En effet la Rosalie n'a pas été notée lors des prospections de 2005, alors que le Grand Capricorne n'a fait l'objet que de 2 observations.
Objectifs quantitatifs	1 campagne de suivis à mener par quinquennat, à raison de 10j de terrain suivis de 1j de rédaction de synthèse et de cartographie par campagne
Structures ressources	CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés en entomologie, DIREN

Cahier des charges techniques

Descriptif de l'action	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
Expertises de terrain menées par la structure compétente : - Suivi des populations de Grand Capricorne et de Rosalie des Alpes sur les parcelles contractualisées et sur l'ensemble des habitats favorables cartographiés dans le diagnostic - Suivi des zones d'accueil potentielles pour ces espèces, évaluation du nombre d'individus par zone, caractérisation écologique de la zone (habitats d'espèces) – 10 jours par campagne entre juillet et août - Cartographie des observations et des habitats et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB - Rédaction d'un document de synthèse proposant le cas échéant des adaptations au cahier des charges du contrat et intégration au diagnostic du DOCOB	- 10j de terrain par campagne : 4000 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 1j par campagne soit 400 €				X	
Recommandations techniques						
- Suivi quinquennal ; Campagnes de terrain menées entre juillet et août ; - Détermination sur le terrain des larves ; - Détermination sur le terrain des individus adultes. L'habitat potentiel du Grand Capricorne est constitué de divers milieux boisés présentant des chênes âgés : bosquets, haies bocagères, lisières, parc et jardins... L'habitat potentiel de la Rosalie des Alpes est constitué de divers milieux boisés présentant des frênes âgés : ripisylves, boisements alluviaux, haies du lit majeur... Toutes observations supplémentaires d'espèces d'intérêt communautaire autres que les espèces mentionnées devront être transmises à la structure animatrice.						

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €/TTC/j

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Suivi quinquennal : 4400 €/an

Budget prévisionnel sur 5ans : 4400 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Caractérisation des populations trouvées (espèce, nombre d'individus, possibilité de maintien, menaces) Caractérisation, dynamique et état de conservation des habitats d'espèce Comparaisons des inventaires et des expertises quinquennales sur les sites suivis. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)

	Efficacité	Efficiences	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction du résultat et de l'interprétation des suivis
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des habitats d'espèce d'intérêt communautaire du site parcourus dans le cadre des suivis - % de la surface des parcelles contractualisées ayant faits l'objet d'un suivi		- Évolution des indices de suivi des habitats de coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire

Mise en oeuvre	Mesure hors contrat
Grand principe de gestion	Evaluer la performance des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 2.3 : évaluer l'état de conservation des habitats d'espèces au regard des actions de gestion OO : suivre l'état de conservation de l'habitat de la Cistude
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe (1220)
Territoires concernés	Potentiellement la totalité du site Natura 2000. Tronçons peu fréquentés du fleuve Charente. Bras morts, bras annexes, biefs, mares et étangs sur l'ensemble du site.
Objectifs qualitatifs	Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2005 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et au préalable par des naturalistes. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser le statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis, d'intégrer les résultats à la base de données du DOCOB. Il s'agit principalement d'améliorer les connaissances relatives à la présence de cette espèce sur le site. En effet elle n'a pas été notée lors des prospections de 2005, une seule observation récente fait état de sa présence sur le site (sur la commune de Fléac).
Objectifs quantitatifs	3 campagnes de suivis à mener par quinquennat, à raison de 10j de terrain suivis de 1j de rédaction de synthèse et de cartographie par campagne
Structures ressources	CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés en herpétologie, DIREN

Cahier des charges techniques

Descriptif de l'action	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Expertises de terrain menées par la structure compétente :</u> - Suivi des populations de la Cistude d'Europe - Suivi des zones d'accueil potentielles pour ces espèces, évaluation du nombre d'individus par zone, caractérisation écologique de la zone (habitats d'espèces) – 10 jours par campagne entre juin et août - Cartographie des observations et des habitats et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB - Rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB	- 10j de terrain par campagne : 4000 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 1j par campagne soit 400 €	X		X		X
Recommandations techniques						
- Suivi biennal ; Campagnes de terrain menées entre juin et août ; - Prospections menées pendant des journées de fort ensoleillement ; - Techniques : comptage visuel (à vue ou à l'aide de jumelles) ou capture par nasse ; - Précision et localisation, si possible, des sites de pontes ; - Détermination sur le terrain des individus adultes et du sexe ratio, des individus jeunes.						

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Suivi bisannuel : 4400 €/an

Budget prévisionnel sur 5ans : **13200 € sur 5 ans**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Caractérisation des populations trouvées: estimation du nombre d'individus, sexe ratio, âge ratio, possibilité de maintien Caractérisation et état de conservation des habitats d'espèce: quiétude, nature du substrat, qualité des eaux, nature du cours d'eau. Comparaisons des inventaires et des expertises inter-annuel(le)s sur les sites suivis: effectif par site, état de conservation des habitats, menaces Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)

	Effacité	Effcience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de sites de présence de la Cistude d'Europe trouvés
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % du linéaire des cours d'eau favorables du site couvert par les prospections complémentaires		- Évolution des indices de suivi des habitats aquatiques et de la Cistude d'Europe

Mise en oeuvre	Mesure hors contrat
Grand principe de gestion	Evaluer la performance des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB
Objectif à long terme et objectifs opérationnels	OLT 2.3 : évaluer l'état de conservation des habitats d'espèces au regard des actions de gestion OO : suivre l'état de conservation de l'habitat des mollusques d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Principalement le Maillot de Desmoulins (<i>Vertigo moulinsiana</i> , 1016) et la Grande Mulette (<i>Pseudunio auricularius</i>), voire <i>Vertigo angustior</i> et <i>Anisus verticolux</i>
Territoires concernés	Potentiellement la totalité du site Natura 2000. Cours du fleuve Charente et des ses principaux affluents pour la Grande Mulette, zones humides connexes et annexes hydrauliques pour les autres espèces
Objectifs qualitatifs	Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et d'intégrer les résultats à la base de données du DOCOB. Il s'agit principalement d'améliorer les connaissances relatives à la présence de ces espèces sur le site. En effet elle n'ont pas été notée lors des prospections de 2005, mais sont potentiellement présentes au regard des dernières données de présence dans le département. Une population de Grande Mulette a notamment été découverte en 2007 sur la Charente, en aval du site.
Objectifs quantitatifs	1 campagne de recherche à mener par quinquennat, à raison de 20j de terrain suivis de 2j de rédaction de synthèse et de cartographie par campagne
Structures ressources	Bureaux d'étude spécialisés en malacologie, DIREN

Cahier des charges techniques

Descriptif de l'action	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
<u>Expertises de terrain menées par la structure compétente :</u> - Recherche d'une population de Grande Mulette - Suivi des zones d'accueil potentielles pour cette espèce, évaluation du nombre d'individus par zone, caractérisation écologique de la zone (habitat d'espèce) – 10 jours par campagne entre juin et août - Cartographie des observations et des habitats et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB - Rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB	- 10j de terrain par campagne : 4000 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 1j par campagne soit 400 €				X	
<u>Expertises de terrain menées par la structure compétente :</u> - Recherche du <i>Vertigo</i> de Desmoulins au sein des zones d'accueil potentielles pour cette espèce, évaluation du nombre d'individus par zone, caractérisation écologique de la zone (habitat d'espèce) – 5 jours par campagne - Cartographie des observations et des habitats et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB - Rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB	- 5j de terrain par campagne : 2000 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 1j par campagne soit 400 €				X	
<u>Expertises de terrain menées par la structure compétente :</u> - Recherche du <i>Vertigo angustior</i> au sein des zones d'accueil potentielles pour cette espèce, évaluation du nombre d'individus par zone, caractérisation écologique de la zone (habitat d'espèce) – 5 jours par campagne - Cartographie des observations et des habitats et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB - Rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB	- 5j de terrain par campagne : 2000 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 1j par campagne soit 400 €				X	
<u>Expertises de terrain menées par la structure compétente :</u> - Recherche du <i>Anisus vorticulux</i> au sein des zones d'accueil potentielles pour cette espèce, évaluation du nombre d'individus par zone, caractérisation écologique de la zone (habitat d'espèce) – 5 jours par campagne entre juin et août - Cartographie des observations et des habitats et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB - Rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB	- 5j de terrain par campagne : 2000 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 1j par campagne soit 400 €				X	

Recommandations techniques

- Grande Mulette : campagnes de terrain menées entre juin et août, établissement d'un plan d'échantillonnage par transects, prélèvements effectués avec une tellinière quand la profondeur le permet, ou en plongée pour les zones plus profondes
- Vertigo de Desmoulins : inventaire qualitatif (possible toute l'année, éviter les périodes de gel) par une recherche à vue dans les habitats favorables complété avec des prélèvements de litière, cartographie et caractérisation de l'habitat d'espèce (cartographie de végétation, relevés de végétation...). En cas de découverte de l'espèce, mise en place d'un suivi (Protocole de Keelin & Moorkens, 2003)
- Vertigo angustior : inventaire qualitatif (possible toute l'année, éviter les périodes de pluie) par des prélèvements de litière complétée par une recherche à vue dans les habitats favorables, cartographie et caractérisation de l'habitat d'espèce (cartographie de végétation, relevés de végétation...). En cas de découverte de l'espèce, mise en place d'un suivi (Pas de protocole standard existant)
- Anisus vorticulux : inventaire qualitatif par des prélèvements de sédiments et de végétations aquatiques, cartographie et caractérisation de l'habitat d'espèce (cartographie des annexes hydrauliques, cartographie des herbiers, relevés de végétation...). En cas de découverte de l'espèce, mise en place d'un suivi des cohortes (proportion des classes d'âge) sur moyen terme

L'habitat potentiel du Vertigo de Desmoulins est constitué de mégaphorbiaies, cariçaies, zones humides avec une strate herbacée dense...

L'habitat potentiel de Vertigo angustior est constitué de bas marais alcalins, tourbières alcalines, sources tufeuses...

L'habitat potentiel de Anisus vorticulux est constitué d'annexes alluviales, bras morts, réseau de fossés, mares ou étangs connectés à la nappe alluviale ou au fleuve...

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €/TTC/j

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Campagne pour la Grande Mulette: 4400 €/campagne
Campagne pour le Vertigo de Desmoulins : 2400 €/campagne
Campagne pour le Vertigo angustior : 2400 €/campagne
Campagne pour le Anisus vorticulux : 2400 €/campagne

Budget prévisionnel sur 5ans : 11600 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Caractérisation des populations trouvées: estimation du nombre d'individus, sexe ratio, âge ratio, possibilité de maintien Caractérisation et état de conservation des habitats d'espèce: quiétude, nature du substrat, qualité des eaux, nature du cours d'eau. Comparaisons des inventaires et des expertises inter-annuel(le)s sur les sites suivis: effectif par site, état de conservation des habitats, menaces Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficiencia	Pertinencia
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de sites de présence des espèces de mollusques d'IC trouvés
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % du linéaire des cours d'eau favorables du site couvert par les prospections complémentaires		- Évolution des indices de suivi des habitats aquatiques et des espèces de mollusques d'IC

VII.4.CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB

Code et dénomination de l'action	Année de lancement de l'animation du DOCOB : année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4
F1 - Gestion de l'habitat de l'Agrion de Mercure					
F2 - Conversion des terres arables en prairies					
F3 - Restauration et entretien des mégaphorbiaies par la fauche					
F4 - Gestion extensive des prairies à papillons d'intérêt communautaire par la fauche					
F5 - Gestion extensive des prairies à papillons d'intérêt communautaire par le pâturage					
F6 - Restauration et entretien des pelouses calcicoles					
F7 - Restauration et entretien des cladiaies					
F8 - Restauration et entretien des prairies à Molinie					
F9 - Mise en place d'un groupe de travail pour la rédaction du « référentiel technique de gestion des ripisylves »					
F10 - Restauration et entretien des ripisylves					
F11 - Restauration et entretien des annexes hydrauliques					
F12 - Inventaires, suivis et entretien éventuel des frayères à poissons migrateurs					
F13 - Mise en place d'une signalétique visant à protéger les habitats aquatiques					

F14 - Restauration et gestion des ouvrages de petite hydraulique					
F15 - Mise en place d'un groupe de travail pour la rédaction d'un « document cadre » de gestion des ouvrages hydrauliques					
F16 - Restauration de la transparence migratoire de la Charente et de ses principaux affluents					
F17 - Prise en compte de la problématique « Vison d'Europe » dans le cadre des activités de piégeage					
F18 - Aménagement des ouvrages de franchissement pour la réduction du risque de collision routière					
F19 - Chantier de lutte contre la prolifération de la Jussie					
F20 - Gestion qualitative intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant					
F21 - Gestion quantitative intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant					
F22 - Amélioration de la structure des peuplements forestiers					
F23 - Conservation des arbres sénescents disséminés ou en îlots					
F24 - Amélioration de la qualité des habitats des insectes saproxyliques					
F25 - Conversion des peupleraies en prairies					
F26 - Gestion extensive des peupleraies					
F27 - Gestion extensive des boisements thermophiles et des forêts de pente					
F28 - Aide à la mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation					
F29 - Création et mise à jour d'un site Internet dévolu à la vie du site Natura 2000					
F30 - Mise en place d'aménagements ou d'une signalétique visant maîtriser et canaliser la					

fréquentation sur certains secteurs sensibles					
F31 - Révision du périmètre du site Natura 2000					
F32 - Intégration des objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires dans les plans d'aménagement du territoire					
F33 - Outils pour l'information et la sensibilisation des usagers et du public					
F34 - Animation du Document d'Objectifs					
F35 - Etudes complémentaires et suivis relatifs aux espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire					
F36 - Etude complémentaire relative à la Lamproie de Planer					
F37 - Suivis relatifs aux habitats naturels d'intérêt communautaire	Cf. le tableau de bord de la mise en place des suivis du DOCOB				
F38 - Suivis relatifs aux papillons d'intérêt communautaire					
F39 - Suivis relatifs aux libellules d'intérêt communautaire					
F40 - Suivis relatifs aux coléoptères d'intérêt communautaire					
F41 - Inventaire complémentaire relatif à la Cistude d'Europe					
F42 - Inventaires complémentaires relatifs aux mollusques d'intérêt communautaire					

VII.5.TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB

Un tableau de bord type regroupant les différents indicateurs de suivi et de mise en œuvre mentionnés dans chaque fiche action est proposé ici. Il pourra être utilisé par la structure animatrice, par une **mise à jour annuelle des indicateurs** proposés.

Code et dénomination de l'action	Type d'indicateur	Efficacité	Efficiences	Pertinence
F1 - Gestion de l'habitat de l'Agrion de Mercure	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Linéaire de fossés et canaux ayant fait l'objet d'un contrat - Surface de fossés et canaux ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution des indices de suivi des habitats et des populations de l'Agrion de Mercure
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de linéaire fixé comme objectif (5km) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F2 - Conversion des terres arables en prairies	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats MAET signés - Surface de cultures ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en prairies sur le site
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface « objectif » (23 ha) ayant fait l'objet d'un contrat - Evolution du ratio prairies/cultures sur le site		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F3 - Restauration et entretien des mégaphorbiaies par la fauche	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de mégaphorbiaies ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en mégaphorbaie d'intérêt communautaire
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (10 ha) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F4 - Gestion extensive des prairies à papillons d'intérêt communautaire par la fauche	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de prairies ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en habitat d'espèce d'intérêt communautaire
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (15 ha) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

F5 - Gestion extensive des prairies à papillons d'intérêt communautaire par le pâturage	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de prairies ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en habitat d'espèce d'intérêt communautaire
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (23ha) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F6 - Restauration et entretien des pelouses calcicoles	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de pelouse ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en pelouse d'intérêt communautaire
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (50 ha) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F7 - Restauration et entretien des cladiaies	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de cladiaie ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en cladiaie d'intérêt communautaire
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (10 ha) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F8 - Restauration et entretien des prairies à Molinie	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de prairie ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en prairie d'intérêt communautaire
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (5000 m²) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F9 - Mise en place d'un groupe de travail pour la rédaction du « référentiel technique de gestion des ripisylves »	Indicateurs descriptifs bruts :	- Elaboration du référentiel technique - Nombre de cahiers des charges de syndicats modifiés conformément au référentiel technique - Nombre d'interventions réalisées conformément au référentiel technique ; - Surface et linéaire traités conformément au référentiel	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en Aulnaie-frênaie d'intérêt communautaire
	Indicateurs descriptifs bruts :	- Elaboration du référentiel technique - Nombre de cahiers des charges de syndicats modifiés conformément au référentiel technique - Nombre d'interventions réalisées conformément au référentiel technique ; - Surface et linéaire traités conformément au référentiel		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

F10 - Restauration et entretien des ripisylves	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Linéaire de ripisylve ayant fait l'objet d'un contrat - Surface de ripisylve ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en Aulnaie-frênaie d'intérêt communautaire
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de linéaire de ripisylve faisant l'objet d'un contrat par syndicat / par cours d'eau		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F11 - Restauration et entretien des annexes hydrauliques	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre d'annexes hydrauliques restaurées	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	/
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des annexes inventoriées ayant fait l'objet d'une restauration		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F12 - Inventaires, suivis et entretien éventuel des frayères à poissons migrateurs	Indicateurs descriptifs bruts :	- Production d'un document d'actualisation de l'inventaire des frayères des poissons migrateurs - Production d'un document de gestion des frayères - Production de l'actualisation triennale de la cartographie - Nombre et surface des frayères restaurées	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution du nombre de frayères et de leur surface - Évolution du front de colonisation des espèces concernées - Évolution éventuellement des effectifs des espèces concernées
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- Proportion des frayères connues ayant fait l'objet d'un diagnostic		/
F13 - Mise en place d'une signalétique visant à protéger les habitats aquatiques	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre de panneaux et de fléchage installés - Surface d'habitat mis en défens	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface des herbiers recensés
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des frayères et des herbiers vulnérables mis en défens		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure - Évolution du nombre constaté de dégradation d'herbier ou de frayère dues à la fréquentation
F14 - Restauration et gestion des ouvrages de petite hydraulique	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre d'ouvrages restaurés - Nombre de propriétaires participant à la gestion coordonnée des ouvrages	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Evolution des débits d'étiage des cours d'eau concernés
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des ouvrages restaurés par cours d'eau		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

F15 - Mise en place d'un groupe de travail pour la rédaction d'un « document cadre » de gestion des ouvrages hydrauliques	Indicateurs descriptifs bruts :	- Elaboration du document cadre - Nombre de propriétaires adoptant les préconisations du document cadre	/	- Evolution des niveaux d'étiage - Evolution à moyen et long terme des indices de l'état quantitatif de la Charente: DCR, DOE...
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % du linéaire de chaque cours d'eau géré conformément au document cadre		Evolution des indices de suivi des espèces ciblées.
F16 - Restauration de la transparence migratoire de la Charente et de ses principaux affluents	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre d'ouvrages restaurés - Rédaction du diagnostic et de la typologie des ouvrages sur la Soloire et la Boème	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Evolution à moyen et long terme des effectifs de poissons migrateurs
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des ouvrages restaurés par cours d'eau - % des ouvrages restaurés par niveau hiérarchique d'urgence (Cf. indices de la typologie)		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure - Avancée sur le long terme du front de colonisation des espèces cibles
F17 - Prise en compte de la problématique « Vison d'Europe » dans le cadre des activités de piégeage	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de réunions organisées - Nombre de formations effectuées - Nombre de brochures distribuées - Nombre de cages-pièges équipées par le kit de renforcement	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Evolution du nombre de données de captures accidentelles
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des communes ayant accueillies une réunion ou une formation - % d'associations agréées de piégeurs du territoire ayant accueillies une réunion ou une formation thématique		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure (Cf résultats et suivis menés dans le cadre du plan de restauration du Vison d'Europe)
F18 - Aménagement des ouvrages de franchissement pour la réduction du risque de collision routière	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre d'ouvrages aménagés - Rédaction du diagnostic des ouvrages à risque moyen et fort pour lesquels les données étaient manquantes - Nombre de suivis de chantier réalisés - Nombre de cahier des charges d'avant projet aménagés	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Evolution à moyen et long terme des données de collision routière (Vison, Loutre...)

	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des ouvrages restaurés par niveau hiérarchique d'urgence (Cf. rapport spécifique collision routière)		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure - Avancée sur le long terme du niveau de colonisation du Vison d'Europe sur les différents bassins versants du territoire
F19 - Chantier de lutte contre la prolifération de la Jussie	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre de chantiers organisés - Surface d'herbier de Jussie traitée	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	/
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des herbiers de Jussie connus traités		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure - Avancée sur le long terme du front de colonisation des herbiers de Jussie
F20 - Gestion qualitative intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de participation de la structure animatrice à des réunions relative au thème de la gestion qualitative de la ressource en eau - Nombre de MAE relative à la gestion qualitative de la ressource en eau signées sur le bassin versant de la Charente	/	- Evolution à moyen et long terme des indices de qualité de l'eau de la Charente
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- Avancée de la mise en place d'un SAGE Charente		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F21 - Gestion quantitative intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de participation de la structure animatrice à des réunions relative au thème de la gestion quantitative de la ressource en eau - Nombre de MAE relative à la gestion quantitative de la ressource en eau signées sur le bassin versant de la Charente	/	- Evolution à moyen et long terme des indices de l'état quantitatif de la Charente: DCR, DOE...
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- Avancée de la mise en place d'un SAGE Charente, du PGE et du PGO Charente		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

F22 - Amélioration de la structure des peuplements forestiers	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de boisements ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en habitats forestiers d'intérêt communautaire
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des boisements éligibles faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F23 - Conservation des arbres sénescents disséminés ou en îlots	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de boisements ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en habitats forestiers d'intérêt communautaire
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des boisements éligibles faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F24 - Amélioration de la qualité des habitats des insectes saproxyliques	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de boisements ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en habitats d'insecte d'intérêt communautaire
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des boisements éligibles faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F25 - Conversion des peupleraies en prairies	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de populiculture ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en prairies sur le site
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface en peupliers ayant fait l'objet d'un contrat - Evolution du ratio prairies/populiculture sur le site		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F26 - Gestion extensive des peupleraies	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de signataires de la charte - Surface de boisements ayant fait l'objet d'une adhésion charte	/	- Évolution de la surface en habitats d'intérêt communautaire au sein des peupleraies
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des boisements éligibles faisant l'objet d'une charte		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure
F27 - Gestion extensive des boisements thermophiles et des forêts de pente	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de signataires de la charte - Surface de boisements ayant fait l'objet d'une adhésion charte	/	- Évolution de la surface en habitats forestiers d'intérêt communautaire
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des boisements éligibles faisant l'objet d'une charte		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

F28 - Aide à la mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre de visites organisées par an - Nombre de participants aux sorties - naturalistes - Nombre de supports posés par an	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la participation aux visites
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- Nombre de supports posés / visites organisées par an et par commune - Nombre de supports posés / visites organisées par an et par bassin versant (Soloire, Boême, Echelle/Touvre, Charente)		- Indicateurs qualitatifs: enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs
F29 - Création et mise à jour d'un site Internet dévolu à la vie du site Natura 2000	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de connexions annuelles au site Internet	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution du nombre de connexions
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- Nombre de pages, de liens, de produits à télécharger disponibles sur le site		- Indicateurs qualitatifs: enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs
F30 - Mise en place d'aménagements ou d'une signalétique visant maîtriser et canaliser la fréquentation sur certains secteurs sensibles	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Nombre de panneaux et de fléchage installés - Surface d'habitat mis en défens	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	/
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des sites sensibles pris en compte		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure - Évolution du nombre constaté de dégradation ou de dérangement dues à la fréquentation
F31 - Révision du périmètre du site Natura 2000	Indicateurs descriptifs bruts :	- Cartographie du périmètre actualisé et diffusée auprès des communes	/	/
	Indicateurs descriptifs élaborés :	/		/
F32 - Intégration des objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires dans les plans d'aménagement du territoire	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de communes ayant intégré les objectifs du DOCOB dans leur document d'urbanisme - Nombre de réunions organisées par an	/	/
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- Nombre d'évaluations environnementales de documents d'urbanisme réalisés par les communes du site - Avancée du SAGE Charente		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

F33 - Outils pour l'information et la sensibilisation des usagers et du public	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de parution d'articles dans la presse locale - Nombre de réunions publiques organisées par an - Nombre de réunions de travail organisées par an - Nombre de plaquettes et brochures diffusées par an - Diffusion du bulletin annuel d'information	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la participation aux réunions publiques et de travail
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des communes du site impliquées par cette action - % des collectivités potentielles du site impliquées par cette action - % des associations potentielles du site impliquées par cette action		- Indicateurs qualitatifs: enquêtes de satisfaction auprès des ayants droits du site
F34 - Animation du Document d'Objectifs				
F35 - Etudes complémentaires et suivis relatifs aux espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de colonie de reproduction et de sites d'hivernage trouvés
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface du site couvert par les prospections complémentaires - % du nombre de cavités et bâtiments potentiels visités dans le cadre de cette mesure		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire
F36 - Etude complémentaire relative à la Lamproie de Planer	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de sites de présence de la Lamproie de Planer trouvés
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % du linéaire des cours d'eau favorables du site couvert par les prospections complémentaires		- Évolution des indices de suivi des habitats aquatiques et des poissons d'intérêt communautaire

F37 - Suivis relatifs aux habitats naturels d'intérêt communautaire	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction du résultat et de l'interprétation des suivis
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des habitats naturels d'intérêt communautaire du site parcourus dans le cadre des suivis - % de la surface des parcelles contractualisées ayant faits l'objet d'un suivi		- Évolution des indices de suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire
F38 - Suivis relatifs aux papillons d'intérêt communautaire	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction du résultat et de l'interprétation des suivis
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des habitats d'espèce d'intérêt communautaire du site parcourus dans le cadre des suivis - % de la surface des parcelles contractualisées ayant faits l'objet d'un suivi		- Évolution des indices de suivi des habitats de lépidoptères d'intérêt communautaire
F39 - Suivis relatifs aux libellules d'intérêt communautaire	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction du résultat et de l'interprétation des suivis
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface et du linéaire des habitats d'espèce d'intérêt communautaire du site parcourus dans le cadre des suivis - % de la surface des parcelles ou du linéaire contractualisées ayant faits l'objet d'un suivi		- Évolution des indices de suivi des habitats d'odonates d'intérêt communautaire
F40 - Suivis relatifs aux coléoptères d'intérêt communautaire	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction du résultat et de l'interprétation des suivis
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des habitats d'espèce d'intérêt communautaire du site parcourus dans le cadre des suivis - % de la surface des parcelles contractualisées ayant faits l'objet d'un suivi		- Évolution des indices de suivi des habitats de coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire

F41 - Inventaire complémentaire relatif à la Cistude d'Europe	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de sites de présence de la Cistude d'Europe trouvés
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % du linéaire des cours d'eau favorables du site couvert par les prospections complémentaires		- Évolution des indices de suivi des habitats aquatiques et de la Cistude d'Europe
F42 – Inventaires complémentaires relatifs aux mollusques d'intérêt communautaire	Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de sites de présence des espèces de mollusques d'IC trouvés
	Indicateurs descriptifs élaborés :	- % du linéaire des cours d'eau favorables du site couvert par les prospections complémentaires		- Évolution des indices de suivi des habitats aquatiques et des espèces de mollusques d'IC

Tableau de bord de la mise en place des suivis du DOCOB

Suivis à mener dans le cadre des contractualisations																																																												
	Année n+1												Année n+2												Année n+3												Année n+4												Année n+5											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D												
F1																																																												
F2																																																												
F3																																																												
F4																																																												
F5																																																												
F6																																																												
F7																																																												
F8																																																												
F10																																																												
F11																																																												
F12																																																												
F13																																																												
F14																																																												
F16																																																												
F22																																																												
F23																																																												
F24																																																												
F25																																																												
F30	A définir en fonction des habitats naturels et des espèces cibles																																																											
Suivis de routine à mener sur l'ensemble du site Natura 2000																																																												
	Année n												Année n+1												Année n+2												Année n+3												Année n+4											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D												
F35																																																												
F36																																																												
F37																																																												
F38																																																												
F39																																																												
F40																																																												
F41																																																												
F42																																																												